



**Rapport
annuel** 2018



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Dans un souci de contribuer au respect de l'environnement, ce document a été imprimé sur du papier issu de sources responsables





BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

Rapport annuel 2018

BMCI EN 2018

1- NOTRE GROUPE.....	05
2- NOS RÉSULTATS EN 2018.....	19
3- NOS FAITS MARQUANTS.....	27
4- NOS MÉTIERS.....	35
5- NOS ACTIVITÉS SUPPORT.....	41
6- NOTRE ENGAGEMENT DANS UN MONDE QUI CHANGE.....	53
7- LA FONDATION BMCI : 10 ANS D'ENGAGEMENT CITOYEN.....	57
8- DONNÉES FINANCIÈRES.....	63





1

NOTRE GROUPE

MOT DES PRÉSIDENTS



Javad HAMRI
Président du Conseil de Surveillance

“
Notre responsabilité est à la fois économique, sociale, civique et environnementale.



Laurent DUPUCH
Président du Directoire

“
Nous construisons jour après jour une Banque plus efficace et plus innovante.

Nous ne pouvons songer à l'avenir de la BMCI sans y intégrer une vision globale de notre pays, pour corréliser nos performances à celles du Royaume. C'est avec cette conviction que nous avons choisi d'aller au-delà d'une stratégie d'entreprise, en inscrivant la démarche de notre Banque dans une responsabilité à la fois économique, sociale, civique et environnementale : en 2018, nous avons ainsi formalisé 12 engagements pour lier de façon durable nos ambitions à celles du Maroc.

Éthique, diversité, promotion des droits humains ou encore écologie sont aujourd'hui des impératifs à prendre en compte pour pérenniser nos activités

et développer ensemble une véritable culture de l'impact positif, jusqu'à nos projets de financements et d'investissements.

Ces engagements donnent un sens à nos missions, et contribuent à renforcer les valeurs RSE que nous appliquons dans nos relations avec nos clients, partenaires, collaborateurs et, plus généralement, la société civile. Ils trouvent leur écho dans la raison d'être de notre Fondation, qui a célébré ses 10 ans d'existence en 2018 au service de la culture, de la solidarité et de l'éducation.

Nous avons posé en 2015 les premiers jalons de notre plan de transformation BMCI 2020 avec une certitude : pendant 5 ans, nous allons adapter notre Business Model et construire jour après jour une Banque plus efficiente et innovante, qui place le client au centre de sa vision stratégique. Une transformation qui se veut globale et que nous menons étape par étape grâce à la mobilisation de l'ensemble de nos collaborateurs.

L'année 2018 nous a permis d'accomplir de nouvelles réalisations dans notre plan stratégique, tant au niveau de la refonte de notre nouveau système

d'information, que de nos processus internes et de notre stratégie commerciale. Nous avons partagé ces réalisations avec l'ensemble de nos collaborateurs, lors des 22 assemblées plénières de la Caravane 2020 à travers tout le pays.

En tant que Banque pleinement impliquée dans le développement économique du Maroc, nous sommes, plus que jamais, résolus à poursuivre les objectifs que nous avons tracés pour 2019, afin d'améliorer la satisfaction de nos clients en continuant à innover et à renforcer notre croissance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux dispositions réglementaires, notamment la Directive 1/W/2014 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des établissements de crédit et la circulaire 4/W/2014 de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la Banque compte 13 membres dont 3 membres indépendants et 3 femmes.

PRÉSIDENT

- M. JAOUAD HAMRI

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA BANQUE

- M. MUSTAPHA FARIS
depuis le 21 juin 2018

MEMBRES

- M. MOHAMED HASSAN BENSALAH
depuis le 7 juillet 2003
- M. CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN
depuis le 21 juin 2018
- M. ALAIN FONTENEAU
depuis le 17 septembre 2010
- M. JAOUAD HAMRI
depuis le 28 mai 2015
- MME JANIE LETROT HADJ HAMOU
depuis le 28 mai 2015
- M. YVES MARTRENCHAR
depuis le 28 mai 2015
- MME SOFIA MERLO
depuis le 20 décembre 2013
- M. MICHEL PEBEREAU
depuis le 1^{er} décembre 2003
- M. JEAN-PAUL SABET
depuis le 21 juin 2018
- MME DOUNIA TAARJI
depuis le 28 mai 2015
- LA SOCIÉTÉ AXA ASSURANCES MAROC
représentée par M. Philippe ROCARD
depuis le 7 juillet 2003
- LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS
représentée par M. Didier MAHOUT
depuis le 7 juillet 2003
- LA SOCIÉTÉ SANAD
représentée par M. Mustapha BAKKOURY
depuis le 7 juillet 2003



Fonctionnement du conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil de Surveillance de la Banque s'est réuni une fois par trimestre.

Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance a examiné l'ensemble des sujets stratégiques de la Banque et procédé à l'étude trimestrielle des comptes avant leur publication.

PARCOURS PROFESSIONNELS ET PRINCIPAUX MANDATS



M. Jaouad HAMRI a occupé le poste de Directeur de l'Office des Changes du Royaume du Maroc, de 2010 à 2015. Auparavant, de 2008 à 2010, il a assuré la fonction de Conseiller du Ministre de l'Économie et des Finances. Il a été chargé des relations avec le secteur privé et a notamment initié et coordonné au sein du Ministère le "Comité de veille Stratégique" au sein duquel siégeaient plusieurs départements ministériels au côté des représentants du secteur privé (CGEM, GPBM). Avant ce poste, M. HAMRI, détenteur d'un Master en Économie & Finances à l'Université de Grenoble, d'un certificat supérieur juridique et fiscal et d'un certificat supérieur de révision comptable du diplôme d'Expert Comptable, évoluait dans le secteur privé en France et au Maroc depuis 1981. Il a été nommé Président du Conseil de Surveillance de la BMCI lors de la réunion du Conseil du 12 juin 2015. M. HAMRI est également administrateur à l'Université Internationale de Rabat et à la société de gestion de la Bourse de Casablanca.

MUSTAPHA FARIS

Titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris et du diplôme d'Ingénieur Civil de l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, M. FARIS a exercé plusieurs fonctions notamment Ministre des Finances et Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, Président Directeur Général de la Banque Nationale pour le Développement Économique, Président Directeur Général de la BMCI et Président de son Conseil de Surveillance jusqu'en 2006. M. Mustapha FARIS a eu également de très nombreuses activités sur le plan national et international.

MOHAMED HASSAN BENSALAH

Titulaire d'un diplôme de gestion de l'Université Sorbonne et de l'École des Cadres de Paris, M. Mohamed Hassan BENSALAH est Président Directeur Général du Groupe HOLMARCOM, Président de la Fédération Marocaine des Compagnies d'Assurances et de Réassurances et membre du Conseil Économique, Social et Environnemental.

AUTRES MANDATS

- MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CRÉDIT AGRICOLE
- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIH
- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CIMR
- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MUTANDIS

CHRISTIAN DE CHAISEMARTIN

Diplômé de IHEDREA (Paris) en 1987, avec une spécialisation en économie, gestion et finances, Christian de CHAISEMARTIN a débuté sa carrière au sein de la Banque Bruxelles Lambert (BBL), jusqu'à prendre la tête du département Particuliers et Professionnels pour 10 filiales en France. En 1999, il rejoint ING BANK (France), où il sera en charge durant 7 ans de la Direction Transport, Logistique, Automobile et Services. Après un passage à la Direction Automobile & Equipement Industriel de FORTIS - CIB (France), il rejoint le Groupe BNP Paribas en 2010 au sein du CIB, puis le Risk. En 2017, il rejoint le Top 500 Executive managers du Groupe.

ALAIN FONTENEAU

Ancien Maître de Conférences à l'ENA et de Micro et Macro Économie à l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. FONTENEAU a occupé notamment le poste de Responsable de Recherches au Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), Responsable du Département de l'Ingénierie Financière, Gestion de Bilan à la BRED. Au sein du Groupe BNP Paribas, il a été Responsable ALM (Asset and Liability Management) avant d'être nommé Directeur Financier d'International Retail Banking.

AUTRES MANDATS

- MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TEB BANK (TURQUIE)
- MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE UKRSIBBANK (UKRAINE)

JANIE LETROT HADJ HAMOU

Diplômée de l'ENA de Paris en 1985, Mme Janie LETROT HADJ HAMOU a occupé des fonctions d'Administrateur à la Direction des Impôts en France, de conseillère commerciale puis financière de l'Ambassade de France et de conseillère économique et financière à la mission permanente de la France auprès des Nations-Unies. Entre 1999 et 2014, Mme Janie LETROT a été Déléguée Générale de Vivendi au Maroc puis membre du Directoire de Maroc Telecom avec le titre de Directeur Général, Responsable juridique et de la réglementation.

YVES MARTRENCHAR

Titulaire du diplôme de l'École Polytechnique (X1977). M. Yves MARTRENCHAR a notamment occupé, au sein de BNP Paribas, le poste de Directeur de BDDF (Banque de Détail France) et de Responsable de Distribution Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking. Il est actuellement Directeur des Ressources Humaines de BNP Paribas et membre du Comité Exécutif du Groupe.

AUTRES MANDATS

- BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS (ADMINISTRATEUR)
- BNP PARIBAS CARDIF (ADMINISTRATEUR)
- BANK OF WEST (USA) DIRECTOR
- BANKWEST CORPORATION (USA) DIRECTOR
- LA LAIROISE DE PARTICIPATIONS (ADMINISTRATEUR)

SOFIA MERLO

Titulaire d'un diplôme HEC (1985), elle rejoint le Groupe BNP Paribas pour occuper plusieurs fonctions de responsabilité au sein du réseau et de la Direction des Ressources Humaines. En juin 2009, Mme Sofia MERLO est nommée Directrice Commerciale de la Banque Privée puis Directeur de la Banque Privée France. Membre du G100 de BNP Paribas, elle occupe depuis 2012 le poste de CO-Wealth Management chez BNP Paribas.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SICAV FUNQUEST (FRANCE)

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BNP PARIBAS REIM (FRANCE)

MICHEL PEBEREAU

Michel PEBEREAU est titulaire du diplôme de l'École Polytechnique (X1961) et de l'École Nationale d'Administration (ENA). Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de l'administration, il rejoint le Crédit Commercial de France (CCF) en 1982. Au cours de sa longue carrière, il est devenu Président Directeur Général de deux banques dont il a mené la privatisation, le CCF et la Banque Nationale de Paris. Il dirige BNP Paribas jusqu'en 2003, puis occupe ensuite le poste de Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas, qu'il quitte le 12 mars 2015. Il est aujourd'hui Président d'Honneur de BNP Paribas, ainsi que Président d'Honneur du Crédit Commercial de France, de l'Institut ASPEN et de l'Institut de l'Entreprise.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR CHEZ AIRBUS

ADMINISTRATEUR CHEZ PARGESA

JEAN-PAUL SABET

Le parcours de Jean-Paul SABET est intimement lié au Groupe BNP Paribas, qu'il a rejoint dès 1976 après l'obtention de son diplôme de HEC Paris en tant que chargé de formation en finance. Il y occupera jusqu'en 1996 différentes fonctions en lien avec la fusion-acquisition, l'investissement industriel ou encore l'administration de participations dans les industries. Directeur Général Adjoint puis Président Directeur Général de la Société Centrale d'investissements à Paris de 1996 à 1998, il a ensuite intégré le Directoire de Klepierre à Paris avant d'être nommé en 2004 Responsable du pôle Finance et Stratégie de BNP Paribas. Après 3 années à la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), il est nommé en 2018 Responsable Adjoint d'IRB en charge de la supervision d'Europe Méditerranée et de l'Afrique, rôle qu'il avait déjà endossé dès 2010 pour la Turquie, puis l'Europe de l'Est et l'Asie.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE BDDF (BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE)

MEMBRE DU DIRECTOIRE DE KLEPIERRE

SOCIÉTÉ CENTRALE D'INVESTISSEMENTS (DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PUIS PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL)

DOUNIA TAARJI

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce à Paris et titulaire d'un DEA en droit des affaires obtenu à la Sorbonne, Mme Dounia TAARJI a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais en France avant de rejoindre en 1995 sa filiale marocaine, le Crédit du Maroc, qui lui a confié la création de la filiale "Société de Bourse CMDC". Elle rejoint par la suite CFG Group en qualité d'associée au sein de la filiale CFG Finance. En octobre 2001, elle est nommée Directeur

Général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM). Actuellement, Mme TAARJI est Directeur Général du cabinet international de conseil Monitor Group.

AUTRES MANDATS

ADMINISTRATEUR À HOLCIM MAROC

PHILIPPE ROCARD

REPRÉSENTANT PERMANENT D'AXA ASSURANCE MAROC

Diplômé de l'École Polytechnique et l'École Nationale Supérieure des Mines, M. Philippe ROCARD a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur au sein du Groupe Lafarge puis du Ministère de l'Industrie française, avant de rejoindre le Groupe Groupama. Depuis 1999, il a occupé plusieurs fonctions de direction générale au sein du groupe AXA, avant d'être nommé, en avril 2016, Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc et Directeur des filiales Afrique Sub-Saharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon & Sénégal).

AUTRES MANDATS

AGMA LAHLOU TAZI (ADMINISTRATEUR)

CFG GROUPE (ADMINISTRATEUR)

SOCIÉTÉ CENTRALE DE RÉASSURANCES (ADMINISTRATEUR)

DIDIER MAHOUT

Chevalier de l'ordre du mérite français et Chevalier de la Légion d'honneur, Didier MAHOUT est diplômé de HEC Paris en 1978. Il intègre très tôt le Groupe Paribas, en 1982, gravissant les échelons jusqu'à sa promotion en 1993 en tant que Directeur Général de la succursale de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). En 1997, il rejoint Paris en qualité de Responsable du réseau français (Corporate Banking) avant d'être nommé 3 ans plus tard responsable Allemagne - Europe centrale et orientale (CIB). Sa carrière au sein du Groupe est exclusivement internationale : CEO Belgium Branch et Country Head, Directeur Général Australie-Nouvelle-Zélande de 2007 à 2015 et, enfin, Europe centrale et responsable pays Hongrie jusqu'en 2018. Il est alors nommé responsable des services bancaires aux entreprises à Paris.

AUTRES MANDATS

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ALLEMAGNE)

PRÉSIDENT DES CONSEILS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (BELGIQUE PUIS AUSTRALIE)

MEMBRE DU BUSINESS COUNCIL OF AUSTRALIA

MEMBRE DU CONSEIL DU PRÉSIDENT DE L'AUSTRALIAN CHAMBER ORCHESTRA

DATAR (DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE)

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'IRB (PARIS)

MUSTAPHA BAKKOURY

REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA COMPAGNIE SANAD

Ingénieur diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) et titulaire d'un DESS Banque Finance, M. Mustapha BAKKOURY a effectué la majeure partie de son parcours professionnel au sein du secteur bancaire, notamment en tant que responsable du pôle Banque Financière de la BMCI, puis Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Il est actuellement Président du Conseil Régional du Grand Casablanca - Settat et Président du Directoire de la MASEN, société chargée du développement du Plan Solaire Marocain.

AUTRES MANDATS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MOHAMMED V

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA FONDATION MOHAMMED VI POUR L'ÉDUCATION

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE TUI AG (TOURISTIK UNION INTERNATIONAL)



Comités spécialisés

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Les comités se tiennent au moins sept jours avant la réunion d'un Conseil de Surveillance. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal et d'un relevé de décisions et recommandations. Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté à chaque réunion du Conseil.

COMITÉ D'AUDIT

MISSION

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne. Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ; la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ; la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ; l'efficacité des systèmes d'information et de communication. Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du Groupe BMCI.

COMPOSITION

Le Comité d'Audit est composé de :

M. ALAIN FONTENEAU, PRÉSIDENT.

MME JANIE LETROT HADI HAMOU, MEMBRE.

M. MOHAMED HASSAN BENSALAH, MEMBRE.

M. PHILIPPE ROCARD, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2018 aux dates prévues. Conformément aux circulaires de Bank Al Maghrib et à la charte du Comité d'Audit Groupe BMCI, lors de chacune de ses réunions, le Comité d'Audit a examiné les états financiers trimestriels de la Banque, en présence des Commissaires aux Comptes et a revu les conclusions et les résultats des travaux des fonctions de l'Inspection Générale, de Contrôle Permanent et de la Conformité. Conscient des risques de la cyber-sécurité, le Comité d'Audit a demandé qu'un point régulier lui soit fait, couvrant les dispositifs de sécurité des systèmes d'information mis en place par la banque. Par ailleurs, le programme de travail 2018 a intégré le passage à tour de rôle des responsables des filiales BMCI devant le comité ainsi que l'instauration d'une revue périodique de la gestion des risques de taux, de liquidité et de change concernant le bilan commercial et la trésorerie. Enfin, les réunions du Comité d'Audit ont été à nouveau caractérisées par une grande transversalité des sujets traités, aussi bien ceux concernant la Conformité, que le Contrôle Permanent ou l'Inspection Générale de la Banque.

COMITÉ DES NOMINATIONS, RÉMUNÉRATIONS ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MISSION

Le comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de

ses membres ainsi que des mandataires sociaux. Le comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé de façon objective, professionnelle et transparente. Le comité est aussi chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de l'établissement, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

COMPOSITION

Le comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise est composé de :

M. JEAN PAUL SABET, PRÉSIDENT.

M. JAOUAD HAMRI, MEMBRE.

M. YVES MARTRENCHAR, MEMBRE.

RÉUNIONS

Le comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise s'est réuni deux fois au cours de l'année 2018, réunions au cours desquelles le comité a pris acte de la création d'un poste de Directeur Général Adjoint qui sera en charge des réseaux commerciaux Retail et Corporate et sera confié à M. Idriss BENSMAIL, Responsable du Corporate Banking. Le comité a également noté la création d'une Direction Marketing, Innovation, Digitale et Stratégie confiée à Mme Aalya GHOULI.

COMITÉ DES RISQUES

MISSION

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques de toutes natures : de crédit, de marché, opérationnels, de taux, de concentration de crédit, de liquidité, de règlement livraison pays et de transfert ainsi que les risques liés aux activités externalisées.

COMPOSITION

Le comité des risques est composé de :

MME DOUNIA TAARJI, PRÉSIDENTE.

MME SOFIA MERLO, MEMBRE.

M. CHRISTIAN DE CHAISE MARTIN.

RÉUNIONS

Le comité des risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2018. Le comité a inscrit une nette amélioration de l'activité de BMCI Factoring en terme d'encours achetés qui a révélé une hausse de 18% pour l'encours financé global soit une hausse de 25%.

DIRECTOIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2018



LAURENT DUPUCH

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

- Ingénieur en Télécommunications - Diplômé d'un Master Entrepreneurs HEC

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Administrateur Directeur Général BNP Paribas Al Djazair (2007-2013)
- Responsable Europe de l'Est Groupe BNP Paribas (2006-2007)
- Responsable Moyen-Orient Groupe BNP Paribas (2004-2005)

AUTRES MANDATS

- Président Section Maroc des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Administrateur du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Administrateur et Vice-Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc



RACHID MARRAKCHI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Ingénieur de l'École Centrale de Paris - Maîtrise en Mathématiques Appliquées

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Directeur des Grandes Entreprises et des Institutionnels BMCI (1998-2005)
- Responsable du plan financier Groupe Ciments Français (1996-1998)
- Responsable Financier Ciments du Maroc (1993-1996)



DIDIER DUFOUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DES FONCTIONS SUPPORT

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Après 5 années passées à l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas dont 2 en tant que Chef de Mission, Didier Dufour a occupé plusieurs fonctions de Top Management au sein du Groupe BNP Paribas notamment à Madagascar, Nouvelle Calédonie, Martinique, Algérie et Tunisie.



IDRISS BENSMAIL

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DES MÉTIERS DU COMMERCE

- Harvard Business School Alumni (AMP)
- EDHEC Business School (Lille)

FONCTIONS PRÉCÉDENTES

- Directeur du Développement Commercial Corporate Banking BMCI (2012-2014)
- Directeur Général Délégué de la Plateforme de Gestion de fonds de Private Equity du Groupe Financecom (2008-2012)
- Adjoint au Responsable de la Zone Maghreb au sein de BNP Paribas (2006-2008)



Fonctionnement DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice 2018, le Directoire s'est réuni tous les lundis.

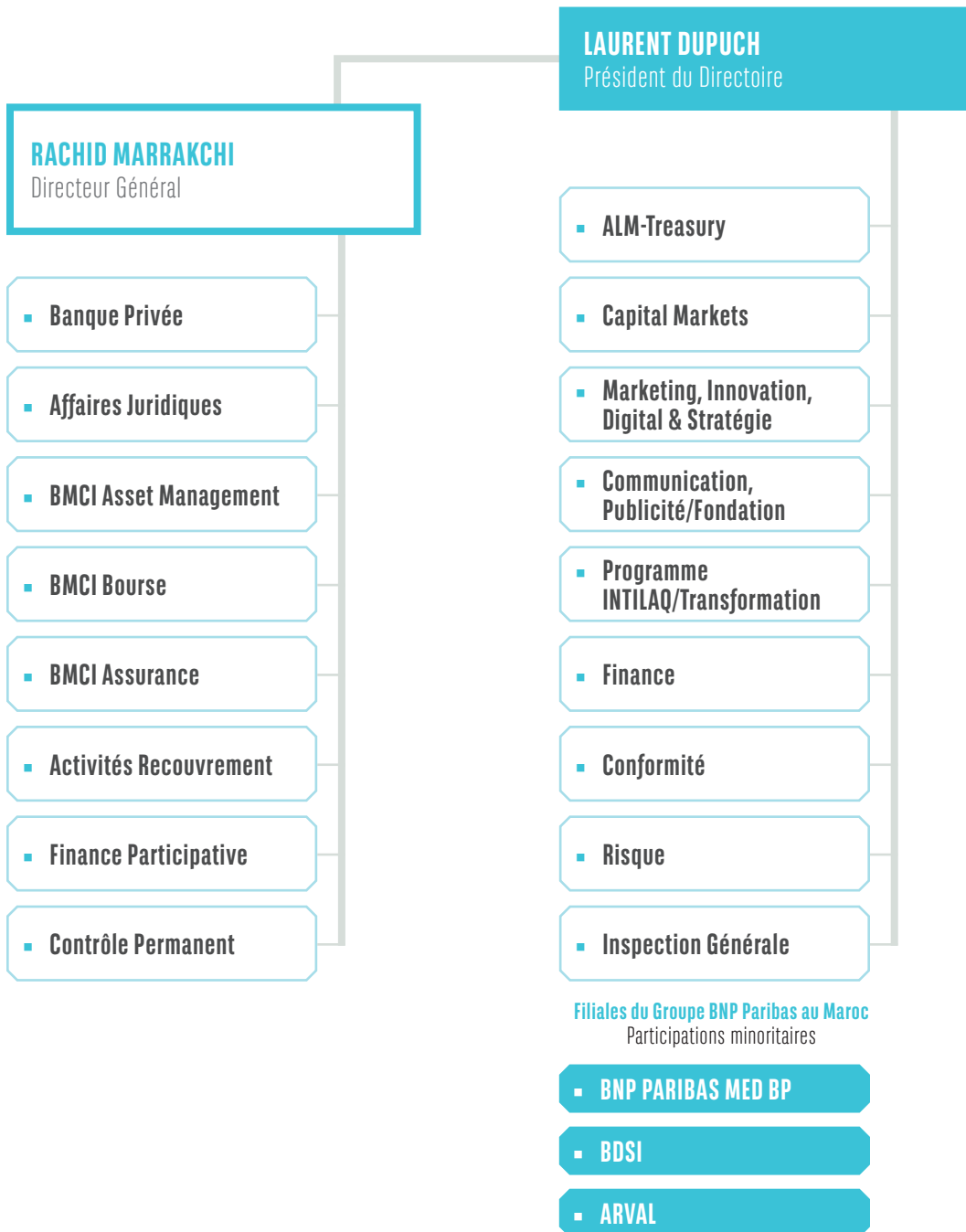
Le troisième lundi de chaque mois est consacré à l'arrêt des comptes mensuels.

Par ailleurs, les comités qui lui sont rattachés se sont tenus selon la périodicité propre à chaque comité.

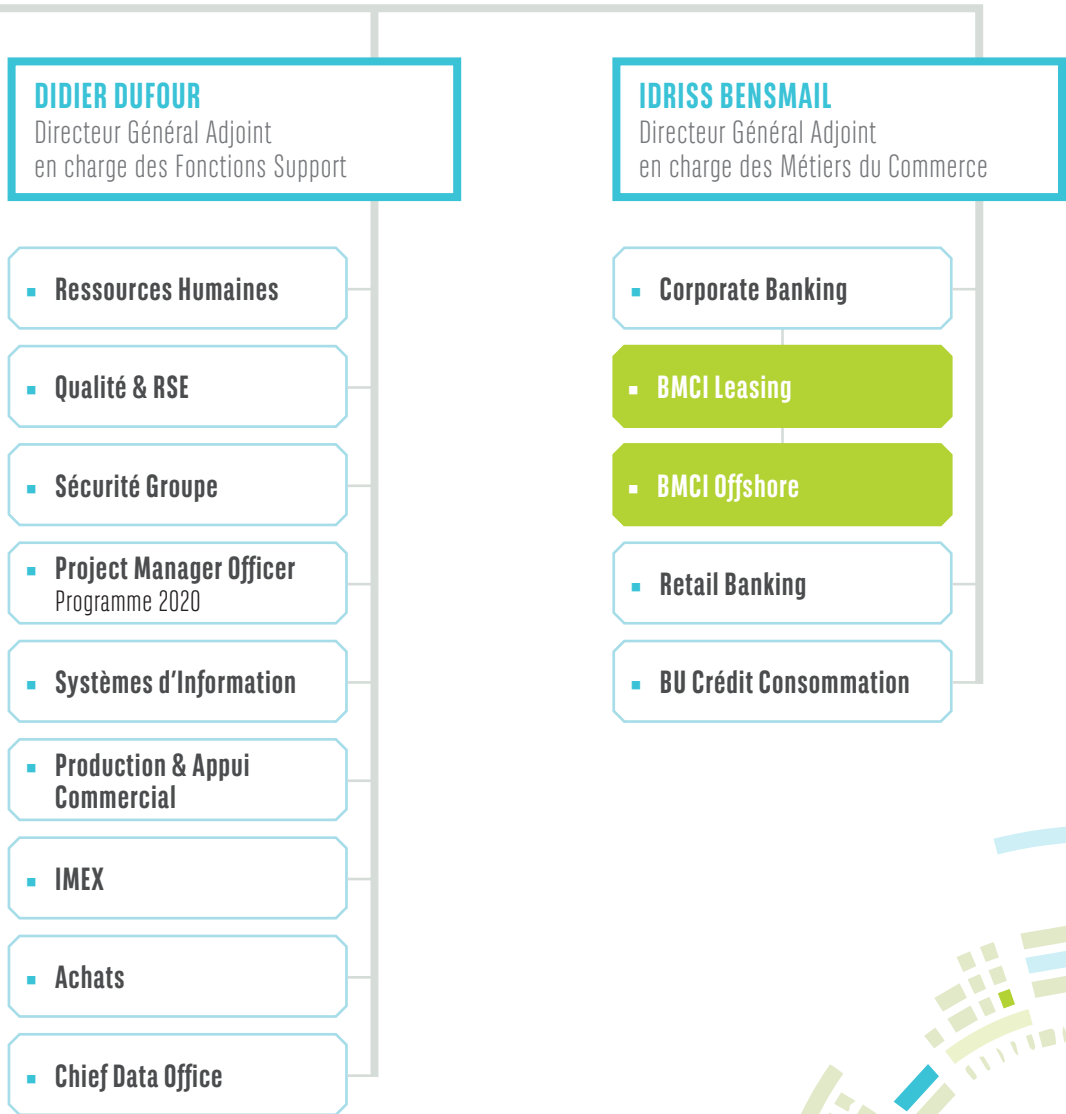
Le Directoire est représenté, entre autres, au sein du comité d'entreprise et du comité Sécurité et Hygiène par un Directeur Général Adjoint.

ORGANISATION

AU 31 DÉCEMBRE 2018



DIRECTOIRE : Laurent DUPUCH - Rachid MARRAKCHI - Didier DUFOUR - Idriss BENSMAIL



LE GROUPE BNP PARIBAS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Une performance durable dans un secteur en mutation

C'est à travers la connaissance et l'écoute de ses clients que le Groupe BNP Paribas a conçu des solutions de financement, d'investissement, d'épargne et de protection, qui prennent en compte l'évolution perpétuelle des besoins. Pour accompagner ces changements, le Groupe s'appuie sur ses principaux atouts : sa vision stratégique et ses engagements.

Avec une présence dans 72 pays et plus de 200 000 collaborateurs à travers le monde, BNP Paribas est aujourd'hui le leader européen des services bancaires et financiers.

Son rayonnement international donne au groupe une vision globale des évolutions de la société et des attentes de ses clients, pour atteindre leurs objectifs financiers et concrétiser durablement leurs projets.

À l'écoute de ses clients et de ses partenaires, BNP Paribas mène sa transformation dans tous ses métiers et entités à travers le monde pour concevoir une expérience bancaire innovante, favorisée par la culture d'une forte synergie entre ses différents métiers. Le Groupe s'attache ainsi à repenser l'expérience client, tant dans la nature des services que dans la relation, ou encore dans la proposition de solutions digitales offrant de nouvelles perspectives.

DES RÉSULTATS STABLES MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

L'année 2018 a enregistré un résultat net part du Groupe de 7,5 milliards d'euros et un produit net bancaire de 42,5 milliards d'euros.

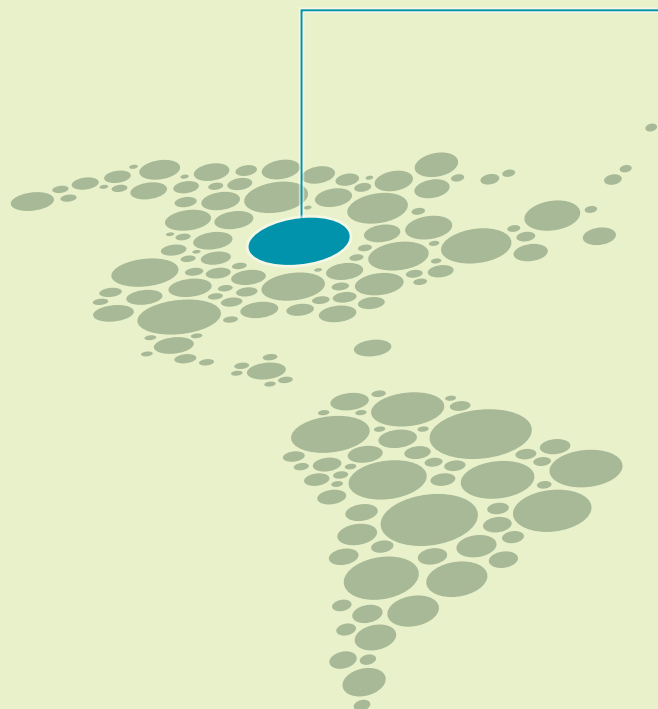
La stabilité des principaux ratios financiers est également un gage de la capacité du Groupe à maintenir son équilibre financier. Au titre de l'année 2018, cette solidité s'est confirmée par la rémunération aux actionnaires d'un dividende de 3,02 euros, identique à l'année 2017.

RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

La prise de conscience des enjeux technologiques, sociaux ou environnementaux, a conduit le Groupe BNP Paribas à conjuguer ses performances et ses engagements en faveur d'une croissance responsable et durable. C'est en adoptant un rôle proactif dans la création de valeur qu'il accompagne la dynamique commerciale

et les performances d'exploitation dans toutes ses lignes de métiers, pour favoriser le développement d'une économie plus écologique et inclusive.

L'année 2018 a permis de concrétiser de nouvelles étapes déterminantes dans le cadre de son plan stratégique à l'horizon 2020, conçu pour répondre aux évolutions constantes du secteur et des attentes de la clientèle. En poursuivant des objectifs à la fois ambitieux et réalistes, le Groupe entend ancrer à long terme sa position de leader et de partenaire privilégié dans le secteur bancaire.



42,5 MD€

PRODUIT NET
BANCAIRE

7,5 MD€

RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

3,02 €

DIVIDENDE
PAR ACTION**

11,8%

UN RATIO
DE SOLVABILITÉ
ÉLEVÉ*

308 MD€

UNE RÉSERVE
DE LIQUIDITÉ TRÈS
IMPORTANTE

Plus de **202 624** collaborateurs dans **72** pays

AMÉRIQUES

18 370
collaborateurs

AFRIQUE

10 027
collaborateurs

ASIE-
PACIFIQUE

18 737
collaborateurs

EUROPE

154 974
collaborateurs

MOYEN-
ORIENT

516
collaborateurs



A stylized graphic of a microscope lens, composed of several overlapping rectangular and oval shapes in shades of light green and blue, positioned in the upper right quadrant of the page.

2

NOS RÉSULTATS EN 2018

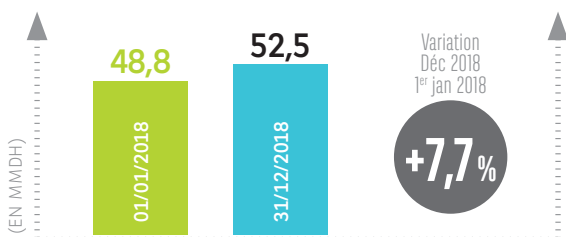
CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le Groupe BMCI affiche en 2018 une belle dynamique commerciale avec des volumes de crédits en progression de **7,7%**. Le Produit Net Bancaire Consolidé est en croissance et atteint **3,03 milliards de dirhams**. Les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés à **1,61 milliard de dirhams** et le Coefficient d'Exploitation Consolidé est de bon niveau à **53,3%**. Le Coût du Risque Consolidé a diminué de **8,6%** à fin décembre 2018 pour s'établir à **479 millions de dirhams**, reflétant les efforts de maîtrise et d'anticipation des risques. Au 31 décembre 2018, le Résultat Avant Impôts Consolidé atteint **908 millions de dirhams** et le Résultat Net Consolidé s'élève à **562 millions de dirhams** soit une hausse de **2,9%** par rapport à fin 2017.

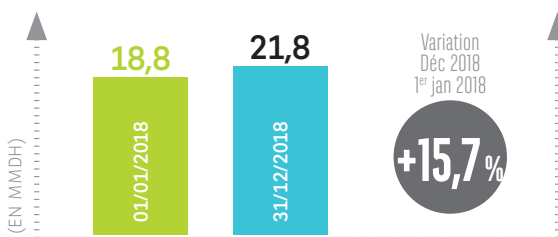
CRÉDITS PAR CAISSE À LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 52,5 milliards de dirhams à fin 2018 contre 48,8 milliards de dirhams au 1^{er} janvier 2018, soit une hausse de 7,7%.



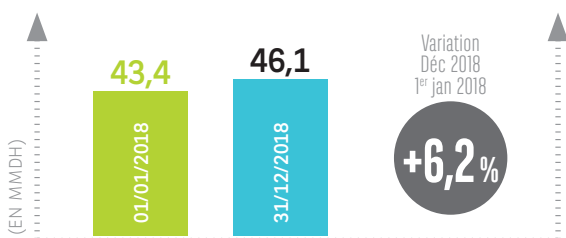
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 21,8 milliards de dirhams à fin décembre 2018, soit une hausse de 15,7% par rapport au 1^{er} janvier 2018, reflétant une bonne dynamique sur l'activité Trade.



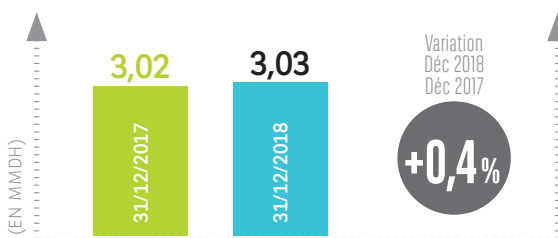
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE CONSOLIDÉS (EN MMDH)

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une augmentation de 6,2%, pour atteindre 46,1 milliards de dirhams à fin décembre 2018 contre 43,4 milliards de dirhams au 1^{er} janvier 2018, les ressources non rémunérées représentant plus de 68%.



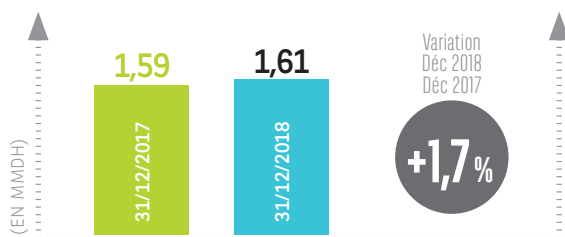
PRODUIT NET BANCAIRE CONSOLIDÉ (EN MMDH)

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 3,03 milliards de dirhams à fin décembre 2018 en hausse de 0,4% par rapport à fin décembre 2017, essentiellement du fait de la hausse du résultat des opérations de marchés (+39,1%) avec une légère baisse au niveau de la marge d'intérêt (-2,1%) et de la marge sur commissions consolidée de (-1,8%).



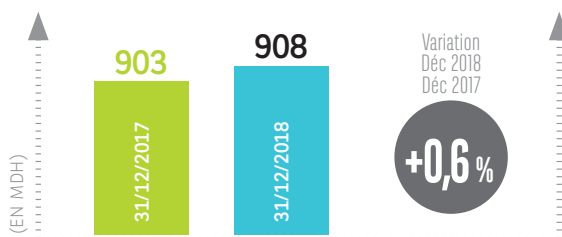
FRAIS DE GESTION CONSOLIDÉS (EN MMDH)

À fin décembre 2018, les Frais de Gestion Consolidés demeurent maîtrisés et s'élèvent à 1,61 milliard de dirhams. Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à 53,3% à fin décembre 2018.



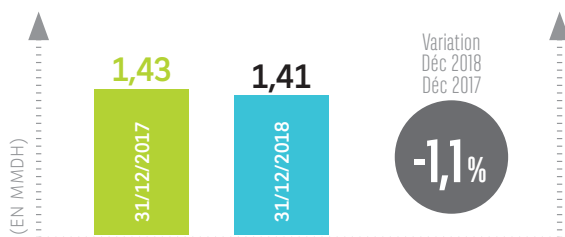
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 908 millions de dirhams à fin décembre 2018, soit une augmentation de 0,6% par rapport à fin décembre 2017.



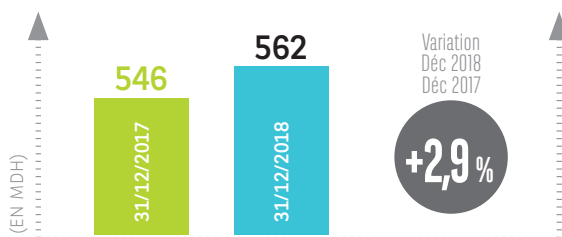
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EN MMDH)

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 1,41 milliard de dirhams à fin décembre 2018, soit une légère baisse de 1,1% par rapport à fin décembre 2017.



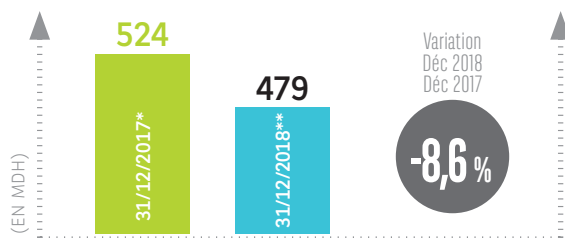
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Résultat Net Consolidé s'est établi à 562 millions de dirhams à fin décembre 2018, soit une hausse de 2,9% par rapport à fin décembre 2017.



COÛT DU RISQUE CONSOLIDÉ (EN MDH)

Le Coût du Risque Consolidé a baissé de 8,6% à fin décembre 2018 par rapport à fin décembre 2017. Le Coût du Risque Consolidé avéré bucket 3 a baissé de 14,3% à fin décembre 2018 par rapport à fin décembre 2017. Le taux de couverture des créances par les provisions des comptes sociaux s'établit à 80,4%.



(*) 2017 sous référentiel IAS39 (***) 2018 sous référentiel IFRS9

RATING FITCH

L'agence internationale de rating Fitch a confirmé au mois de février 2019 les ratings de la BMCI, traduisant sa solidité financière. Pour rappel, ces notations sont parmi les meilleures obtenues à l'échelle nationale :

Note à long terme	AAA (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable
Note à court terme	F1+ (mar)
Note de soutien extérieur	2

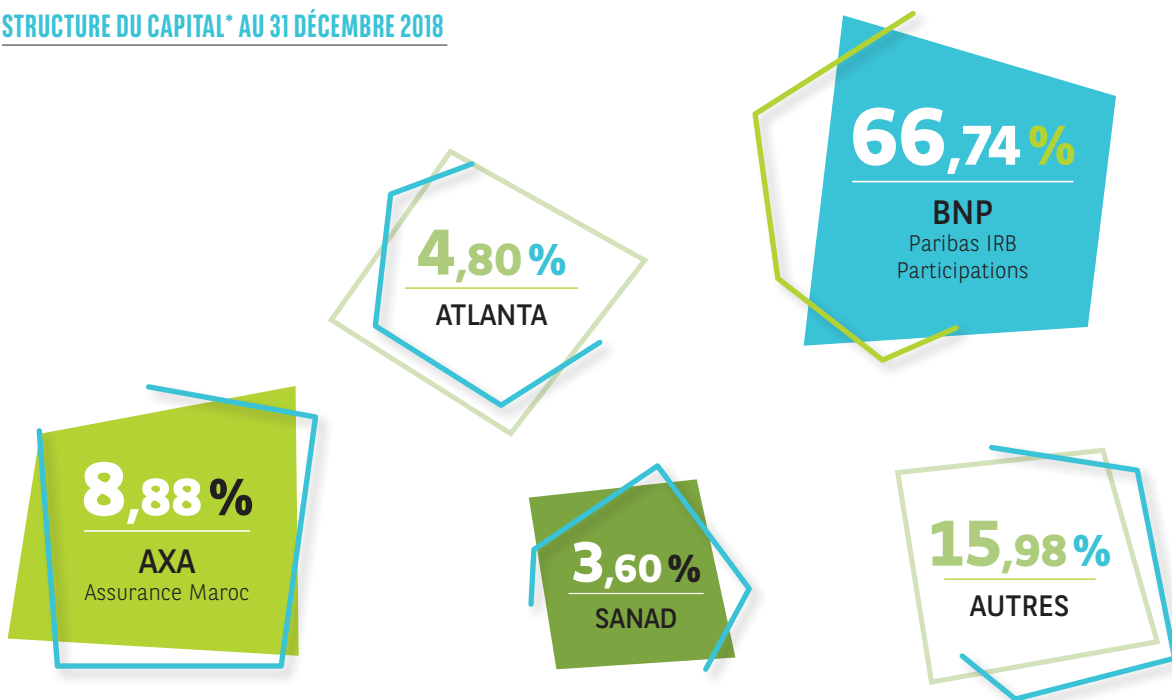
PRÉSENTATION DU BILAN

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH		
	31/12/2018 IFRS9	01/01/2018 IFRS9	31/12/2017 IAS39
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 236 143	1 955 602	1 958 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	661 162	622 595	471 730
■ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	518 899	471 730	
■ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 263	150 865	
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 366 363	5 000 336	
■ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 366 363	5 000 336	
■ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actifs financiers disponibles à la vente			8 422 412
Titres au coût amorti	3 327 055	3 327 028	
■ Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 189 467	2 234 001	2 238 985
■ Prêts et créances sur la clientèle	52 497 549	48 765 908	49 610 976
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	13 046	11 961	11 961
Actifs d'impôt différé	88 847	81 609	86 553
Comptes de régularisation et autres actifs	914 476	786 940	786 940
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	12 684	20 717	20 717
Immubles de placement	32 386	24 974	24 974
Immobilisations corporelles	1 561 222	1 641 223	1 641 223
Immobilisations incorporelles	325 589	359 089	359 089
Écarts d'acquisition	87 720	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	69 313 720	64 919 704	65 722 171

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH		
	31/12/2018 IFRS9	01/01/2018 IFRS9	31/12/2017 IAS39
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 972	14 388	14 388
■ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	44 972	14 388	
■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 997 073	3 845 467	3 845 467
Dettes envers la clientèle	46 075 094	43 394 144	43 394 144
Titres de créance émis	5 714 816	6 323 259	6 323 259
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	60 345	43 435	43 435
Passifs d'impôt différé	134 465	88 819	439 940
Comptes de régularisation et autres passifs	2 827 138	2 021 907	2 021 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	433 466	437 929	299 838
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	1 762 811	754 685	754 685
Capital et réserves liées	6 541 881	4 641 881	4 641 881
Réserves consolidées	136 205	2 778 680	3 352 382
■ Part du Groupe	112 049	2 753 308	3 320 835
■ Part des minoritaires	24 157	25 372	31 557
Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe	23 754	29 267	44 992
Résultat net de l'exercice	561 698	545 841	545 841
■ Part du Groupe	558 389	547 056	547 056
■ Part des minoritaires	3 309	-1 215	-1 215
TOTAL PASSIF IFRS	69 313 720	64 919 704	65 722 171
Capitaux propres	7 263 539	7 995 670	8 585 107
■ Part du Groupe	7 236 073	7 971 513	8 554 765
■ Part des intérêts minoritaires	27 466	24 157	30 342

STRUCTURE DU CAPITAL* AU 31 DÉCEMBRE 2018



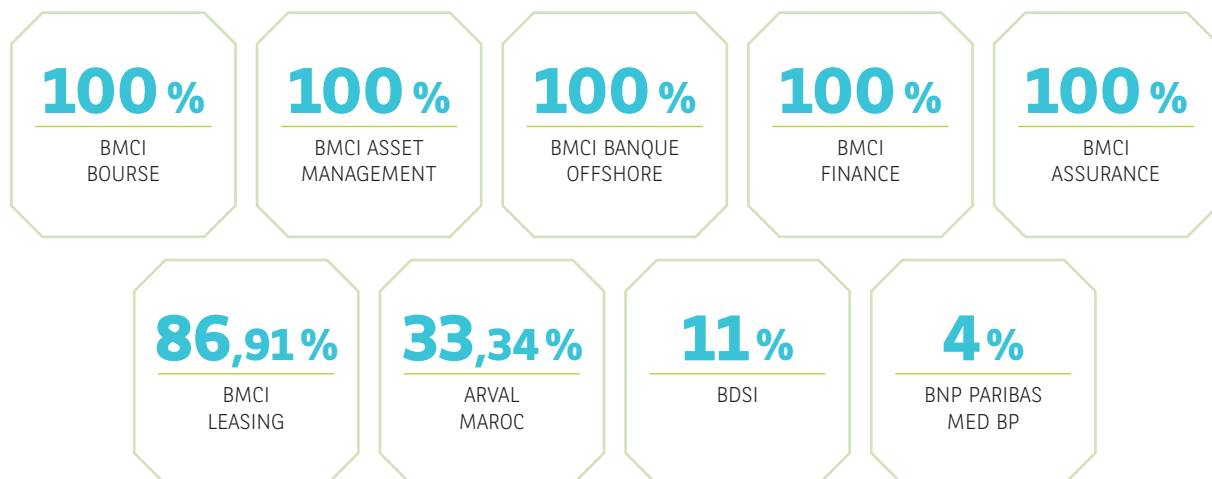
Capital 1 327 928 600 DH

AU 31 DÉCEMBRE 2018

NB : Les actions de la BMCI sont dématérialisées et cotées en Bourse des Valeurs de Casablanca. Les titres des principaux actionnaires indiqués sont inscrits en compte auprès de la BMCI. Nous ne pouvons connaître l'identité des porteurs d'actions BMCI dont les titres sont inscrits auprès des confrères.

(*) % arrondi à la deuxième décimale.

STRUCTURE DES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018



LE CARNET DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

INTITULÉ	MONTANTS EN DIRHAMS
Résultat	463.591.678,54
Réserve légale (minimum légal déjà atteint)	0,00
▪ Reste	
Report à nouveau au 31/12/2017	93.983.514,66
▪ Reste	
Réserve facultative	1.900.000.000,00
Dividendes à distribuer	398.378.580,00
Soit 30,00 DH par action : 398.378.580 DH dividende ordinaire	
Reste à reporter à nouveau	159.196.613,20

PROJET DE DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REVENANT À LA BMCI AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

PROPOSITION DE DIVIDENDES POUR 2019, REVENANT À LA BMCI,
AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (EN KMAD) SAUF BMCI OFFSHORE EN KUSD



(*) Montant en KUSD

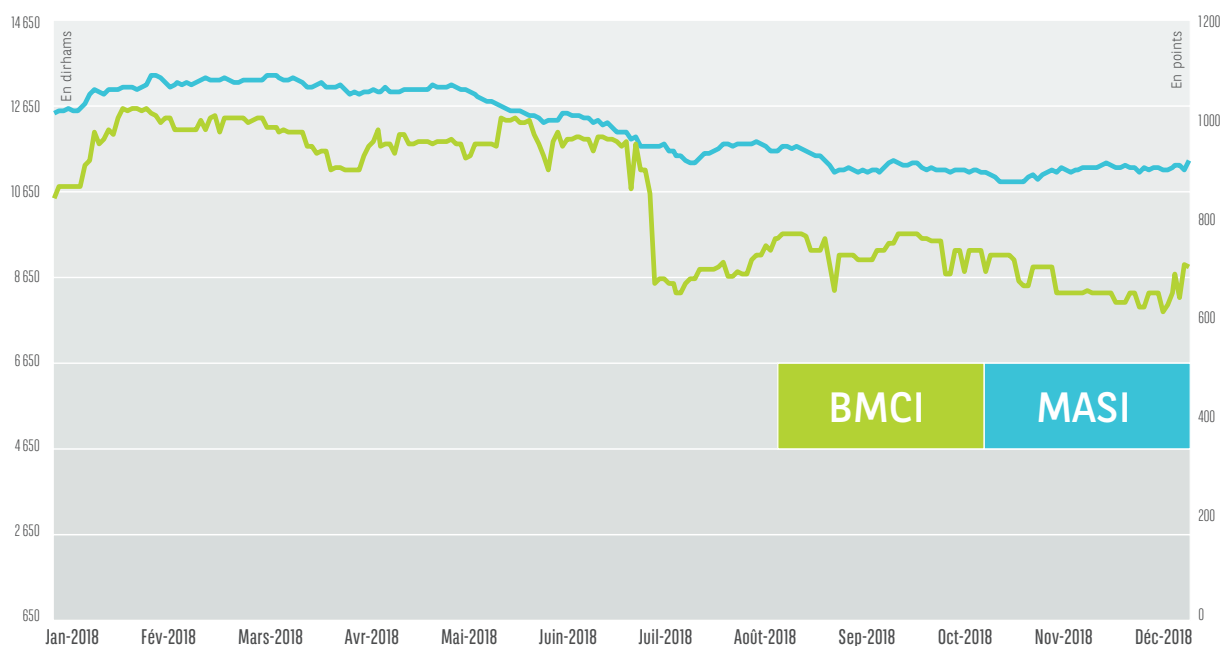
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2017		EN MILLIERS DE DH								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Capital social	1327884	1327884	1327884	1327884	1327929	1327929	1327929	1327929	1327929	
Fonds propres	7236701	7720226	8187202	8454278	8503661	8620911	8658517	8554785	7236073	
Résultat net Part du Groupe	787594	813344	803245	639949	364361	500650	431353	547056	558389	
ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE	5%	3%	-1%	-20%	-43%	37%	-14%	27%	2%	
Total bilan	66302138	71787472	70671003	67012871	66274687	62498981	64424652	65722171	69313720	
ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE	2%	8%	-2%	-5%	-1%	-6%	3%	2%		
Capitalisation boursière	13677208	12017350	11034716	10490284	9441572	8498743	8498743	11287393	9534527348	
FONDAMENTAUX BOURSISERS (EN DH)										
Bénéfice par action	59,31	61,25	60,49	48,19	27,44	37,70	32,48	41,20	42,05	
Actif net par action	544,98	581,39	616,56	636,67	640,37	649,20	652,03	644,22	544,91	
Dividende par action	25	25	30	30	30	30	50	97	30	
Plus bas	820	790	715	700	670	502	485	580	1040	
Plus haut	1078	1130	910	850	820	754	657,5	967	626	
PER	17,37	14,78	13,74	16,39	25,91	16,98	18,78	20,63	17,08	
P/B	1,89	1,56	1,35	1,24	1,11	0,99	0,94	1,32	1,32	
P/O (%)	40,57	39,46	53,78	65,94	109,33	79,57	153,93	230,60	225,92	
D/Y (%)	2,43	2,76	3,61	3,80	4,22	4,69	8,20	11,41	4,18	

PER = cours / bénéfice par action
P/B = cours / actif net par action
P/O % = taux de distribution du dividende
D/Y % = rendement du dividende

(*) Notons que 50 MAD ont été distribués pour les actions 1^{er} ligne et 25 MAD pour les actions 2^{ème} ligne.

COURS DE L'ACTION







3

NOS FAITS MARQUANTS

BMCI 2020 :

OBJECTIF TRANSFORMATION !

Depuis 2015, managers et collaborateurs sont mobilisés pour la conduite du programme de transformation BMCI 2020, qui s'articule sur 3 points.



LA SATISFACTION DES CLIENTS AU CENTRE DE LA VISION STRATÉGIQUE DE LA BANQUE

Déjà reconnue par l'ensemble des acteurs institutionnels de la place, la BMCI a conçu sa vision 2020 dans le but de renforcer sa position auprès des clients, qu'elle place au centre de son plan de transformation. La Banque entend ainsi s'affirmer en tant que référence sur le Retail, le Corporate et le Crédit Conso, avec des approches dédiées à ces clientèles.

ÊTRE UNE BANQUE EFFICIENTE ET DIGITALE

Repenser ses parcours clients et collaborateurs, tout en développant des services digitalisés pour une relation plus simple et efficiente, est l'une des clés du programme de transformation pour renforcer l'expertise de la Banque et proposer le bon produit au bon client, au bon moment et à travers le bon canal.

UN BUSINESS MODEL ADAPTÉ

La transformation de la Banque implique de profonds changements pour réinventer son mode de fonctionnement, ses modèles de services, ses canaux de distribution ou encore le système d'information pour concevoir et mettre en œuvre le Business Model qui répondra pleinement aux ambitions de BMCI 2020.

UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION AU SERVICE DE NOS PERFORMANCES

Les chantiers se sont poursuivis en 2018 pour les diverses phases d'intégration du nouveau système d'information de la Banque, ce projet de grande envergure permettra de doter à terme les collaborateurs d'un poste de travail digital et de les accompagner à chaque étape dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire et comportements pour une prise en main efficace.

La BMCI mise sur l'agilité de cet outil pour renforcer l'efficacité opérationnelle et améliorer la qualité de service en exploitant mieux les données. D'ici 2020, l'ensemble du réseau bénéficiera d'un système d'information sécurisé et intuitif répondant aux besoins des clients et à ceux des métiers.

Une assemblée plénière a permis de rassembler en juin 2018 plus de 300 collaborateurs autour des thèmes phares de la transformation du SI.



RÉORGANISATION :

VERS PLUS DE SYNERGIES AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Dans sa quête permanente pour améliorer son efficacité opérationnelle, la BMCI a choisi de faire évoluer son organisation en créant la Banque Commerciale, qui regroupe 3 lignes de métier : Corporate Banking, Retail Banking et Crédit à la Consommation.

Cette nouvelle appellation n'est pas anodine : elle place la vocation de commerçant au centre de nos métiers, pour accompagner nos clients

à travers des solutions adaptées à leurs besoins, contribuer au financement de l'économie marocaine et veiller à la réalisation d'ambitions durables ayant un impact positif sur l'environnement.

Cette évolution, pleinement ancrée dans le plan de transformation 2020 du Groupe BMCI, favorise l'émergence de nouvelles opportunités grâce à une meilleure connaissance des clients, mais aussi l'expertise et l'engagement des équipes, mobilisées pour leur offrir le meilleur de la BMCI.

UN PARTENARIAT AVEC LE KLUSTER DE LA CFCIM

Le projet « Kluster CFCIM » de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc s'attache à l'aménagement d'espaces d'accueil pour les start-up, au lancement de concours destinés à sélectionner et accompagner ces jeunes activités, notamment à travers des possibilités de financement et de networking.

Fidèle à sa volonté d'être un acteur économique responsable et engagé auprès de son environnement économique et social, la BMCI a choisi d'accompagner concrètement ce projet en tant que partenaire stratégique et sponsor premium. La Banque apparaît ainsi dans les supports de communication liés au « Kluster CFCIM » et participe à toutes les actions de terrain et d'animation du projet.



LANCEMENT DE BMCI NAJMAH

L'écosystème de la Finance Participative ne cesse de s'étoffer depuis son lancement en 2017, le Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) a validé les contrats Mourabaha pour les filières Mobilière et Immobilière et devrait approuver prochainement d'autres produits.

Créé en 2018, le label BMCI Najmah comprend aujourd'hui 15 corners, une offre de produits et services de la banque au quotidien pour les particuliers, professionnels et entreprises, et le financement Mourabaha Immobilier. Conformément aux recommandations du CSO, BMCI Najmah dispose d'un référentiel de procédures qui couvre l'ensemble de ses activités et d'une organisation qui garantit l'étanchéité par rapport à la banque conventionnelle.

نجمت

الخدمات التشاركية
OFFRES PARTICIPATIVES BMCI

WOMEN IN BUSINESS : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Engagée aux côtés de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la BMCI soutient le programme « Women in Business », qui combine une offre de financement et une assistance technique pour accompagner les femmes entrepreneurs.

L'objectif est d'améliorer l'accès au financement, mais aussi au savoir-faire nécessaire en termes de gestion financière, de gouvernance d'entreprise ou encore de marketing digital.



“VIGEO EIRIS RANKING EMERGING”, UN PODIUM PRESTIGIEUX POUR LA BANQUE

Évaluée depuis 2011 dans le cadre de la notation de Vigeo Eiris, spécialiste de l'évaluation sociale et environnementale des entreprises, la BMCI s'est placée parmi « The 3 best performers » des pays émergents lors du classement révélé en juin 2018.

L'évaluation, basée sur un questionnaire portant sur les activités, la politique RSE ou encore la gouvernance d'entreprise, distingue la Banque en tant que première entreprise marocaine dans cet indice en termes de rating, avec des scores élevés et une présence renforcée dans le palmarès ESG (environnemental, social et de gouvernance) "Vigeo Eiris Ranking Emerging".



HACKATHON, UNE NOUVELLE FORME D'ATELIER COLLABORATIF

Fusion des termes "hack" et "marathon", le Hackathon est un processus créatif, généralement utilisé dans le domaine numérique, que la BMCI a choisi d'étendre à tous les profils et métiers. Ils étaient ainsi plus d'une centaine de personnes à participer en mai 2018 au premier Hackathon BMCI : 56h non-stop de réflexion collective sur la banque de demain, en combinant les connaissances de collaborateurs BMCI, BDSI, de start-up et d'étudiants.

Les équipes sélectionnées ont pu affiner leur projet durant 4 jours de bootcamp (encadrement intensif accéléré) et le présenter en juillet lors du Demo Day, en présence des équipes gagnantes d'Afrique Subsaharienne. Trois projets ont ainsi été retenus en Afrique (2 projets BMCI/BDSI, un projet de Côte d'Ivoire) pour être développés pendant 12 semaines à la Cantine Digitale, le Lab interne de BNP Paribas en Afrique.



BMCI, SPONSOR PREMIUM DU 11^{ÈME} SALON AUTO EXPO

Organisée tous les 2 ans à Casablanca, l'Auto Expo a connu une édition 2018 particulièrement réussie. Durant 2 semaines, le public a pu découvrir les dernières nouveautés du secteur, mais aussi des remises exceptionnelles et des formules de financement attractives !

Ce ne sont pas moins de 50 marques de voitures et de motos, mai aussi les principales banques, compagnies d'assurances et sociétés de crédit-

bail, qui ont répondu présentes à cette 11^{ème} édition. La mobilisation de l'équipe commerciale de BMCI Leasing, un taux attractif et la composition d'une offre adaptée aux besoins de chaque client (avec ou sans apport, une flexibilité de remboursement, des formalités simplifiées, un déblocage du crédit sous 48h, des mensualités échelonnées jusqu'à 72 mois, etc.) ont ainsi permis d'enregistrer le financement de 190 véhicules. Une belle performance, avec la conquête de nouveaux marchés !

LA BMCI CRÉE SON PROGRAMME OPEN INNOVATION

En 2018, la BMCI a lancé son programme d'Open Innovation pour mener une réflexion approfondie sur l'agence du futur et le client autonome. Un véritable challenge pour les participants internes et externes (100 pour le Hub africain à Casablanca et 60 pour le Hub subsaharien à Abidjan), bien décidés à concrétiser leurs idées et concepts. Un programme original pour révéler les talents internes et externes, nouer des partenariats et innover ensemble !

Les 5 équipes sélectionnées ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure durant 4 jours pour présenter leurs prototypes à un jury composé de membres du Comité Exécutif BMCI et de membres du Groupe BNP Paribas. Les 3 start-up gagnantes (2 au Maroc et 1 en provenance du hub subsaharien) ont pu développer leurs projets au sein de la cantine digitale BMCI durant 12 semaines, après l'élaboration d'un cahier des charges pour formaliser les offres commerciales, les contrats et le déploiement futur.

QUELQUES CAMPAGNES PHARES

CAMPAGNE PROJET DE VIE : CRÉDIT HABITAT / CRÉDIT CONSO

Véritable partenaire pour apporter de la sérénité dans les temps forts et les projets de ses clients, la BMCI a lancé en 2018 plusieurs campagnes ciblées (affichage urbain 4x3, annonce radio, presse, affichage réseau), mais aussi un spot publicitaire axé sur les changements permanents dans la vie, pour guider ses clients vers des solutions adaptées. Dans le cadre du Crédit Habitat, les clients ont par exemple la possibilité de moduler les mensualités selon leurs revenus, de modifier la nature du taux, ou encore de différer ou suspendre les échéances.



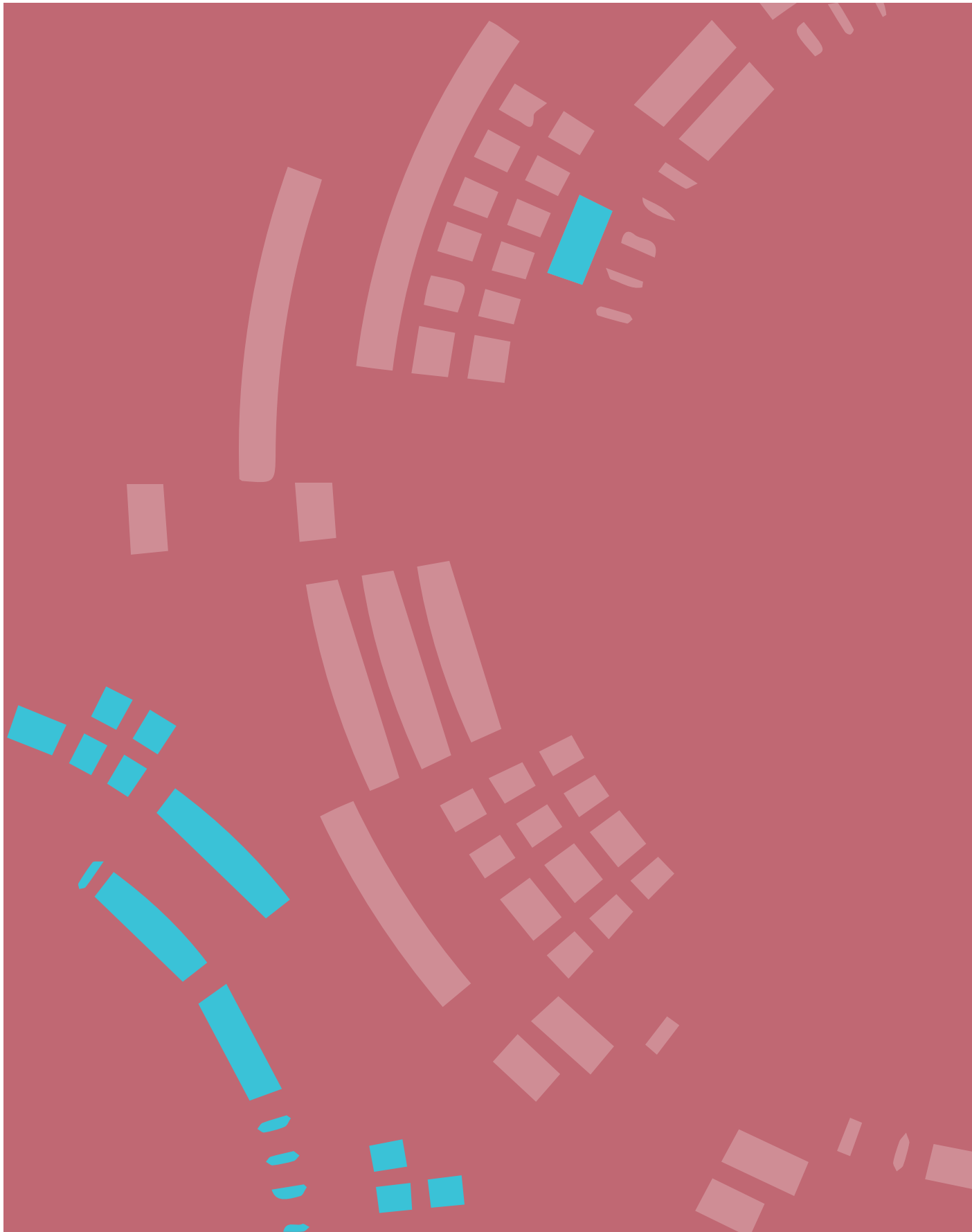
CAMPAGNE BLACK FRIDAY

Inspirée des codes visuels de la grande consommation, la campagne Black Friday de la BMCI a permis de se démarquer de la concurrence à travers des taux incomparables et très compétitifs : jusqu'à -60% sur le crédit à la consommation et -15% sur le crédit habitat ! Un vaste dispositif de communication a été mis en place pour appuyer cette tendance, qui retient chaque année au mois de novembre l'attention des consommateurs, à la recherche des meilleures opportunités.



CAMPAGNE VISA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2018

C'était le temps fort sportif de l'année 2018 : la coupe du Monde de football a été l'occasion de vivre de belles émotions, y compris pour la BMCI qui s'est associée à Visa le temps d'un concours exceptionnel. À la clé : la possibilité de gagner un voyage pour assister à un match de l'équipe marocaine en Russie. La campagne dédiée à l'événement a été déclinée en affichage urbain, en multicanal, en agences et en digital. De nombreux lots ont également été mis en jeu dans le cadre d'une tombola, qui intégrait les clients du Corporate Banking.



The background is a solid dark red color. It features a stylized, semi-transparent illustration of a microscope in the upper right quadrant, with its lens and eyepiece highlighted in a light blue. Scattered around the microscope are several rectangular shapes representing papers or documents, some in shades of red and others in light blue. In the lower left corner, there are faint, semi-transparent shapes that resemble a book or a folder.

4

NOS MÉTIERS

BANQUE COMMERCIALE

Améliorer son efficacité opérationnelle et optimiser les synergies inter-métiers : autant d'objectifs qui ont conduit la BMCI à repenser sa Banque Commerciale en regroupant les 3 lignes de Métier que sont Corporate Banking, Retail Banking et Crédit à la Consommation. Cette nouvelle organisation s'inscrit pleinement dans son ambition de devenir un acteur de référence, en combinant ses expertises pour personnaliser l'accompagnement de ses clients et contribuer significativement au financement de l'économie marocaine.



CORPORATE BANKING

2018 a été une année très positive pour les métiers du Corporate Banking, avec l'atteinte d'un niveau record en termes de Crédit Moyen Long Terme, une forte croissance du produit net bancaire des métiers spécialisés et de l'activité de financement immobilier et, enfin, une meilleure maîtrise des risques de crédits et de la conformité.



- **CASH MANAGEMENT** a connu en 2018 la progression des commissions liées aux moyens de paiement et monétaires et à ceux des flux.
- **TRADE FINANCE** enregistre une nette évolution en lien avec les performances des échanges extérieurs du Maroc, et renforce la proximité avec ses clients à travers la présence d'experts dans les Centres d'Affaires. Les parts de marché se maintiennent à des niveaux très satisfaisants, confirmant les efforts de la force de vente pour capter les opportunités.
- **BMCI LEASING** poursuit sa dynamique commerciale pour la 4^{ème} année consécutive, avec une évolution significative de la production (+12%), qui a contribué à consolider les encours financiers (+8%).
- **BMCI FACTORING**, qui incarne un levier de développement des financements à court terme, a dépassé les objectifs fixés, portés par la mobilisation des créances de crédit TVA sur l'État marocain. Elle a consolidé sa position de leader dans la mise en place de montages complexes, pour le compte de multinationales installées au Maroc.

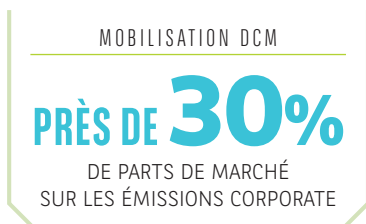
CONTRIBUTION DE BMCI FACTORING

+2,3 MMAD

DÉBLOQUÉS
POUR LES SECTEURS
PUBLIC ET PRIVÉ

- **BMCI SECURITIES SERVICES** améliore sa visibilité sur le marché et la qualité de ses services et a réalisé de belles opérations.
- **BMCI BANQUE OFFSHORE** continue de se positionner quasi exclusivement en amont pour capter la majorité des nouvelles implantations de multinationales en zones franches d'exportation. La filiale a réalisé un très bon niveau de rentabilité grâce à la réalisation des financements, la captation des flux et la maîtrise des charges.
- **CORPORATE FINANCE** assiste de grands groupes dans leurs opérations de haut de bilan et l'émission de titres de créances négociables sur le marché des capitaux marocain. Il s'est illustré en 2018 par sa collaboration avec les métiers Corporate & Institutional

Banking du Groupe BNP Paribas et son accompagnement à la BMCI dans l'émission d'obligations subordonnées pour un montant global d'un milliard de dirhams.

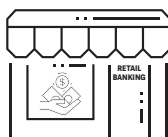


toutefois une forte appréciation en fin de période grâce aux contrats mis en place au second semestre.



- **PROMOTION IMMOBILIÈRE** enregistre une nette progression. L'activité est de plus en plus profitable compte tenu des taux pratiqués pour de courtes durées et de la nouvelle politique de facturation du conseil sur les montages. Les encours moyens de la filière affichent

- **Le Service d'Assistance aux Entreprises (SAE)**, plateforme privilégiée dédiée aux clients Corporate, a amélioré ses principaux indicateurs de performance, mais aussi renforcé sa présence dans les Centres d'Affaires pour favoriser la proximité. L'année a été marquée par le lancement du Service d'Assistance aux Entreprises Premium et ses nouveaux services à forte valeur ajoutée.



RETAIL BANKING

Le Métier Retail Banking a connu une année intense dans la distribution de crédits à la consommation, l'octroi de financements immobiliers, l'équipement en moyens de paiement et d'assurances ou encore la commercialisation de réceptacles d'épargne financière. Le Métier a conduit son action en se basant sur 5 piliers fondateurs :



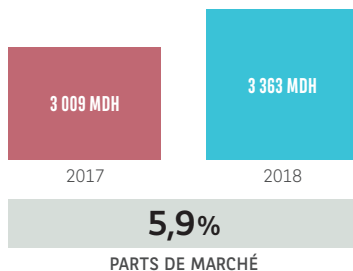
- **Redynamiser le développement ciblé du fonds de commerce et accélérer** la conquête. Ligne directrice en 2018, ce pilier a également vu l'activation de nouveaux leviers de recrutement.
- **Intensifier la relation client**, en réunissant toutes les conditions pour capter des flux et stimuler l'utilisation des solutions monétiques. La BMCI a par ailleurs accentué la commercialisation de solutions d'assurance et de prévoyance, en synergie avec BMCI Assurance.
- **Amplifier l'effet fidélisation du crédit !** Un dispositif conséquent a été déployé pour l'équipement en crédits (consommation et immobilier), vecteur privilégié pour élargir la relation bancaire. Dans le domaine des financements professionnels, l'accent a été mis sur le financement en leasing.
- **Sécuriser l'activité aujourd'hui pour mieux la fortifier demain :** La BMCI a mené une collecte massive de données clients, un plan de révision tenu et des échus maîtrisés, afin de sécuriser l'activité de la Banque en termes de conformité et de risques et favoriser des rebonds commerciaux plus percutants.
- **Accompagner le changement pour porter la transformation** à travers des projets structurants comme une nouvelle organisation de la ligne de métier, la digitalisation d'une partie de l'activité et la préparation des premières livraisons du nouveau système d'information.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'activité a connu une excellente dynamique commerciale dans l'ensemble de ses canaux de distribution, atteignant un niveau record pour les financements bruts. Parallèlement, l'inversion de la courbe de tendance amorcée en 2016 sur la conquête de parts de marché a atteint son plus haut niveau depuis 2012.

UN NIVEAU RECORD POUR LES FINANCEMENTS BRUTS



D'autres actions ont accompagné la transformation digitale et le Business Center en tant que canal complémentaire au réseau d'agence et contribué au développement des activités à travers :

- Des animations et formations en étroite coopération entre les équipes Crédit à la Consommation et celles du Réseau pour améliorer le taux d'équipement des clients.
- La réussite de l'édition 2018 de l'Auto Expo avec la conquête de nouveaux marchés.
- Des synergies inter-métiers renforcées suite à la création de la Banque Commerciale, qui a permis de s'orienter vers de nouveaux secteurs porteurs (agences de voyage, habitat, énergie solaire, etc.).
- La poursuite de la transformation digitale omni-canal pour repenser les parcours clients et la relation avec les partenaires.

La Business Unit a également initié de nombreux projets pour améliorer ses processus et son efficacité opérationnelle, comme une nouvelle solution de téléphonie pour gérer les campagnes sortantes, l'optimisation des règles d'octroi ou encore la refonte du système d'aide à la décision pour améliorer le temps de réponse aux clients.

+12%

DE PRODUCTION
ENTRE 2017
ET 2018

+13%

D'ENCOURS
MOYENS
EN 2018

BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée parvient à maintenir une dynamique de croissance, véritable performance dans un environnement marqué par une concurrence de plus en plus rude. Elle a ainsi enregistré une augmentation de 12% de son parc clients. Les synergies qu'elle entretient avec le Corporate Banking lui ont également permis de concrétiser plusieurs opérations remarquables.



Inspirée par la stratégie de BNP Paribas Wealth Management, la Banque Privée poursuit sa stratégie d'innovation, avec notamment le lancement des certificats de dépôt à taux révisables sur des sous-jacents internationaux qui offrent une rentabilité supérieure à celle d'un investissement de même durée dans un placement sans risque.

DES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS AUX CLIENTS

Pour renforcer la proximité avec ses clients et récompenser leur fidélité, la Banque Privée a organisé plusieurs événements en leur faveur, notamment :

- Une soirée spéciale lors du concert de Post Modern Jukebox au Festival Jazzablanca.
- Un déjeuner dans l'enceinte du Palais des Institutions Italiennes dans le cadre du Festival Tanjazz.
- Une visite guidée de l'exposition "La Méditerranée et l'Art Moderne" au Musée Mohamed VI de Rabat.
- La première édition du "BMCI Golf Cup" pour les clients Banque Privée.
- L'organisation de deux conférences en partenariat avec Women In Africa ("La promotion de la femme en entreprise" et "Men with Women, un engagement déterminant").

- L'organisation du cycle de conférences "Meet the Experts" pour répondre aux questions récurrentes des clients sur des thématiques spécifiques

+12%

POUR LA BASE CLIENTS

+24%

DES ACTIFS SOUS GESTION GRÂCE À L'INNOVATION PRODUITS

UN PNB EN ÉVOLUTION DE

+15%

BMCI NAJMAH

14

CORNERS NAJMAH AU MAROC

Mai 2017

LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ FINANCE PARTICIPATIVE AU MAROC

Le marché de la Finance Participative ne cesse de s'étoffer depuis son lancement en mai 2017, conformément aux orientations stratégiques définies pour cette jeune activité. L'année 2018 a été marquée par le démarrage de cette activité pour BMCI, sous le label Najmah, accompagnée d'une vaste campagne de communication pour présenter la fenêtre participative au grand public.

L'offre s'est dans un premier temps concentrée sur les produits et services de la banque au quotidien pour les Particuliers, Professionnels et Entreprises, avant de s'enrichir avec le financement Mourabaha Immobilier.

L'ensemble de l'organisation mise en place garantit l'étanchéité par rapport à la banque conventionnelle à travers un système d'information dédié ou encore un compte central de règlements au niveau de Bank Al-Maghrib.

Les équipes impliquées ont par ailleurs bénéficié de formations sur la finance participative, la posture



commerciale et les circuits de traitement de l'activité de la BU Najmah.

Plusieurs dispositifs ont par ailleurs été mis en place pour accompagner l'offre commerciale, notamment :

- Un dispositif de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas.
- Une politique dédiée et un outil de surveillance des risques et de la gestion du service après-vente.
- Un référentiel de procédures couvrant l'activité, y compris les circuits transverses.
- Des espaces Finance Participative sur les sites Internet et Intranet de la Banque.





5

NOS ACTIVITÉS SUPPORT

RSE ET QUALITÉ

Inscrites dans une dynamique d'amélioration continue, la RSE et la Qualité sont des démarches profondément ancrées dans la culture BMCI. L'année a ainsi connu le renouvellement de la certification ISO 9001 pour l'ensemble des processus de l'activité monétique, mais aussi la réussite de l'audit de suivi N°2 selon le même référentiel pour l'activité Commerce International, qui a salué l'implication du management dans la démarche et le Système de Management de Qualité déployé.



Attentive à l'écoute de ses clients et à la recherche de l'excellence opérationnelle, la Banque a lancé en 2018 son Service de Traitement des Réclamations (STR), qui centralise l'ensemble des demandes et aura également pour mission d'identifier les dysfonctionnements récurrents pour mener des actions curatives anticipatives.

Délai moyen de traitement des réclamations :



Sur le volet de la RSE, la BMCI poursuit sa démarche en structurant ses actions autour de 4 piliers.



Pilier I Responsabilité Économique

La Banque a validé en 2018 sa politique de crédit dédiée à l'entrepreneuriat social, pour standardiser les procédures d'octroi des crédits aux Entreprises Sociales. Elle a également adhéré à 2 programmes de financement en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) : **Women in Business (WiB)** et **Green Economy Financing Facility (GEFF) Morocco**.





Les engagements du Groupe BNP Paribas

- Arrêt du financement des projets dédiés au hydrocarbures non conventionnels (gaz et pétrole de schiste).
- Arrêt de toute activité de financement et d'investissement des entreprises du tabac.
- Arrêt du financement de tout nouveau projet de centrale électrique à base de charbon et mine de charbon ne répondant pas à certains critères.

BERD

Un financement de 20 millions d'euros pour soutenir les investissements portés par les entreprises ayant un impact positif sur l'environnement



Pilier II Responsabilité Sociale

Attentive à la promotion de la diversité, la BMCI a organisé en 2018 une rencontre avec les 9 entreprises du Club Diversité et a conclu un partenariat avec Women In Africa Initiative. Elle poursuit son programme "Bénévolat de compétences", qui repose sur le transfert de compétences de salariés bénévoles à une structure associative, avec le soutien matériel ou financier de la Banque.



Pilier III Responsabilité Civique

Pour lutter contre le surendettement, la BMCI a participé pour la 7^{ème} année consécutive à la Semaine de l'Éducation Financière, avec une forte mobilisation pour présenter aux jeunes les fondamentaux de la finance dans un langage vulgarisé ou animer des conférences dans les lycées et collèges.

57 AGENCES PARTICIPANTES

96 ANIMATEURS MOBILISÉS

2917 ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS



Pilier IV Responsabilité Environnementale

Chaque année, la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas permet à la BMCI de calculer ses indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier et à la gestion de déplacements professionnels et des déchets, participant à améliorer ses performances RSE, distinguées et primées par des organismes de renom.



COMMUNICATION & PUBLICITÉ

Avec plus de 800 retombées presse en 2018, la BMCI a articulé ses campagnes Retail autour du thème "Projets de vie", notamment lors :

- du lancement de BMCI Najmah, qui confirme son positionnement de banque citoyenne, en intégrant de nouvelles pratiques bancaires répondant à des préoccupations sociales et économiques.
- de la Coupe du monde de football, avec la possibilité de gagner de nombreux lots dont un voyage pour assister à l'un des matchs du Maroc en Russie.
- des campagnes Crédit Habitat, appuyé par l'organisation de "Matinées Immo" dans plusieurs agences, et Crédit Conso Eté pour couvrir les vacances, l'Aid et la rentrée scolaire.
- de la campagne Black Friday, avec des remises allant jusqu'à -60% pour profiter de financements à des conditions exceptionnelles.

نجمت



LES MATINÉES
IMMO



Quelques campagnes phares

- Achats Coup de Cœur
- Vignette automobile
- Étudiants Marocains à l'Étranger
- Ladies First



Une présence remarquée lors des événements professionnels

Sponsor Premium du Salon Auto Expo, la BMCI a proposé pour la 11^{ème} édition un service de financement de véhicules neufs. La Banque s'est également illustrée lors de salons du secteur médical, notamment le salon Médical Expo.

Le Corporate a également lancé la campagne "Financement des Créances TVA", dans la lignée de l'initiative gouvernementale pour soulager la trésorerie des entreprises et développer leur activité. La Banque a également reconduit son partenariat avec Atlantic Radio pour "Oser l'Avenir", avec la diffusion quotidienne de capsules radio et de vidéos relayées sur les réseaux sociaux.

DIGITAL ET PREMIUM, DE NOUVEAUX ATOUTS

En marge des supports Premiums (Médias24, Le 360, 2M, La Nouvelle Tribune, Telquel, L'infomediaire...), les campagnes et prises de paroles ont bénéficié d'un important dispositif digital, notamment à travers l'adoption de nouveaux formats pour enrichir les réseaux sociaux, notamment les stories sur Instagram.



L'activité Communication accompagne également la transformation de la Banque en interne, en mettant à la disposition des collaborateurs de nombreux supports :

- La presse BMCI (Flash, BMCI Mag, Actualités "À la une" et publications régulières sur Echonet)
- L'organisation des Caravanes 2020 avec la création de contenus associés
- La refonte de l'intranet et la production de contenus
- Le soutien au programme de transformation informatique (création d'une nouvelle page intranet, réalisation de films et motion designs)

3200
clients

ONT RÉPONDU PRÉSENTS
AUX ÉVÉNEMENTS BMCI
EN 2018

MARKETING INNOVATION DIGITAL & STRATÉGIE

La Direction Générale de la BMCI a créé en 2018 une nouvelle Direction globale, en charge du Marketing, de l'Innovation, du Digital et de la Stratégie (MIDS). Elle s'attache à intégrer dans la stratégie de la Banque les nouvelles orientations de la Direction Générale et les mutations liées à l'environnement ou au marché. Elle participe à la stratégie de développement à travers une connaissance approfondie du marché et de la concurrence, l'anticipation et la proposition d'offres, de parcours client et de modèles de distribution.



Elle est également amenée à concevoir une stratégie digitale pour améliorer l'expérience client, développer de nouveaux canaux de vente et promouvoir le "Self Care", mais aussi déployer des projets transverses pour favoriser la réussite de ses missions.

“
**Une nouvelle
Direction pour
accompagner
le développement
de la Banque.**”



RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a réorganisé son activité et mis en œuvre des axes prioritaires avec plusieurs objectifs : adopter une orientation "Focus Collaborateur", promouvoir une nouvelle culture managériale, faire évoluer les méthodes de travail et conforter le bien-être au travail.



3 personnes

en situation de handicap
ont été recrutées
en 2018

UNE NOUVELLE CULTURE MANAGÉRIALE

La Direction des Ressources Humaines travaille sur une culture de management positif afin d'introduire de nouvelles pratiques. Un riche programme de coaching et de formation est ainsi déployé en faveur de la transversalité, de l'atteinte d'objectifs collectifs et de la responsabilisation des équipes, avec plus de délégation et d'autonomie.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

La promotion de la diversité des genres auprès des collaborateurs a été à l'honneur en 2018, appuyée par le développement de partenariats (Club Diversité Inter-entreprises, WIA, etc.).



UNE EXPÉRIENCE FLUIDE ET SATISFAISANTE POUR LE COLLABORATEUR ET LE MANAGER

Pour transformer l'expérience collaborateur, de son intégration à son départ à la retraite, la BMCI s'attache à repenser l'environnement, la culture ou encore les méthodes de travail à travers des outils innovants (Design Thinking, Agile, Workspace 2020, Flex Office, Acculturation digitale, etc.) et la refonte des parcours. La digitalisation RH évolue quant à elle vers de nouveaux modes de fonctionnement, pour améliorer l'expérience du collaborateur et développer une offre RH personnalisée en ligne.

L'offre sociale s'est également enrichie pour améliorer la qualité de vie du collaborateur, avec la signature de nouvelles conventions, l'aménagement des centres de vacances ou encore la proposition de manifestations sportives et d'excursions.

2 parcours révisés en 2018 :

LA MOBILITÉ ET LE RECRUTEMENT

250

RECRUTEMENTS
EN 2018

DIRECTION DE LA PRODUCTION & DE L'APPUI COMMERCIAL



Dans la lignée des valeurs du BNP Paribas Way et de la transformation, la Direction a déployé plusieurs actions pour promouvoir l'ouverture et le "Good Place to work", tout en menant le réaménagement des espaces en mode Flex Office.



L'année 2018 a été consacrée à consolider et stabiliser l'organisation adoptée dans le cadre de la stratégie 4S :

Santé comptable

Plusieurs chantiers d'assainissement comptable ont été menés parallèlement aux opérations de fiabilisation pour préparer la migration vers le nouveau système d'information.

Satisfaction client

L'appui commercial a renforcé en 2018 son rôle la satisfaction client, tout en visant l'amélioration continue de la qualité, avec la réduction des réclamations, des doublons et des délais.

Sécurisation des opérations

La Direction a renforcé les contrôles et s'est dotée d'une nouvelle organisation, avec la création d'une Direction APAC Comptabilité et la mise en place d'une équipe de pilotage transverse.

Satisfaction des collaborateurs

L'accent a été mis sur la satisfaction du capital humain par la promotion interne, un management de proximité et l'harmonisation des indemnités et rémunérations.

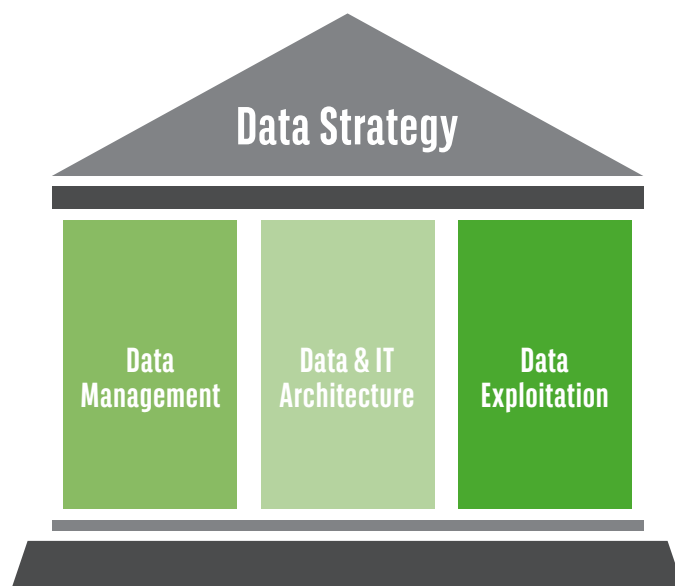


CHIEF DATA OFFICE

La fonction de "Chief Data Officer" a été créée en 2016 dans le cadre de l'évolution des enjeux réglementaires et technologiques, pour définir une stratégie et une gouvernance Data Banque et assurer le déploiement de cette nouvelle organisation.

Aujourd'hui, le département Chief Data Office assure une vision transverse des données de la Banque tout en mettant en place les dispositifs nécessaires à la qualité, l'intégrité, la protection et l'exploitation des données.

Le département s'est enrichi à la fin de l'année 2018 de l'expertise Community Management, afin d'ancrer la culture "Know Your Data" auprès de tous les collaborateurs de la Banque.



Séminaire

La 2^{ème} édition du séminaire annuel Data a rassemblé plus de 50 participants autour des réalisations phares de 2018 et des objectifs 2019.

11

COLLABORATEURS

UN MOT D'ORDRE

"DATA as a Service"

SÉCURITÉ GROUPE

L'année a vu le lancement du programme cyber-sécurité, qui traite divers sujets de sécurité du système d'information au niveau de l'organisation, des infrastructures informatiques ou encore des applications.

Le programme aborde également la fuite d'informations, un risque contre lequel des tests d'intrusion ont été réalisés afin d'évaluer la robustesse du réseau informatique de la BMCI face à d'éventuelles intrusions mal intentionnées, et définir ainsi le niveau de durcissement des systèmes informatiques.

Enfin, dans le cadre du plan de continuité d'activités, plusieurs entités critiques se sont prêtées à des simulations et stress tests.



1 Sécurité physique

2 Sécurité des systèmes d'information

3 Plan de continuité d'activité

UN
PROGRAMME
ANNUEL DE
SENSIBILISATION
POUR
LES VOILETS

DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

L'année 2018 a mis l'accent sur la sensibilisation des collaborateurs aux principes de l'éthique professionnelle, de l'intégrité des marchés et de la protection des intérêts des clients. La BMCI s'est ainsi conformée à la Loi "Sapin II", en adoptant un Code de Conduite anti-corruption qui définit et illustre les comportements à proscrire.

Les actions lancées pour renforcer la Sécurité Financière au sein de la Banque et des Filiales ont pris en compte les nouveautés réglementaires et se sont enrichies de nouvelles procédures pour améliorer la connaissance du client à l'entrée en relation et lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. Ces changements ont bien sûr été accompagnés d'actions de formation et de sensibilisation ciblées.

Le dispositif de contrôle permanent couvre désormais toutes les zones de risque de non-conformité (KYC,

LAB-FT, sanctions et embargos, protection des intérêts des clients, éthique professionnelle, etc.), encadré par des procédures et méthodologies qui précisent la périodicité, la sélectivité ainsi que les modes opératoires.

100%

DES CONTRÔLES CONFORMITÉ RÉALISÉS EN 2018

UN INDICATEUR DE MAÎTRISE DE RISQUE SATISFAISANT

SYSTÈME D'INFORMATION

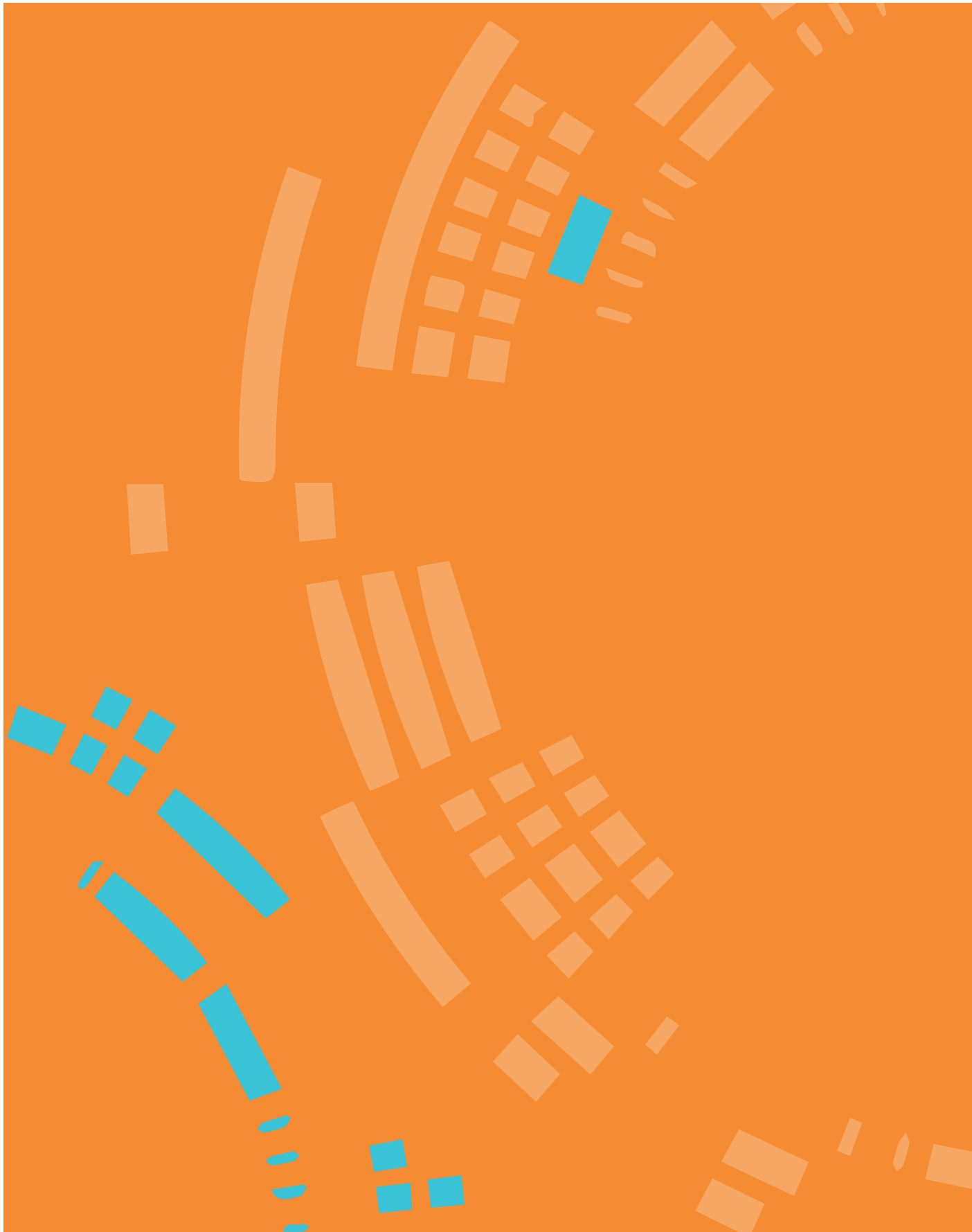
La Direction des Systèmes d'Information (DSI) met toute son expertise en œuvre pour accompagner le plan de transformation BMCI 2020 pour déployer un réseau sécurisé et intuitif, répondant aux besoins des clients et à ceux des métiers. Elle articule cette stratégie ambitieuse autour de 5 axes, qui structurent son plan d'action :

- Stabilisation de la production.
- Transformation et refonte du système d'information.
- Gain en agilité.
- Développement des partenariats métiers.
- Impulsion de la digitalisation.

Le nouvel outil SI permettra aux collaborateurs de disposer à terme d'un poste de travail digital. Il seront soutenus à chaque étape dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire et l'automatisation des processus Front to Back-Office pour gagner en qualité de service.

La Direction tient également un rôle actif dans les différents projets de la Banque, notamment la refonte monétique, la mise en place de produits de financements et d'investissements participatifs (BMCI Najmah) et le renforcement de la cyber-sécurité, menés par le pôle Projets et Support Technique de la DSI.







6

NOTRE ENGAGEMENT DANS UN MONDE QUI CHANGE

DES ACTIONS SOLIDAIRES & DURABLES

SEMAINE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Convaincue que la responsabilité sociale est un devoir auprès de ses collaborateurs, la BMCI a organisé la 3^{ème} édition de sa "Semaine Santé et Bien-être", avec des conseils et des astuces des Experts, des menus spéciaux au restaurant d'entreprise, des ateliers ludiques et des conférences.

“
Le bio à l'honneur au restaurant d'entreprise”



Une semaine riche en activités :

après-midi parents/enfants au bureau, atelier de self-défense, automassage, méditation, yoga du rire, atelier jus Detox, exposition Kitibook, services Beauté...



SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La 5^{ème} édition de la "Semaine du Développement Durable" s'est déclinée pour la première fois en 2018 en régions, avec des actions initiées par les Directions Régionales à

“
Une collecte de 100 sacs de vêtements et chaussures, remis à l'association Jood”



Dons

La BMCI a fait don de vêtements et chaussures, collectés auprès des collaborateurs BMCI.





SEMAINE DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Chaque année, la BMCI participe à cette action éducative pour familiariser les jeunes aux principes de base de la finance et leur apprendre à recourir aux services financiers de manière responsable. À long terme, les objectifs sont de lutter contre le surendettement et de favoriser le développement économique.

57

AGENCES
PARTICIPANTES

ENVIRON
3000

PERSONNES
TOUCHÉES

LE PROGRAMME WOMEN IN BUSINESS

Le programme Women in Business a été conçu par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour améliorer l'accès au financement et au savoir-faire pour les femmes entrepreneurs et les accompagner à travers des formations sur la gestion financière, la gouvernance d'entreprise et le marketing digital.

LA BMCI AU FÉMININ

50%

DE COLLABORATRICES EN 2017

39%

DE FEMMES MANAGERS

35%

DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF







7

LA FONDATION BMCI : 10 ANS D'ENGAGEMENT CITOYEN

LA FONDATION BMCI : UNE AVENTURE HUMAINE ET CITOYENNE

10 ans se sont écoulés depuis la création de la Fondation BMCI, qui a choisi de célébrer cette décennie d'engagement citoyen en marge du Festival Jazzablanca par une série d'événements et d'actions :

- Une soirée de célébration avec un concert de Nass El Ghiwane et un spectacle du Groupe Acrobatique de Tanger.
- Un village associatif en marge du festival pour mettre à l'honneur les associations partenaires.
- Une série de conférences filmées autour de thématiques liées à l'éducation et au handicap.
- Le tournage de capsules vidéo des meilleurs moments de l'événement.



La Fondation BMCI poursuit sa vocation solidaire, en menant et en soutenant des actions en faveur de l'éducation, du handicap et de la culture.



95 000

FESTIVALIERS PRÉSENTS
LORS DES FESTIVALS
DE JAZZ

+1 000

COLLABORATEURS, CLIENTS,
PARTENAIRES ET OFFICIELS
POUR LA SOIRÉE ANNIVERSAIRE

L'ÉDUCATION, LA MEILLEURE CHANCE POUR L'AVENIR

- Le programme "Bibliothèques de classes" dans les écoles primaires de quartiers défavorisés, mené en coordination avec l'association AL JISR.

136

ÉCOLES ÉQUIPÉES

77 000

LIVRES

+1 150

BIBLIOTHÈQUES AMÉNAGÉES

88 000

ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES

10
ans
d'engagement
citoyen



- L'octroi d'une bourse plus élevée destinée aux étudiants de la Fondation Marocaine de l'Étudiant, encadrés par des tuteurs BMCI bénévoles durant leur cursus.

28

JEUNES ÉTUDIANTS BOURSIERS

- Le soutien à Dream Up, un programme d'éducation et d'insertion par la pratique artistique (cours de solfège, guitare, piano et percussions).

+130

JEUNES ISSUS DE QUARTIERS DÉFAVORISÉS

REPRÉSENTATION DES JEUNES DE

Dream Up
À LA FÊTE DE LA MUSIQUE
EN FACE DU SIÈGE BMCI



ASSOCIATION
AL JISR



PROGRAMME
DREAM UP

SOUTENIR LE HANDICAP, PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

- Le soutien à Anais (Association Nationale pour l'Avenir des Inadaptés Scolaires) pour la création de l'atelier "Blanchisserie", l'organisation de la kermesse et le recrutement de jeunes issus du centre.
- Le support à l'Amicale Marocaine des IMOC pour accompagner des enfants atteints d'Infirmitté Motrice d'Origine Cérébrale et mettre en place des classes d'intégration dans une école publique.

ENVIRON
35%
DE GRATUITÉ

22
PERSONNES ENCADRANTES

120

ENFANTS INSCRITS DANS LE CENTRE



- L'appui à l'association Sourire de Reda pour le développement d'une application mobile afin de répondre aux demandes des jeunes en souffrance et prévenir le suicide.

L'APPLICATION

Stop Silence

LANCÉE EN SEPTEMBRE 2018

Un séminaire

SUR LE HARCÈLEMENT
SCOLAIRE AU RESTAURANT
BMCI EN AVRIL 2018

LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

- En musique, avec le soutien continu à la musique Jazz à travers le sponsoring officiel des festivals Tanjazz et Jazzablanca.

Tanjazz

PRÈS DE
25 000
SPECTATEURS

UNE AUDIENCE RECORD POUR **Jazzablanca** AVEC

+58 000
SPECTATEURS

- Le soutien au Studio des Arts Vivants pour les spectacles pour enfants "L'École du Spectateur", pour initier les jeunes issus de quartiers défavorisés aux spectacles vivants.

4 PIÈCES

DE THÉÂTRE OFFERTES À

160 ENFANTS

DES ÉCOLES PARRAINÉES EN 2018

- L'édition de beaux livres : une conférence de presse pour le lancement de "Casablanca Nid d'artistes", de Leïla Slimani et Kenza Sefrioui (Malika Editions) : une promenade émotionnelle à Casablanca, vue par plus de 120 artistes.



FESTIVAL
TANJAZZ



FESTIVAL
JAZZABLANCA





8

DONNÉES FINANCIÈRES

PRINCIPES COMPTABLES

RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES IAS/IFRS APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BMCI

AU 31 DÉCEMBRE 2018 - COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2018, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisées relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

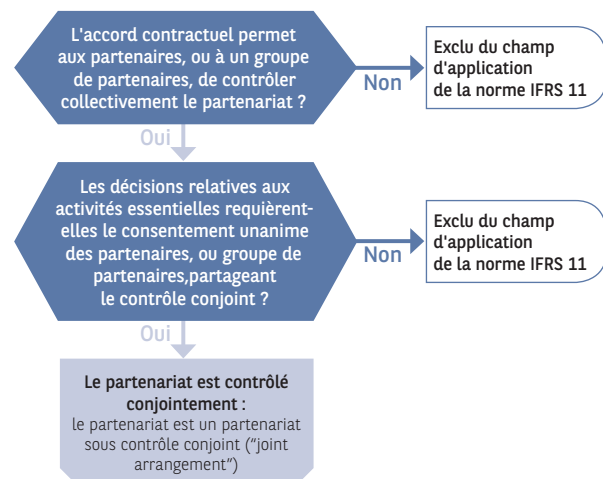
Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :
 - Détenir le pouvoir sur l'entité,
 - Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
 - Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.
- Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IFRS 11). Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :
 - Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
 - A la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le Groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- la représentation au Conseil d'Administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue,
- la participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité,
- des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue,
- un échange de personnels dirigeants,
- la fourniture d'informations techniques essentielles.

IFRS 13 :

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur.

Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

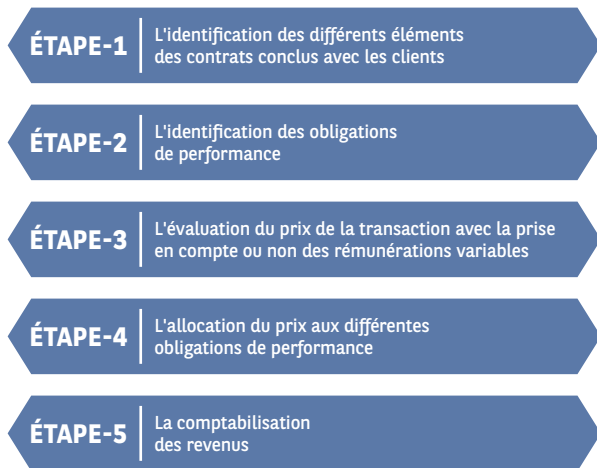
Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers. La BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (*futures*) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».
- Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- Technique de réplcation par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la technique de réplcation par modèle.

IFRS 15 :

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations, et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :



2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructures et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.

L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.

La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	Poids du composant
Gros œuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

DURÉE D'AMORTISSEMENT

Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

4- GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- Un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- Une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice, ...
- Les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- Les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités,...)
- Les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne,
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- **Démographiques** : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite,
- **Financières** : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants.

Options retenues par la BMCI

À la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrière. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladies et maternités sur les 12 mois après la clôture de l'année.

7- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

8- DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

9- DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur,
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte,

Au 31 décembre 2018, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

13- ACTIFS FINANCIERS : PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

La norme IFRS 9 Instruments financiers, publiée le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La Norme inclut de nouvelles dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs, de dépréciation et de modèle général de la comptabilité de couverture.

La date d'application de la norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif. Par ailleurs le bilan au 01-01-2018 est présenté selon la nouvelle norme IFRS 9.

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans IFRS 9 au lieu de quatre dans IAS 39 :

- Coût amorti (« AC »),
- Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), déclinée en deux sous-catégories :
 - « FVOCID » pour les instruments de dette,
 - « FVOCIE » pour les instruments de capitaux propres.
- juste valeur par le résultat (FVPL).

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

Le modèle de gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers

Le modèle de gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** : la collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « collecte »,
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « collecte et vente »,
- **Autre (Held For Sale - HFS)** : les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente ».

Les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests).

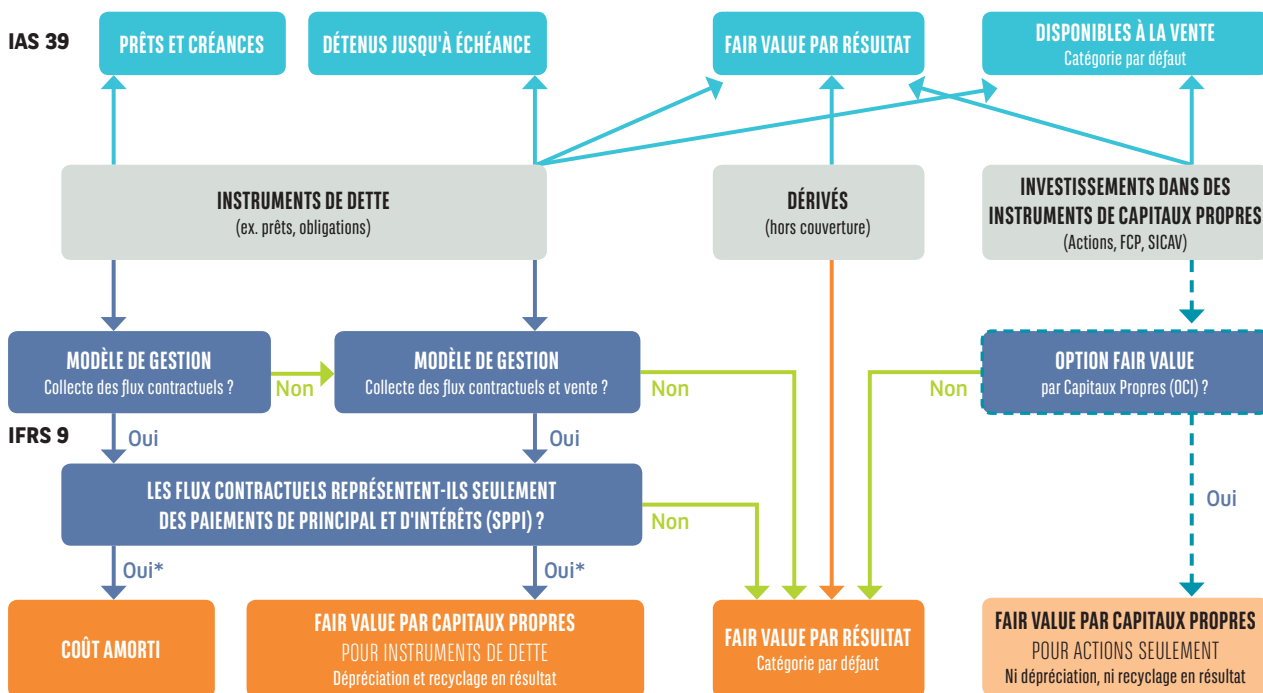
Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCID.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »).

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue.

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS9 en matière de classement et d'évaluation :



(*) Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé.

- Il y a toujours deux catégories comme dans IAS 39 : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs (coût amorti).
- Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
- L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

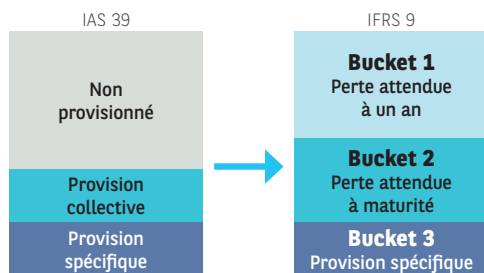
Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

14- DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évolution du champ d'application



- Un seul modèle de provisionnement pour :
 - Les instruments financiers mesurés à coût amorti,
 - Les instruments financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres,
 - Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

IFRS 9 a introduit une vision en 3 étapes (appelés Bucket 1, 2 ou 3) qui permet d'anticiper les pertes d'un actif financier au cours du temps.

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains.
- Le «Forward looking» : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.
- Le suivi et la dégradation du risque de crédit depuis l'origine au niveau de l'autorisation.

- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location financement.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets :

- « **Bucket 1** » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « **Bucket 2** » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine et les actifs ayant un rating jugé sensible en date de clôture. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Augmentation significative du risque de crédit

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-) pour le corporate et à 6 crans pour le Retail.

- « **Bucket 3** » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. La définition du défaut est alignée avec celle précisée dans la directive 19G de la BAM et elle est cohérente avec celle utilisée pour la gestion du risque de crédit interne.

Définition du défaut

Un actif financier est considéré en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Les événements concernés sont les suivants : l'existence d'impayés généralement supérieurs à 90 jours ou gel supérieur à 180 jours ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Mesure des pertes attendues

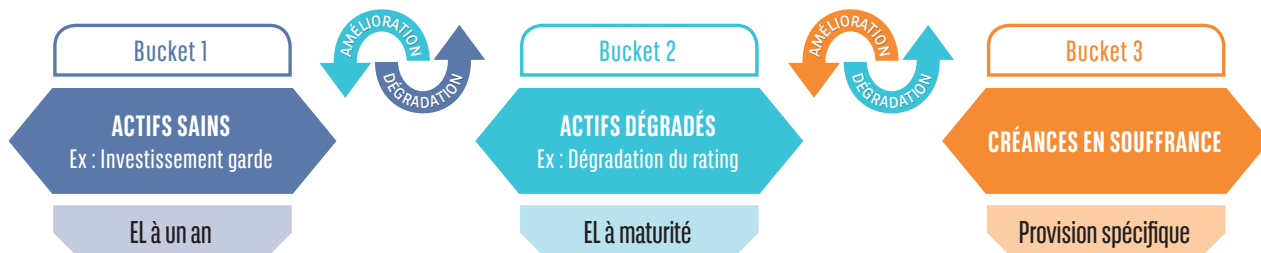
Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition. En pratique, pour les expositions classées en Bucket 1 et en Bucket 2, les pertes attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default – « GD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default – « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Bucket 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (Bucket 2). En effet, le calcul des dépréciations est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation favorable,

- Lors des évaluations ultérieures : toutes les dégradations du rating au-delà des seuils définis par les guidelines sont transférées au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité,

- Lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation revient à celui qui était établi en spécifique en norme IAS 39.

Ces principes sont résumés dans le schéma ci-dessous :



Les paramètres de calcul des dépréciations sont détaillés ci-dessous :

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sur la durée de vie sont pris en compte. La maturité utilisée correspond globalement à la durée résiduelle entre la date d'arrêt et la date d'échéance.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné. La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (point in time - « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). Pour le Corporate, l'évaluation des TRG est réalisée en comité sur la base d'une analyse combinant les notations, le type d'engagement et les garanties sous-jacentes. Pour le Retail, l'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant de l'engagement à la date d'arrêt. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

En effet, trois scénarios macro-économiques sont retenus, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- **un scénario central** : Ce scénario décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Il est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Les projections couvrent les principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice

des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;

- **un scénario adverse** : il reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- **un scénario favorable** : il reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'EL est principalement établi par le biais de la modélisation de matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues dans chacune de ces situations.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central ;
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique.

Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Pour la FTA (First Time Application), la différence entre les provisions IFRS 9 et IAS 39 est comptabilisée en capitaux propres sans impact sur le résultat au 01-01-2018. L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI au premier janvier 2018 s'établit à 589 MMAD.

15- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

16- CONTRAT DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif,
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

17- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un évènement passé. Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

18- PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 Décembre 2018, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

19- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»,
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86, 91%	86, 91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIERE Sidi Maârouf	Société immobilière	IG	100%	100%

Information sectorielle

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 -CET1-);
- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 14/G/2013

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marche et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie,
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

- **Contrôles de 2^{ème} niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

- **Contrôles de 3^{ème} niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques,
- Adoption des standards du Groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- **Un contrôle de 1^{er} niveau** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

- **Un contrôle de 2^{ème} niveau** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.
- **Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PVO1 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance. Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes. Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs

externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- Le niveau d'exposition du Groupe en termes de risque de taux et de liquidité,
- Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques,
- La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché,
- Le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- RISQUES OPÉRATIONNELS

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

ORGANISATION ET GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée,
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales

arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance,

- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle II.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit),
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008,
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour,
- Un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI,
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données,
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant,
- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs,
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées,
- Un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles,
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH		
	31/12/2018 IFRS 9	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2017 IAS 39
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 236 143	1 955 602	1 958 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	661 162	622 595	471 730
■ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	518 899	471 730	
■ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 263	150 865	
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 366 363	5 000 336	
■ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 366 363	5 000 336	
■ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actifs financiers disponibles à la vente			8 422 412
Titres au coût amorti	3 327 055	3 327 028	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	3 189 467	2 234 001	2 238 985
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	52 497 549	48 765 908	49 610 976
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	13 046	11 961	11 961
Actifs d'impôt différé	88 847	81 609	86 553
Comptes de régularisation et autres actifs	914 476	786 940	786 940
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	12 684	20 717	20 717
Immeubles de placement	32 386	24 974	24 974
Immobilisations corporelles	1 561 222	1 641 223	1 641 223
Immobilisations incorporelles	325 599	359 089	359 089
Écarts d'acquisition	87 720	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	69 313 720	64 919 704	65 722 171

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH		
	31/12/2018 IFRS 9	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2017 IAS 39
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 972	14 388	14 388
■ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	44 972	14 388	
■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 997 073	3 845 467	3 845 467
Dettes envers la clientèle	46 075 094	43 394 144	43 394 144
Titres de créance émis	5 714 816	6 323 259	6 323 259
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	60 345	43 435	43 435
Passifs d'impôt différé	134 465	88 819	439 940
Comptes de régularisation et autres passifs	2 827 138	2 021 907	2 021 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	433 466	437 929	299 838
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	1 762 811	754 685	754 685
Capital et réserves liées	6 541 881	4 641 881	4 641 881
Réserves consolidées	136 205	2 778 680	3 352 392
■ Part du Groupe	112 049	2 753 308	3 320 835
■ Part des minoritaires	24 157	25 372	31 557
Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe	23 754	29 267	44 992
Résultat net de l'exercice	561 698	545 841	545 841
■ Part du Groupe	558 389	547 056	547 056
■ Part des minoritaires	3 309	-1 215	-1 215
TOTAL PASSIF IFRS	69 313 720	64 919 704	65 722 171
CAPITAUX PROPRES	7 263 539	7 995 670	8 585 107
■ Part du Groupe	7 236 073	7 971 513	8 554 765
■ Part des intérêts minoritaires	27 466	24 157	30 342

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	3 087 260	3 023 369
Intérêts et charges assimilés	758 575	643 674
MARGE D'INTÉRÊT	2 328 684	2 379 694
Commissions perçues	545 084	547 100
Commissions servies	71 066	64 520
MARGE SUR COMMISSIONS	474 017	482 580
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		39 455
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	283 987	174 161
■ Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	286 861	174 161
■ Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-2 874	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 064	
■ Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	13 064	
■ Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	49 198	49 673
Charges des autres activités	120 481	109 232
PRODUIT NET BANCAIRE	3 027 470	3 016 332
Charges générales d'exploitation	1 436 335	1 401 627
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	176 575	184 501
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 414 560	1 430 204
Coût du risque	478 871	524 113
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	935 688	906 091
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2 610	9 483
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-30 651	-12 981
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	907 647	902 593
Impôts sur les bénéfices	345 949	356 752
RÉSULTAT NET	561 698	545 841
Résultat hors Groupe	3 309	-1 215
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	558 389	547 056
Résultat par action (en dirham)	42	41
Résultat dilué par action (en dirham)		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	907 647	902 593
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	176 575	184 501
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	478 871	524 113
+/- Dotations nettes aux provisions	-4 463	-142 455
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 610	9 483
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-39 357	24 282
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	614 236	599 925
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	614 236	599 925
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	858 313	-3 245 893
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 561 009	941 297
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 768	1 106 362
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	677 546	77 825
- Impôts versés	-288 479	-232 057
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-303 861	-1 352 466
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	1 218 023	150 052
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 423	-2 732
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-7 412	-1 894
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-63 083	-117 683
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-65 072	-122 309
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 288 091	-667 315
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 008 126	372
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-279 965	-666 943
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	872 986	-639 200
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	932 123	1 574 611
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 955 602	2 004 800
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 023 479	-430 189
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	1 805 110	935 411
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 236 143	1 958 890
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	872 987	-639 200

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 327 928	3 313 953		3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 CORRIGÉS	1 327 928	3 313 953		3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-663 964		-663 964	-3 351	-667 315
Autres				50 274		50 274		50 274
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017				547 056		547 056	-1 215	545 841
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-35 731	-35 731		-35 731
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat				-1 387		-1 387		-1 387
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				-1 387	-35 731	-37 118		-37 118
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 327 928	3 313 953		3 867 892	44 992	8 554 765	30 342	8 585 107
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)			-591 669		-591 669	-6 185	-597 854	
Élimination des réévaluations sur titres AFS reclassés en titres au coût amorti					8 417	8 417		8 417
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat				24 142	-24 142			
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2018	1 327 928	3 313 953		3 300 366	29 267	7 971 514	24 157	7 995 670
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 288 091		-1 288 091		-1 288 091
Autres		1 900 000		-1 901 388		-1 388		-1 388
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018				558 389		558 389	3 309	561 698
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-5 513	-5 513		-5 513
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat				1 163		1 163		1 163
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				1 163	-5 513	-4 350		-4 350
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 327 928	5 213 953		670 438	23 754	7 236 073	27 466	7 263 539

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2017
RÉSULTAT NET	545 841
Écart de conversion	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	44 406
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	
Réévaluation des immobilisations	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	585
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	44 992
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	590 833
Part du Groupe	592 048
Part des minoritaires	-1 215

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2018
RÉSULTAT NET	561 698
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET :	
Écarts de conversion	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-5 783
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	
Impôts liés	2 140
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET :	
Réévaluation des immobilisations	
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-2 980
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	
Impôts liés	1 110
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-5 512
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	556 186
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	552 876
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	3 309

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	En milliers de DH		
	31/12/2018		
	VALEUR AU BILAN	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	4 189 280	41 173	
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 069	1 110	2 286
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Créances disponibles à la vente			
Créances rattachées	75 014		
VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR			
PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 366 363	42 283	2 286
Total gains et pertes latents		42 283	2 286
Impôts différés		15 645	686
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables		26 638	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR			
PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		26 638	1 600

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	En milliers de DH			
	31/12/2018		01/01/2018	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	477 209		457 345	
■ Titres cotés				
■ Titres non cotés	477 209		457 345	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		142 263		150 865
■ Titres cotés				
■ Titres non cotés		142 263		150 865
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	41 690		14 385	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	518 899	142 263	471 730	150 865

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION	En milliers de DH							
	31/12/2018				01/01/2018			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total
ACTIF FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	661 162			661 162	622 595			622 595
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIF FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	44 972			44 972	14 388			14 388
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	En milliers de DH	
	31/12/2018	01/01/2018
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	47 151 932
Créances commerciales	7 434 544	6 890 928
Autres concours à la clientèle	41 421 598	38 294 761
Valeurs reçues en pension	688 019	270 747
Comptes ordinaires débiteurs	3 253 443	4 236 699
TOTAL EN PRINCIPAL	52 897 604	49 693 135
Créances rattachées	135 079	153 930
Provisions	5 880 752	5 736 342
Valeur nette	47 151 932	44 110 722
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	5 345 617	4 655 185
Crédit-bail immobilier	1 157 867	1 165 200
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 016 548	3 358 264
TOTAL EN PRINCIPAL	5 174 415	4 523 464
Créances rattachées	651 351	580 562
Provisions	480 149	448 841
Valeur nette	5 345 617	4 655 185
TOTAL	52 497 549	48 765 907

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	3 189 467	2 234 001
Comptes et prêts	2 088 674	1 382 701
Valeurs reçues en pension		
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances	1 066 035	848 294
TOTAL EN PRINCIPAL	3 154 709	2 230 995
Créances rattachées	40 477	7 990
Provisions	5 718	4 984
VALEUR NETTE	3 189 467	2 234 001
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 877 682	4 803 768
Comptes à vue	1 373 181	1 477 850
Comptes et avances à terme	3 485 788	3 301 068
Prêts subordonnés		
Créances rattachées	18 713	24 850

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Anval Maroc	6 903	1 027 471	370 050	2 610
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE		6 903	1 027 471	370 050	2 610

IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2017	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	36 960		8 888				45 848
Amortissements et provisions	11 986					1 476	13 462
VALEUR NETTE AU BILAN	24 974		8 888			-1 476	32 386

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2017			31/12/2018		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 831 529	511 429	1 320 100	1 774 562	541 420	1 233 142
Equip. Mobilier, installation	515 150	405 222	109 928	546 104	434 444	111 660
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	732 326	521 131	211 195	773 072	556 652	216 420
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 079 005	1 437 782	1 641 223	3 093 738	1 532 516	1 561 222
Logiciels informatiques acquis	609 697	394 532	215 165	649 337	448 416	200 921
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	146 592	2 668	143 924	127 347	2 669	124 678
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	756 289	397 200	359 089	776 684	451 085	325 599

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/2017	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	44 972	14 388
JUSTE VALEUR AU BILAN	44 972	14 388

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2018

En milliers de DH

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	4 366 363					
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	4 366 363					
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	50 034 107	7 667 751	7 681 828	369 528	936 716	5 063 370
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 195 185			5 718		
Prêts et créances sur la clientèle	43 508 871	7 667 751	7 681 828	360 915	936 716	5 063 370
Titres de dettes	3 330 050			2 985		
TOTAL ACTIF	54 400 470	7 667 751	7 681 828	369 528	936 716	5 063 370
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	20 701 898	1 437 533	611 505	70 138	53 235	23 062
TOTAL	75 102 369	9 105 283	8 293 333	439 666	989 951	5 086 432

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 01/01/2018

En milliers de DH

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	5 000 336					
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	5 000 336					
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	46 283 170	6 768 989	7 480 788	466 045	830 950	4 909 015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 238 985					
Prêts et créances sur la clientèle	40 701 314					
Titres de dettes	3 342 871					
TOTAL ACTIF	51 283 505	6 768 989	7 480 788	466 045	830 950	4 909 015
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	16 550 300					
TOTAL	67 833 805	9 017 984	7 963 179	552 818	882 268	4 932 077

RAPPROCHEMENT ENTRE LE SOLDE DE CLÔTURE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LE SOLDE D'OUVERTURE DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

En milliers de DH

DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS	31/12/2017 — IAS 39 — Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations								
		Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti			
		Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service Actifs disponibles à la vente										
DÉPRÉCIATIONS SELON IAS 39										
Prêts et créances sur les établissements de crédit										
Prêts et créances sur la clientèle	5 398 413									5 398 413
Titres détenus jusqu'à l'échéance										
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39										
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9		3 288						4 984	786 770	15 843
01/01/2018										
SOLDES COMPTABLES DE DÉPRÉCIATIONS SELON LES DISPOSITIONS D'IFRS 9		3 288						4 984	6 185 183	15 843

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers de DH

Par type de risque 31/12/2018	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Capitaux propres			
Change	41 690	44 972	
Crédit			
Matières premières			
TOTAL	41 690	44 972	

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	4 997 073	3 845 467
Comptes et emprunts	4 750 275	3 783 369
Valeurs données en pension	178 081	51 060
TOTAL EN PRINCIPAL	4 928 356	3 834 429
Dettes rattachées	68 717	11 038
VALEUR AU BILAN	4 997 073	3 845 467
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 919 252	4 847 732
Comptes ordinaires créditeurs	1 332 710	1 433 588
Comptes et avances à terme	3 567 914	3 389 348
Dettes rattachées	18 628	24 796

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
Comptes ordinaires créditeurs	29 881 704	29 533 119
Comptes d'épargne	7 869 323	8 124 450
Autres dettes envers la clientèle	8 269 954	5 702 322
Valeurs données en pension		3 457
TOTAL EN PRINCIPAL	46 020 981	43 363 348
Dettes rattachées	54 113	30 796
VALEUR AU BILAN	46 075 094	43 394 144

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES		En milliers de DH	
	31/12/2018	01/01/2018	
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	5 714 816	6 323 259	
Titres de créances négociables	5 714 816	6 323 259	
Emprunts obligataires			
DETTES SUBORDONNÉES	1 762 811	754 685	
Emprunt subordonnés			
▪ À durée déterminée	1 762 811	754 685	
▪ À durée indéterminée			
TITRES SUBORDONNÉS			
▪ À durée déterminée			
▪ À durée indéterminée			
TOTAL	7 477 627	7 077 944	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		En milliers de DH					
	Solde au 01/01/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	Solde au 31/12/2018
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	161 155			14 717			146 435
Provision pour engagements sociaux	89 339		16 368			2 980	102 677
Provision pour litige et garanties de passif	52 927			7 240			45 687
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Autres provisions pour risques et charges	134 508		89 761	82 325		-3 277	138 667
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	437 929		106 129	110 292		-297	433 466

COÛT DU RISQUE		En milliers de DH	
CONSOLIDÉ		31/12/2018	
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS SAINS (BUCKET 1 ET BUCKET 2)			8 756
BUCKET 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir			116 439
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti			99 805
Engagements par signature			16 634
BUCKET 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie			-107 683
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti			-105 766
Engagements par signature			-1 917
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS DÉPRÉCIÉS (BUCKET 3)			
BUCKET 3 : Actifs dépréciés			-154 355
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti			-154 355
Engagements par signature			
Autres actifs			-2 506
Risques et charges			-46 500
DOTATIONS NETTES DE REPRISSES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			-194 605
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables			-299 800
Récupérations sur prêts et créances			15 534
▪ Comptabilisés au coût amorti			15 534
▪ Comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés			
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Autres produits			
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT			-478 871
CONSOLIDÉ			31/12/2017
DOTATIONS AUX PROVISIONS			-814 143
Provisions pour dépréciation des prêts et créances			-746 141
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Provisions engagements par signature			-4 500
Autres provisions pour risques et charges			-63 502
REPRISSES DE PROVISIONS			526 652
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances			471 794
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Reprises de provisions engagements par signature			33 870
Reprise des autres provisions pour risques et charges			20 988
VARIATION DES PROVISIONS			-236 622
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)			
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées			-20 562
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées			-227 001
Décote sur les crédits restructurés			
Récupérations sur prêts et créances amorties			10 941
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
COÛT DU RISQUE			-524 113

MARGE D'INTÉRÊT							En milliers de DH
	31/12/2018			31/12/2017			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 767 717	450 112	2 317 604	2 729 085	386 217	2 342 868	
Comptes et prêts / emprunts	2 427 740	316 267	2 111 473	2 442 255	282 505	2 159 750	
Opérations de pensions	2 266	5 862	-3 596	557	23 720	-23 163	
Opérations de location-financement	337 711	127 984	209 727	286 273	79 992	206 281	
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	75 721	101 368	-25 647	56 715	101 080	-44 365	
Comptes et prêts / emprunts	75 694	79 144	-3 450	56 578	62 331	-5 753	
Opérations de pensions	27	22 224	-22 197	137	38 749	-38 612	
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE		207 095	-207 095		156 377	-156 377	
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	243 822		243 822	237 569		237 569	
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	3 087 260	758 575	2 328 684	3 023 369	643 674	2 379 694	

COMMISSIONS NETTES							En milliers de DH
	31/12/2018			31/12/2017			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	122 602	60 757	61 844	124 348	63 193	61 155	
■ Avec les établissements de crédit		202	-202		377	-377	
■ Avec la clientèle	92 089	41 195	50 893	95 359	43 111	52 248	
■ Sur titres	22 592	262	22 330	23 359	213	23 146	
■ De change	7 921	19 098	-11 177	5 221	19 492	-14 271	
■ Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan				409		409	
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	422 482	10 309	412 173	422 752	1 327	421 425	
■ Produits nets de gestion d'OPCVM	40 694	2 256	38 438	47 846	1 317	46 529	
■ Produits nets sur moyen de paiement	138 675	9	138 666	128 925	10	128 915	
■ Assurance	75 806		75 806	75 448		75 448	
■ Autres	167 307	8 044	159 263	170 533		170 533	
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	545 084	71 066	474 017	547 100	64 520	482 580	

TRANSFERT DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				En milliers de DH
	Actifs Soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs Soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
	Correction de Valeur pour pertes	Correction de Valeur pour pertes	Correction de Valeur pour pertes	
AU 1^{er} JANVIER 2018	-445 218	-830 950	-4 909 015	
DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS	84 403	-105 766	-154 355	
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	-140 470	-376 559	-16 547	
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	100 695	227 461	228	
TRANSFERT D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	124 178	43 332	-138 036	
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	68 152	-253 481	-	
Retour de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-7 974	90 976	-	
Transfert vers ECL maturité dépréciés (Bucket 3)	3 309	94 712	-233 703	
Retour de ECL maturité dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-334	-12 345	19 175	
UTILISATIONS DE DÉPRÉCIATIONS			274 471	
Autres dotations/reprises sans changement de strate	61 026	123 471	-197 980	
AU 31 DÉCEMBRE 2018	-360 815	-936 716	-5 063 370	

ENGAGEMENTS DE GARANTIE				En milliers de DH
		31/12/2018	31/12/2017	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS		10 493 475	10 052 520	
■ D'ordre des établissements de crédit		4 195 289	3 702 501	
■ D'ordre de la clientèle		6 298 186	6 350 019	
■ Cautions administratives et fiscales et autres cautions				
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		6 749 917	5 113 672	
■ Des établissements de crédit		6 686 889	5 113 672	
■ De l'état et d'autres organismes de garantie				
■ D'autres organismes de garantie		83 028		

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS				En milliers de DH
		31/12/2018	31/12/2017	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		11 645 956	8 746 675	
■ Aux établissements de crédit		20 470	22 134	
■ À la clientèle		11 244 725	8 724 541	
■ Autre engagements en faveur de la clientèle		380 761		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS				
■ Des établissements de crédit				
■ De la clientèle				

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 31/12/2018 En milliers de DH

Entreprises consolidées par :	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
ACTIF			
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		1 709	4 958 493
Comptes ordinaires		1 709	67 684
Prêts			4 890 809
Titres			
Opération de location financement			
ACTIF DIVERS			31 967
TOTAL			4 990 460
PASSIF			
DÉPÔTS		739 000	67 684
Comptes ordinaires			67 684
Autres emprunts		739 000	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
PASSIF DIVERS			4 922 779
TOTAL		739 000	4 990 463
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS DONNÉS			5 185 064
ENGAGEMENTS REÇUS			5 185 064

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 31/12/2018 En milliers de DH

Entreprises consolidées par :	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			165 747
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		26 899	165 747
COMMISSIONS (PRODUITS)			37 265
COMMISSIONS (CHARGES)			15 220
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES			
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		1 915	28 134
LOYERS REÇUS		2 100	5 540

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 31/12/2018 En milliers de DH

	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Total
TOTAL BILAN	59 439 651	4 022 737	5 616 419	24 163	210 749	69 313 720
Dont						
ÉLÉMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	622 113			8 214	30 835	661 162
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 366 165				198	4 366 363
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3 163 046	28	25 855		538	3 189 467
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 941 222	3 982 708	5 559 316	3 970	10 332	52 487 549
Immobilisations corporelles	1 467 060	146	6 442	487	87 087	1 561 222
ÉLÉMENTS DU PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 380 181	-365	3 616 784		473	4 997 073
Dettes envers la clientèle	45 215 676	25 374	834 044			46 075 094
Provisions techniques des contrats d'assurance						
Dettes subordonnées	1 762 811					1 762 811
Capitaux propres	7 018 368	201 608	24 328	20 937	-1 702	7 263 539

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2018 En milliers de DH

	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Éliminations	Total
MARGE D'INTÉRÊT	2 088 019	120 539	70 083		-4 624	54 667	2 328 684
MARGE SUR COMMISSIONS	410 061	-129	11 992	23 239	50 898	-22 044	474 017
PRODUIT NET BANCAIRE	2 770 828	135 847	81 445	23 757	58 497	-42 904	3 027 470
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 388 237	41 285	7 044	13 059	14 817	-28 107	1 436 335
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	777 195	53 910	53 330	10 034	37 806	3 413	935 688
RÉSULTAT NET	507 776	15 734	33 557	6 720	24 502	-26 591	561 698
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	507 706	12 495	33 557	6 720	24 502	-26 591	558 389

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2018	31/12/2017
Capital en (DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Part Groupe (KDH)	558 389	547 056
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	42	41

TABLEAU DE PASSAGE DES CATÉGORIES COMPTABLES SOUS IAS 39 VERS IFRS 9

En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS (IAS 39)	31/12/2017 IAS 39		01/01/2018 Reclassements au titre d'IFRS 9							
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service	1 958 890	1 958 890								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	471 730		471 730							
➤ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	471 730		471 730							
➤ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat										
Instruments dérivés de couverture										
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres										
➤ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables										
➤ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables										
Actifs financiers disponibles à la vente	8 422 412			150 865			5 000 336			3 271 211
Titres au coût amorti										
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 238 985								2 238 985	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	49 610 976								49 552 678	58 298
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	62 702 993									
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9		-3 288							-4 984	-786 770
SOLDES COMPTABLES SELON LES CRITÈRES DE VALORISATION D'IFRS 9	1 955 602		471 730	150 865			5 000 336		2 234 001	48 765 908

PASSIFS FINANCIERS (IAS 39)	31/12/2017 IAS 39		01/01/2018 IFRS 9 - Reclassement au titre d'IFRS 9				
	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti	
			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle	Titres de créances émis
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 388	14 388					
➤ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 388	14 388					
➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
➤ Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3 845 467					3 845 467	
Dettes envers la clientèle	43 394 144						43 394 144
Titres de créance émis	6 323 259						6 323 259
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	53 577 258						
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							
SOLDES COMPTABLES SELON LES CRITÈRES DE VALORISATION D'IFRS 9	14 388		14 388			3 845 467	43 394 144

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En milliers de DH

	31/12/2018
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	4 366 363
Effets publics et valeurs assimilés	4 263 146
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 217
▪ Titres cotés	
▪ Titres non cotés	103 217
Actions et autres titres à revenu variable	
▪ Titres cotés	
▪ Titres non cotés	
Titres de participations non consolidés	
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 366 363

TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2018

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
Effets publics et valeurs assimilées	3 910 640	2 813 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 410	529 258
TOTAL	3 330 050	3 342 871
Dépréciations	2 995	15 843
VALEUR AU BILAN	3 327 055	3 327 028

PRINCIPES COMPTABLES

NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

AU 31 DÉCEMBRE 2018 - COMPTES SOCIAUX

1.1 PRÉSENTATION

BMCI est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en 1943. Les états de synthèse comprennent les comptes du Siège ainsi que des agences établies au Maroc.

1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse de la BMCI est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 PORTEFEUILLE DE TITRES

1.5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.5.2 TITRES DE TRANSACTION

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultats.

1.5.3 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru inclus dans le prix d'acquisition

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Comme autorisé par le PCEC en cas de changement d'intention de gestion, un portefeuille d'instrument de dettes a été reclassé de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement ».

1.5.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon inclus dans le prix d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

1.5.5 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de Bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.5.6 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.6 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.7 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

1.8 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Droit au bail	non amortissable
Logiciels informatiques	7 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Terrains d'exploitation	non amortissables
Immeubles d'exploitation : bureaux	25 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
MATÉRIEL INFORMATIQUE :	
Grosse informatique	10 ans
Micro informatique	7 ans

1.9 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.10 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

1.11 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Sont considérés comme intérêts assimilés, les produits et charges calculés sur une base prorata Temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire..).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.12 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares, puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

1.13 ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2018

BILAN ACTIF		En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017	
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	2 236 124	1 958 877	
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	7 842 149	6 660 595	
À vue	2 906 022	2 272 893	
À terme	4 936 127	4 387 703	
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	38 440 857	38 571 693	
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	12 160 089	12 850 138	
Crédits et financements participatifs à l'équipement	9 323 207	9 572 205	
Crédits et financements participatifs immobiliers	14 951 749	14 480 532	
Autres crédits et financements participatifs	2 005 813	1 668 819	
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	3 323 520	1 030 414	
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	4 875 836	9 371 235	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 643 890	8 087 719	
Autres titres de créance	129 902	1 282 042	
Certificats de Sukuks	100 568	-	
Titres de propriété	1 475	1 475	
AUTRES ACTIFS	797 944	741 750	
TITRES D'INVESTISSEMENT	4 145 073		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 772 863		
Autres titres de créance	1 372 210		
Certificats de Sukuks			
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	288 097	296 077	
Participation dans les entreprises liées	224 676		
Autres titres de participation et emplois assimilés	63 421		
Titres de Moudaraba et Moucharaka			
CRÉANCES SUBORDONNÉES			
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	1 119 792	854 781	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	497 182	513 501	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 273 023	1 381 214	
TOTAL DE L'ACTIF	64 839 597	61 380 136	

BILAN PASSIF		En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017	
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX			
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	1 408 876	1 311 109	
À vue	548 936	887 815	
À terme	859 941	423 295	
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	45 254 914	42 559 717	
Comptes à vue créditeurs	29 258 266	29 027 910	
Comptes d'épargne	7 869 322	8 124 449	
Dépôts à terme	6 643 328	3 946 023	
Autres comptes créditeurs	1 483 998	1 461 335	
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS			
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	6 611 512	6 950 196	
Titres de créance négociables émis	6 611 512	6 950 196	
Emprunts obligataires émis			
Autres titres de créance émis			
AUTRES PASSIFS	2 480 577	1 686 036	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	250 950	224 303	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE			
DETTES SUBORDONNÉES	1 762 811	754 318	
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5 184 453	3 284 453	
CAPITAL	1 327 929	1 327 929	
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ (-)			
REPORT À NOUVEAU (+/-)	93 984	2 795 044	
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	463 592	487 030	
TOTAL DU PASSIF	64 839 597	61 380 136	

HORS BILAN		En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017	
ENGAGEMENTS DONNÉS	26 629 681	22 530 831	
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	10 599 949	8 365 155	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	9 365 067	7 828 323	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 283 903	6 337 352	
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer	380 761		
ENGAGEMENTS REÇUS	6 587 283	4 863 636	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 504 255	4 863 636	
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers			
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir	83 028		
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir			

CRÉANCES SUBORDONNÉES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018		En milliers de DH		
Créances	Montant			Dont entreprises liées et apparentées
	Brut 1	31/12/N Prov. 2	31/12/N-1 Net 3 Net 4	31/12/N Net 5 Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				
Créances subordonnées à la clientèle				
TOTAL				NEANT

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018		En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 913 697	3 745 455	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	220 195	199 105	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 200 345	2 242 039	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	243 822	234 042	
Produits sur titres de propriété ⁽¹⁾ et certificats de Sukuks	86 949	93 449	
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0	
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	322 879	222 494	
Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0	
Commissions sur prestations de service	492 833	484 141	
Autres produits bancaires	346 675	270 185	
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	0	0	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 190 100	-1 037 397	
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-55 315	-67 262	
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-317 377	-300 713	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-211 609	-161 431	
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-409 558	-287 298	
Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0	
Autres charges bancaires	-196 241	-220 693	
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	0	0	
PRODUIT NET BANCAIRE	2 723 597	2 708 058	
Produits d'exploitation non bancaire	14 898	35 143	
Charges d'exploitation non bancaire	-66 080	-38 048	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-1 561 072	-1 539 559	
Charges de personnel	-854 801	-850 790	
Impôts et taxes	-28 131	-20 611	
Charges externes	-476 409	-462 903	
Autres charges générales d'exploitation	0	-583	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-201 730	-204 672	
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-1 006 844	-1 090 605	
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-596 830	-809 424	
Pertes sur créances irrécouvrables	-267 249	-196 393	
Autres dotations aux provisions	-142 766	-84 787	
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	636 811	808 271	
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	515 905	553 092	
Récupérations sur créances amorties	15 553	11 472	
Autres reprises de provisions	105 353	243 707	
RÉSULTAT COURANT	741 310	883 261	
Produits non courants	599	208	
Charges non courantes	-58 572	-213 339	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	683 337	670 130	
Impôts sur les résultats	-219 746	-183 100	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	463 592	487 030	
TOTAL PRODUITS	4 566 006	4 589 078	
TOTAL CHARGES	-4 102 414	-4 102 048	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	463 592	487 030	

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
P011 (+) Intérêts et produits assimilés	2 664 337	2 675 186
C011 (-) Intérêts et charges assimilées	584 302	529 406
T007 MARGE D'INTÉRÊT	2 080 035	2 145 781
P012 (+) Produits sur financements participatifs	24	
C012 (-) Charges sur financements participatifs	0	
R007 MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	24	
P013 (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	322 879	222 494
C013 (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	409 558	287 298
T008 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	-86 679	-64 804
P014 (+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
C014 (-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
R008 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA⁽¹⁾		
P015 (+) Commissions perçues	500 753	489 361
C015 (-) Commissions servies	73 565	73 627
T009 MARGE SUR COMMISSIONS⁽¹⁾	427 189	415 734
T010 (+) Résultat des opérations sur titres de transaction	16 120	20 789
T011 (+) Résultat des opérations sur titres de placement	15 544	37 399
T012 (+) Résultat des opérations de change	275 256	144 584
T013 (+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-526	-215
T014 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ⁽¹⁾	306 395	202 557
R014 +/- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA		
P017 (+) Divers autres produits bancaires	93 999	102 242
C017 (-) Diverses autres charges bancaires	97 366	93 451
R017 (+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT		
T015 PRODUIT NET BANCAIRE	2 723 597	2 708 058
T016 (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁽²⁾	-7 706	-11 664
P019 (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	14 816	35 143
C019 (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	65 780	29 428
C021 (-) Charges générales d'exploitation	1 561 072	1 539 559
T017 RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 103 855	1 162 550
T018 (+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-332 620	-441 253
T019 (+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-29 925	161 964
T020 RÉSULTAT COURANT	741 310	883 261
T021 RÉSULTAT NON COURANT	-57 973	-213 130
C023 (-) Impôts sur les résultats	219 746	183 100
T022 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	463 592	487 030
T023 (+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	463 592	487 030
C025 (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	201 730	204 672
C027 (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières ⁽¹⁾	8 303	5 651
C029 (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	129 036	53 536
C031 (+) Dotations aux provisions réglementées	0	
C033 (+) Dotations non courantes	0	
P025 (-) Reprises de provisions ⁽¹⁾	-41 716	-219 374
P027 (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-13 642	-27 746
C035 (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	56 709	28 330
P029 (-) Plus-values de cession des immobilisations financières ⁽¹⁾	-82	
C037 (+) Moins-values de cession des immobilisations financières ⁽¹⁾	300	8 620
P031 (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
T024 (+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	804 291	540 718
T025 (-) Bénéfices distribués	1 288 091	663 964
T026 (+) AUTOFINANCEMENT	-483 800	-123 246

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	3 813 556	3 655 365
2. (+) Récupérations sur créances amorties	15 553	11 472
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 257	7 397
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-1 584 035	-1 721 148
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-9 371	-9 719
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-1 359 341	-1 334 887
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-219 746	-183 100
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	657 873	425 380
Variation des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 181 553	-993 964
9. (+) Créances sur la clientèle	-2 162 270	786 562
10. (+) Titres de transaction et de placement	350 326	-1 521 223
11. (+) Autres actifs	-56 193	-150 797
12. (+) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-265 011	-334 441
14. (+) Immobilisations données en Ijara		
15. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	97 767	-1 215 975
17. (+) Dépôts de la clientèle	2 695 197	898 076
18. (+) Dettes envers la clientèle dur produits participatifs	0	0
19. (+) Titres de créance émis	-338 685	2 527 884
20. (+) Autres passifs	794 540	229 443

II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-65 881	225 566
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	591 992	650 945
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	500	4 735
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21 352	15 210
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières		
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-134 526	-145 927
25. (+) Intérêts perçus		
26. (+) Dividendes perçus	86 020	93 089
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-26 653	-32 893
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28. (+) Variation de dettes subordonnées	1 000 000	
29. (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30. (+) Émission d'actions	0	
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33. (-) Intérêts versés		
34. (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35. (-) Dividendes versés	-1 288 091	-663 964
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-288 091	-663 964
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	277 248	-45 912
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 958 877	2 004 789
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 236 124	1 958 877

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2018

En milliers de DH

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC				Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib Trésor public service des chèques postaux	Banque au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	1 533 486	280	3 378	664 057	2 201 200	2 117 174
VALEURS REÇUES EN PENSION	0	0	0	0	0	0
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0
À terme	0	0	0	0	0	0
PRÊTS DE TRÉSORERIE	0	1 395 655	1 837 852	0	3 233 507	2 684 317
Au jour le jour	0	800 000	1 304 352	0	2 104 352	1 432 905
À terme	0	595 655	533 500	0	1 129 155	1 251 412
PRÊTS FINANCIERS	0	433 333	3 286 897	0	3 720 230	3 092 922
CRÉANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	0	0	0	0	0	0
Mourabaha						
Salam						
Autres financements participatifs						
AUTRES CRÉANCES	132 702	0	0	0	132 702	79 896
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	8 729	79 266	0	0	87 995	43 911
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	0	0	0	0	0	0
Dont créances en souffrance sur financements participatifs						
TOTAL	1 533 486	1 970 699	5 207 393	664 057	9 375 635	8 018 221

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

En milliers de DH

	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE	57 961	252	7 190 593	274 574	7 523 380	8 536 895
Comptes à vue débiteurs	4 285	252	2 868 078	220 927	3 093 542	4 081 536
Créances commerciales sur le Maroc	486		2 144 694	11 563	2 156 743	2 262 556
Crédits à l'exportation			45 808	0	45 808	50 895
Autres crédits de trésorerie	53 190		2 132 013	42 084	2 227 287	2 141 909
Autres financements participatifs de trésorerie	0		0	0	0	0
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION	0	0	63 923	4 528 712	4 592 635	4 260 580
Crédits à la consommation			63 923	4 528 712	4 592 635	4 260 580
Mourabaha à la consommation						
Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation						
Autres financements participatifs à la consommation						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT	3 045 066	0	6 175 824	38 932	9 259 822	9 497 487
Crédits à l'équipement	3 045 066		6 175 824	38 932	9 259 822	9 497 487
Mourabaha à l'équipement						
Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement						
Autres financements participatifs à l'équipement						
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	0	0	1 753 981	13 167 224	14 921 205	14 451 121
Crédits immobiliers			1 753 981	13 149 803	14 903 784	14 451 121
Mourabaha immobilière				17 421	17 421	
Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière						
Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	28 571	688 019	52 989	0	769 579	411 069
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	2 318 136	0	990 318	0	3 308 454	1 026 433
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	44 164	0	43 817	65 123	153 104	160 773
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	0	0	768 010	468 187	1 236 197	1 257 750
Créances pré-douteuses					0	0
■ Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs						
Créances douteuses			225 113	225 981	451 094	338 392
■ Dont créances douteuses sur financements participatifs						
Créances compromises			542 897	242 206	785 103	919 357
■ Dont créances compromises sur financements participatifs						
TOTAL	5 493 898	688 271	17 039 456	18 542 751	41 764 376	39 602 107

ÉTAT DES CHANGEMENTS DES MÉTHODES AU 31/12/2018

En milliers de DH

Nature des changements

Justifications
des changementsInfluence sur le patrimoine,
la situation financière et les résultats

I. Changements affectant les méthodes d'évaluation

II. Changements affectant les règles de présentation

NÉANT

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

En milliers de DH

TITRES	Valeurs comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	477 210	477 210	465 800	0	0	0
Bons du trésor et valeurs assimilées	477 210	477 210	465 800			
Obligations						
Autres titres de créance						
Certificats de sukuk						
Titres de propriété	0	0	0			
TITRES DE PLACEMENT	4 269 953	4 269 276	4 209 136	41 019	676	676
Bons du trésor et valeurs assimilées	4 049 110	4 047 436	3 987 641	40 927	674	674
Obligations	18 916	18 916	18 920	92		
Autres titres de créance	101 452	101 450	101 100		2	2
Certificats de sukuk	100 000	100 000	100 000			
Titres de propriété	1 475	1 475	1 475		0	0
TITRES D'INVESTISSEMENT	4 147 950	4 145 073	4 064 365		2 877	2 877
Bons du trésor et valeurs assimilées	2 775 741	2 772 863	2 703 300		2 877	2 877
Obligations						
Autres titres de créance	1 372 209	1 372 210	1 361 065			
Certificats de sukuk						
TOTAL	8 895 113	8 891 559	8 739 300	41 019	3 554	3 554

Non inclus les intérêts courus à recevoir

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2018

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS — DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE —				Produits inscrits au CPC de l'exercice
					Valeur comptable nette	Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES					223 436				
BMCI LEASING	Crédit bail	80 000	86,91%	111 714	111 714	31/12/2018	225 283	31 144	360
BMCI BANQUE OFFSHORE	Banque offshore	KUSD 5 500	100%	55 454	52 610	31/12/2018	103 899	46 022	26 824
BMCI BOURSE	Intermédiaire boursier	20 000	100%	20 000	11 294	31/12/2018	11 640	-2 675	0
UPAR	Prise de participation	1 500	100%	9 428	2 215	31/12/2018	2 214	-697	
BMCI Asset Management	Gestion des SICAV	1 000	100%	1 000	1 000	31/12/2018	8 792	7 730	10 450
BMCI FINANCE	Prise de participation	8 500	100%	8 500	5 846	31/12/2018	5 787	-108	
BMCI ASSURANCE	Intermédiaire en assurances	100	100%	100	100	31/12/2018	29 400	29 249	30 256
BMCI GESTION SOLIDARITÉ		1 000	0%	500	500				
FCP BMCI GESTION DIVERSIF	OPCVM			500	500				
DELTA RECOUVREMENT	Recouvrement des créances	2 000	100%	2 000	219	31/12/2018	194	-48	
ARVAL MAROC	Location longue durée	30 000	33,34%	27 339	27 339	31/12/2018	36 954	6 903	10 248
Sté Immobilière Sidi Maârouf	Société immobilière	10 100	100%	10 100	10 100	31/12/2018	4 868	-1 422	
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS					64 660				
Centre monétique Interbank	Gestion cartes monétiques	98 200	13%	13 000	13 000	31/12/2017	124 411	49 928	6 500
Société Interbank	Gestion cartes monétiques	11 500	22%	2 530	2 530	31/12/2017	12 511	-564	
BDSI	Maintenance et Devel Inform	16 000	11%	1 760	1 760	31/12/2018	67 984	15 861	0
Société Immobilière Interbancaire GBPM	Société immobilière	19 005	13%	2 534	2 050				
SOGEPPIB	Gest & exploit parc indust	18 000	5%	900	900	31/12/2017	25 067	5 267	263
SOGEPDS	Gest & exploit parc indust	35 000	13%	4 622	4 622	31/12/2017	46 092	9 812	1 231
BNP PARISBAS MED BUSINESS Process	Gestion de process BACK-OFFICE	14 600	4%	584	584	31/12/2018	26 515	1 273	0
SCI Romandie	Société immobilière			2 930	2 930				
FGCP	Fonds de garantie			5 000	5 000				
Bourse de Casablanca	Bourse	387 518	3,04%		11 765	31/12/2017	651 810	28 253	
NOVEC	Bureau d'études et d'ingénierie	25 700	2,82%	725	725	31/12/2017	524 751	17 565	198
SETIAPARK	Gest & exploit parc indust				6 530	31/12/2017	25 554	-2 030	
ECOPARC	Gest & exploit parc indust	55 000	18,18%		10 000	31/12/2017	46 294	-1 346	
Divers				0	2 264				50
TOTAL					288 097				86 380

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

En milliers de DH

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	578 359	386 087	9 871 969	18 260 029	29 096 444	28 805 224
COMPTE D'ÉPARGNE	0	0	0	7 869 323	7 869 323	8 124 450
DÉPÔTS À TERME	1 500 000	951 300	1 923 693	2 221 423	6 596 416	3 919 434
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	788	150 799	1 245 450	242 793	1 639 830	1 680 820
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	9 613	6 388	9 905	26 995	52 901	29 788
TOTAL	2 088 760	1 494 574	13 051 017	28 620 563	45 254 914	42 559 717

Les entreprises non financières comprennent également les entreprises publiques non financières conformément à la présentation préconisée par le PCEC.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2018

En milliers de DH

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU MAROC			Établissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib service des chèques postaux	Trésor public au Maroc	Banque au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS						
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0	0	124 893	219 333	359 754	815 334
Au jour le jour	0	0	178 081	0	178 081	51 060
À terme	0	0	0	0	0	0
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	300 000	0	121 000	0	421 000	175 000
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0
À terme	300 000	0	121 000	0	421 000	175 000
EMPRUNTS FINANCIERS	0	0	174 202	0	174 202	8 202
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	0	0	138	0	138	0
Mourabaha	0	0	138	0	138	0
Salam	0	0	0	0	0	0
Autres financements participatifs	0	0	0	0	0	0
AUTRES DETTES			210 098		210 098	254 278
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	6 175	0	59 428	0	65 603	7 235
TOTAL	306 175	15 528	867 840	219 333	1 408 876	1 311 110

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31/12/2018

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques	29 613 581		
Autres valeurs et sûretés réelles	28 548 514		
TOTAL	58 162 095		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	581 700	BDF donnés en garantie CDG	581 700
TOTAL	581 700		581 700

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AU 31/12/2018

En milliers de DH

Nature titres	Date de jouissance	Date d'échéance	CARACTÉRISTIQUES			Montant ⁽¹⁾	DONT		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement		entreprises liées	autres apparentés	
Certificats de dépôt	06/02/2018	05/02/2019	100	2,75		38000			
Certificats de dépôt	06/04/2018	05/04/2019	100	3		78900			
Certificats de dépôt	29/06/2018	28/06/2019	100	2,65		211900			
Certificats de dépôt	31/08/2018	30/08/2019	100	2,66		250000			
Certificats de dépôt	10/12/2018	10/06/2019	100	2,9		45000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		64000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		153000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		3000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		30000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		100000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		10000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		100000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		10000			
Certificats de dépôt	13/06/2018	12/06/2019	100	2,56		30000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		150000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		54000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		50000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		41000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		40000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		30000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		25000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		11000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		9000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		8000			
Certificats de dépôt	27/06/2018	26/06/2019	100	2,57		2000			
Certificats de dépôt	13/09/2018	12/09/2019	100	2,9		172400			
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45		5000			
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45		5000			
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45		53000			

Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	20000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	1000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	10000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	15000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	1000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	20000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	10000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	50000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	20000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	50000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	145000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	5000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	25000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	25000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	72000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	18000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	60000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	20000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	2000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	10000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	150000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	3000
Certificats de dépôt	21/12/2018	21/03/2019	100	2,45	5000
Certificats de dépôt	27/06/2018	27/03/2019	100	2,48	150000
Certificats de dépôt	27/06/2018	27/03/2019	100	2,48	30000
Certificats de dépôt	27/06/2018	27/03/2019	100	2,48	24000
Certificats de dépôt	27/06/2018	27/03/2019	100	2,48	4000
Certificats de dépôt	27/06/2018	27/03/2019	100	2,48	55000
Certificats de dépôt	27/06/2018	27/03/2019	100	2,48	67000
Certificats de dépôt	31/07/2017	01/07/2019	100	2,85	19500
Certificats de dépôt	26/12/2017	02/01/2019	100	2,6	82000
Certificats de dépôt	29/12/2017	04/01/2019	100	2,55	151000
Certificats de dépôt	31/01/2018	01/02/2019	100	2,65	230500
Certificats de dépôt	28/02/2018	01/03/2019	100	2,7	126300
Certificats de dépôt	30/03/2018	02/04/2019	100	2,65	21700
Certificats de dépôt	30/04/2018	02/05/2019	100	2,65	90300
Certificats de dépôt	11/05/2018	11/05/2019	100	3	45600
Certificats de dépôt	14/09/2018	01/10/2019	100	2,85	124600
Certificats de dépôt	08/06/2018	08/06/2020	100	2,81	100000
Certificats de dépôt	31/08/2018	31/08/2020	100	2,86	250000
Certificats de dépôt	20/07/2018	05/08/2019	100	3,00	80200
Certificats de dépôt	27/07/2018	01/08/2019	100	3,00	77000
Certificats de dépôt	31/07/2018	06/08/2019	100	2,80	310400
Certificats de dépôt	03/08/2018	12/08/2019	100	2,80	354100
Certificats de dépôt	28/09/2018	08/10/2019	100	2,85	121000
Certificats de dépôt	02/11/2018	03/12/2019	100	3,00	63300
Certificats de dépôt	31/10/2018	01/11/2019	100	2,85	161100
Certificats de dépôt	28/12/2018	02/01/2020	100	3,00	50000
Certificats de dépôt	19/12/2018	02/01/2020	100	3,00	39000
Certificats de dépôt	22/05/2015	22/05/2022	100	3,50	6000
Certificats de dépôt	31/10/2017	01/10/2019	100	2,80	30100
Certificats de dépôt	02/06/2017	02/05/2019	100	2,80	93000
Certificats de dépôt	28/02/2018	28/01/2020	100	2,80	42500
Certificats de dépôt	20/07/2018	24/06/2020	100	3,10	150000
Certificats de dépôt	31/12/2018	02/01/2020	100	2,85	186000
Certificats de dépôt	30/11/2018	03/12/2019	100	2,85	140900
Certificats de dépôt	06/12/2018	05/11/2020	100	3,15	123700
Certificats de dépôt	11/05/2016	11/05/2020	100	Tx révisable	8 989,14
Certificats de dépôt	11/05/2016	11/05/2020	100	Tx révisable	8 989,14
Certificats de dépôt	11/05/2016	11/05/2020	100	Tx révisable	26 967,43
Certificats de dépôt	31/10/2016	31/10/2019	100	Tx révisable	16 900,57
Certificats de dépôt	04/01/2017	04/01/2019	100	Tx révisable	9 651,93
Certificats de dépôt	13/03/2017	13/03/2019	100	Tx révisable	34 249,48
Certificats de dépôt	26/04/2017	26/04/2019	100	Tx révisable	50 964,13
Certificats de dépôt	30/05/2017	30/05/2019	100	Tx révisable	20 900,30
Certificats de dépôt	28/11/2017	28/11/2019	100	Tx révisable	15 512,74
Certificats de dépôt	28/11/2017	28/11/2019	100	Tx révisable	15 701,92
Certificats de dépôt	02/07/2018	02/07/2020	100	Tx révisable	10 577,68
Certificats de dépôt	24/07/2018	24/07/2020	100	Tx révisable	10 917,18
TOTAL					6 536 322

(1) Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus qui s'élèvent à 75 190 KDH

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

NATURE	Montant Brut	Amortissements Cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Droit au bail	19 245	0	19 245			19 245
Frais d'établissement sur acquisition Immobilisation	3 672	3 003	669			656
Logiciel informatique	73	29	44			44
Immeubles exploitation bureau	60 094	20 066	40 028	20 999	13 291	32 756
Immeubles hors exploitation	0	0	0			0
Terrain exploitation	0	0	0			0
Agencement Aménagement et Installation	9 712	5 587	4 125			3 846
Agencement Aménagement et Installation						
Mobilier de bureau	800	742	58	353	351	44
Matériel roulant	0	0	0	0	0	
Matériel roulant de fonction	0	0	0	0	0	
Matériel de bureau	1 043	1 033	10			0
Immeubles exploitation logement de fonction	92	10	82			30
Agencement Aménagement et Installation logement de fonction	86	75	11			0
Aménagement nouveaux locaux			0			
Matériel Informatique (Ordinateurs centraux)	13	4	9			9
Matériel Informatique (Ordinateurs centraux)			0			
Matériel Informatique (GAB & TPE)	4	4	1			1
Matériel Informatique (Micro-ordinateurs)	69	67	1			0
Télécommunications	290	152	138			79
Mobilier logement de fonction	0	0	0	0	0	
Terrain hors exploitation	0	0	0			
TOTAL GÉNÉRAL	95 193	30 773	64 420	21 352	13 642	56 709

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2018

En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions					Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	856 643	51 920	19 318	889 245	343 143	60 686	29	403 800	485 446	
Droit au bail	146 614	0	19 245	127 369	2 667	0	0	2 667	124 701	
Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	710 029	51 920	73	761 877	340 475	60 686	29	401 132	360 745	
Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 988 559	82 605	72 203	2 998 961	1 607 346	134 597	27 741	1 714 202	1 284 759	
Immeubles d'exploitation	1 694 767	2 928	60 186	1 637 509	681 693	61 542	20 076	723 159	914 350	
■ Terrain d'exploitation	29 293	0	0	29 293	0	0	0	0	29 293	
■ Immeubles d'exploitation Bureaux	1 626 114	2 928	60 094	1 568 948	659 651	59 993	20 066	699 578	869 370	
■ Immeubles d'exploitation Logements de fonction	39 359	0	92	39 267	22 042	1 549	10	23 580	15 687	
Mobilier et matériel d'exploitation	497 672	32 712	2 220	528 165	390 577	30 314	2 003	418 898	109 277	
■ Mobilier de bureau d'exploitation	164 278	4 452	800	167 930	132 671	6 732	742	138 661	29 269	
■ Matériel de bureau d'exploitation	48 387	8	1 043	47 352	45 073	2 089	1 033	46 128	1 223	
■ Matériel informatique	284 954	28 253	377	312 830	212 780	21 493	228	234 045	78 784	
■ Matériel roulant rattaché à l'exploitation	54	0	0	54	54	0	0	54	0	
■ Autres matériels d'exploitation			0							
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	699 267	31 266	9 798	720 736	520 245	40 970	5 662	555 553	165 183	
Immobilisations corporelles hors exploitation	41 512	9 078	0	50 590	14 831	1 770	0	16 602	33 988	
■ Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
■ Immeubles hors exploitation	36 960	8 888	0	45 849	11 986	1 477	0	13 463	32 386	
■ Mobilier et matériel hors exploitation	4 552	190	0	4 741	2 846	293	0	3 139	1 602	
■ Autres immobilisations corporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS EN COURS	55 341	6 620	0	61 961	0	0	0	0	61 961	
TOTAL	3 845 202	134 526	91 521	3 888 206	1 950 488	195 283	27 770	2 118 001	1 770 205	

(1) Ces rubriques comprennent également les mouvements Entrées et Sorties des immobilisations.

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	1 049	6 924
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	36 407	3 335
DÉBITEURS DIVERS	157 683	170 464
Sommes dues par l'État	148 708	142 615
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	855	2 204
Comptes clients de prestations non bancaires		
Divers autres débiteurs	8 121	25 445
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	110 966	129 724
COMPTES DE RÉGULARISATION	491 838	431 303
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		
Comptes d'écarts sur devises et titres	10 900	6 834
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 880	16 796
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	40 025	64 267
Autres comptes de régularisation	432 034	343 406
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		1
TOTAL	797 943	741 750

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL										
ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 293 527	697 668	203 900	1 787 294	228 613	665 730	6 476	6 415	1 772	1 119 792
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 279 106	692 987	197 487	1 774 606	227 354	663 692				1 110 913
■ Crédit-bail mobilier en cours	1 305		73	1 232						1 232
■ Crédit-bail mobilier loué	1 277 801	692 987	197 414	1 773 374	227 354	663 692				1 109 682
■ Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER										
■ Crédit-bail immobilier en cours										
■ Crédit-bail immobilier loué										
■ Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURÉS										
LOYERS IMPAYÉS	4 779	1 906		6 685						6 685
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	9 642	2 775	6 414	6 004	1 259	2 038	6 476	6 415	1 772	2 193
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURÉS										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 293 527	697 668	203 900	1 787 294	228 613	665 730	6 476	6 415	1 772	1 119 792

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	26 248 919	22 530 831
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	10 599 949	8 365 155
Crédits documentaires import	4 993 079	4 315 046
Acceptations ou engagements de payer	1 479 082	1 158 025
Ouvertures de crédits confirmés		218 674
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés	4 127 789	2 673 409
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	9 365 067	7 828 323
Crédits documentaires export confirmés	4 426	27 070
Acceptations ou engagements de payer		10 732
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés	9 360 641	7 790 522
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE L'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	6 283 903	6 337 352
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 532 238	3 613 325
Autres cautions et garanties données	2 751 666	2 724 027
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	6 504 255	4 863 636
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 504 255	4 863 636
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	6 504 255	4 863 636
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ÉTAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

COMMISSIONS AU 31/12/2018		En milliers de DH
COMMISSIONS		MONTANT
COMMISSIONS PERÇUES		500 753
Sur opérations de change		7 921
Sur opérations sur titres		3 164
Sur engagements sur titres		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		34 627
Sur moyens de paiement		138 675
Sur activités de conseil et d'assistance		26 501
Sur ventes de produits d'assurances		27 272
Commissions de fonctionnement de compte		27 839
Commissions sur prestations de service sur crédit		71 901
Sur autres prestations de service		162 854
COMMISSIONS VERSÉES		73 565
Sur opérations de change		
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		
Sur moyens de paiement		46 161
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service		27 404

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS		En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	1 305	8 519	
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	36 239	1 405	
CRÉDITEURS DIVERS	1 006 562	874 113	
Sommes dues à l'état	148 574	217 030	
Sommes dues aux organismes de prévoyance	36 889	36 198	
Sommes diverses dues au personnel	36	36	
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	2 433	1 803	
Fournisseurs de biens et services	4 455	14 163	
Divers autres créditeurs	814 175	604 882	
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 436 470	801 999	
Compte de concordance Dirhams/devises			
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan			
Comptes d'écarts sur devises et titres		117	
Résultats sur produits dérivés de couverture			
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	874 518	471 976	
Charges à payer et produits constatés d'avance	263 576	181 783	
Autres comptes de régularisation			
Comptes transitoires ou d'attente créditeur	298 376	148 123	
TOTAL	2 480 577	1 686 036	

CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018				En milliers de DH
CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2017	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2018
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION				
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	3 284 453	1 900 000	0	5 184 453
Réserve légale	132 793	0		132 793
Autres réserves	366 714	1 900 000		2 266 714
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 784 946			2 784 946
CAPITAL	1 327 929	0	0	1 327 929
Capital appelé	1 327 929			1 327 929
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
ACTIONNAIRES / CAPITAL NON VERSÉ				
REPORT À NOUVEAU (+/-)	2 795 044	-2 701 061	0	93 984
RÉSULTAT NET EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	487 030			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2018 (+/-)				463 592
TOTAL	7 894 456	-801 061	0	7 069 957

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31/12/2018		En milliers de DH
CATÉGORIE DES TITRES		PRODUITS PERÇUS
Titres de participation		8 242
Participations dans les entreprises liées		78 138
Titres de l'activité de portefeuille		0
Emplois assimilés		0
TOTAL		86 380

ENGAGEMENTS SUR TITRES AU 31/12/2018		En milliers de DH
ENGAGEMENTS DONNÉS		MONTANT
Titres achetés à réméré		0
Autres titres à livrer		380 761
ENGAGEMENTS REÇUS		MONTANT
Titres vendus à réméré		0
Autres titres à recevoir		83 028

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31/12/2018		En milliers de DH
BILAN		MONTANT
ACTIF		2 196 570
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		24 813
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		2 059 022
Créances sur la clientèle		63
Titres de transaction et de placement et investissement		52 947
Autres actifs		7 115
Titres de participation et emplois assimilés		52 610
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF		2 196 570
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		244 848
Dépôts de la clientèle		1 659 528
Titres de créance émis		
Autres passifs		292 193
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN		
Engagements donnés		13 235 028
Engagements reçus		1 033

PROVISIONS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018						En milliers de DH
PROVISIONS	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2018	
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR	5 003 944	605 807	520 283	-1 470	5 087 997	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	155		155		0	
Créances sur la clientèle	4 981 700	590 354	509 490	-1 470	5 061 094	
Titres de placement et investissement	6 286	674	3 408		3 553	
Titres de participation et emplois assimilés	13 681	8 303	815		21 169	
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés	0	0	0	0	0	
Immobilisations en crédit-bail et en location	1 716	6 476	6 415		1 777	
Immobilisations en Ijara						
Autres actifs	406				406	
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	224 304	134 463	104 538	-3 279	250 950	
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	18 149	0	0	0	18 149	
Provisions pour risques de change	24				24	
Provisions pour perte sur marchés à terme	3 845	2 438			6 282	
Provisions pour risques généraux et charges	202 286	132 026	104 538	-3 279	226 495	
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					0	
Provisions pour autres risques et charges	0	0	0		0	
Provisions réglementées						
TOTAL GÉNÉRAL	5 228 247	740 270	624 821	-4 749	5 338 947	

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS					En milliers de DH
TITRES	___ OPÉRATIONS DE COUVERTURE ___		___ AUTRES OPÉRATIONS ___		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	4 661 456	2 962 459	0	0	
Devises à recevoir	1 574 445	802 074			
Dirhams à livrer	483 646	795 481			
Devises à livrer	1 848 295	690 571			
Dirhams à recevoir	755 070	674 334			
Dont swaps financiers de devises					
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	7 853	3 458	0	0	
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt					
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt					
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	7 853	3 458			
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change					
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments					
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments					
TOTAL	4 669 309	2 965 917	0	0	

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31/12/2018		En milliers de DH
PRODUITS ET CHARGES		MONTANT
PRODUITS		331 704
Gains sur les titres de transaction		26 176
Plus-value de cession sur titres de placement		12 811
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement		3 408
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change		289 309
CHARGES		25 309
Pertes sur les titres de transaction		10 056
Moins-value de cession sur titres de placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement		674
Pertes sur les produits dérivés		526
Pertes sur opérations de change		14 053
RÉSULTAT		306 395

ACTIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE		En milliers de DH	
ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	
1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	81 366		
2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS			
À vue			
À terme			
3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	17 420		
Créances sur Mourabaha	17 420		
Créances sur Salam			
Créances sur autres financements participatifs			
Autres créances sur la clientèle			
4. TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	100 568		
Dont Certificats de Sukuk	100 568		
5. BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS			
6. IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA			
7. TITRES D'INVESTISSEMENT TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS DIVERS			
Dont Certificats de Sukuk			
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka			
8. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS ET WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS			
9. AUTRES ACTIFS	11 586		
TOTAL DES ACTIFS	210 950		

PASSIF DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE		En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	
1. BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	0	0	
2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	138	0	
Dettes sur Mourabaha	0	0	
Dettes sur Salam	0	0	
Dettes sur autres financements participatifs	0	0	
Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	138	0	
3. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	4 171	0	
Comptes à vue créditeurs	1 688	0	
Autres comptes créditeurs	2 483	0	
4. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	0	0	
Dettes sur Mourabaha	0	0	
Dettes sur Salam	0	0	
Dettes sur autres financements participatifs	0	0	
5. AUTRES PASSIFS	11 100	0	
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	
7. DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET WAKALA BIL ISTITHMAR REÇUS	0	0	
8. DOTATION EN CAPITAL	200 000	0	
9. REPORTS	0	0	
10. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4 459	0	
TOTAL DES PASSIFS	210 950	0	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2018		En milliers de DH	
PRODUITS ET CHARGES	MONTANT		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	150 434		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	346 675		
AUTRES CHARGES BANCAIRES	196 241		
COMMENTAIRES			
Dont gains sur titres de transaction	26 176		
Dont plus-values de cession sur BDT	12 811		
Dont produits sur engagements sur titres	0		
Dont produits sur engagements sur produits dérivés	0		
Dont produits sur opérations de change	297 230		
Dont divers autres produits bancaires	7 050		
Dont reprises de provision p/dep des titres de placement	3 408		
Dont pertes sur titres de transaction	10 056		
Dont moins-values de cession sur BDT	0		
Dont charges sur moyens de paiement	46 161		
Dont autres charges sur prestations de service	8 044		
Dont charges sur engagements de titres	262		
Dont charges sur produits dérivés	526		
Dont pertes sur opérations de change	33 151		
Dont cotisation au fonds de garantie des dépôts	83 300		
Dont dotations aux prov. dépréciat des titres de placement	674		
DIVERSES CHARGES BANCAIRES	14 066		
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	MONTANT		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	14 898		
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	66 080		

Commentaires

PRODUITS	
■ Dont produits sur valeurs et emplois divers	0
■ Dont plus-values de cession sur immobilisations financières	82
■ Dont plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	13 642
■ Dont produits accessoires	612
■ Dont autres produits d'exploitation non bancaire	563
CHARGES	
■ Dont autres charges sur valeurs et emplois divers	9 071
■ Dont moins-values de cession sur immobilisations	57 009
AUTRES CHARGES	MONTANT
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 006 844
Commentaires	
Dont dotations aux provisions pour créances en souffrance	596 830
Dont pertes sur créances irrécouvrables	267 249
Dont dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8 303
Dont dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	0
Dont dotations aux provisions pour autres risques et charges	134 463
Dont dotations aux provisions réglementées	0
Dont dotations aux autres provisions	0
AUTRES PRODUITS	MONTANT
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	636 811
Commentaires	
Dont reprise de provisions pour créances en souffrance	515 905
Dont récupérations sur créances amorties	15 553
Dont reprise aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	815
Dont reprise de provisions pour risque d'exécution d'engagement par signature	0
Dont reprise de provisions pour autres risques et charges	104 538
Dont reprise de provisions réglementées	0
Dont reprise des autres provisions	0
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	MONTANT
PRODUITS NON COURANTS	599
CHARGES NON COURANTES	58 572

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31/12/2018		En milliers de DH
CHARGES	MONTANT	
CHARGES DE PERSONNEL	854 801	
Commentaires		
Dont salaires et appointements	477 830	
Dont primes et gratifications	111 498	
Dont charges d'assurances sociales	150 955	
Dont charges de retraite	6 877	
Dont charges de formation	17 971	
Dont autres charges de personnel	89 671	
CHARGES	MONTANT	
IMPÔTS ET TAXES	28 131	
Commentaires		
Taxe urbaine et taxe d'édilité	0	
Patente	13 230	
Droits d'enregistrements	0	
Timbres fiscaux et formules timbrées	77	
Taxe sur les véhicules	0	
Autres impôts, taxes et droits assimilés	14 823	
CHARGES	MONTANT	
CHARGES EXTERNES	476 409	
Commentaires		
Dont loyers de crédit-bail et de location	79 611	
Dont frais d'entretien et de réparation	55 389	
Dont rémunérations d'intermédiaires, et honoraires	50 639	
Prime d'assurance	4 888	
Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de combustible	21 925	
Dont transports et déplacements	48 765	
Mission et réception	8 566	
Dont publicité et publication	47 502	
Frais postaux et télécommunications	81 836	
Frais de recherche et de documentation	454	
Frais de conseils et d'assemblée	855	
Dons et cotisations	4 524	
Fournitures de bureau et imprimés	4 567	
Dont autres charges externes	66 889	
CHARGES	MONTANT	
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	0	
Commentaires		
Dont pénalités et débits	0	
Dont diverses autres charges générales d'exploitation	0	
CHARGES	MONTANT	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	201 730	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2018				En milliers de DH
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
		crédits par décaissement	crédits par signature	
8	21 219 228	12 275 572	8 897 909	0

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31/12/2018						En milliers de DH
TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	0	0	0	0	0	0
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Certificats de sukuk						
Titres de propriété						
TITRES NON COTÉS	1 473 659	7 397 509	28	20 363	8 891 559	9 247 578
Bons du trésor et valeurs assimilées		7 297 509		0	7 297 509	7 970 947
Obligations	0	0	0	18 916	18 916	28 374
Autres titres de créance	1 473 659			0	1 473 659	1 246 782
Certificats de sukuk	0	100 000			100 000	
Titres de propriété	0		28	1 446	1 475	1 475
TOTAL			1 473 659	7 397 509	28	20 363
8 891 559	9 247 578					

Les chiffres ci-dessus sont présentés hors intérêts courus

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2018					En nombre
Montant du capital (en milliers)					1 327 929
Montant du capital social souscrit et non appelé					
Valeur nominale des titres					100
Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	
		Exercice précédent	Exercice actuel		
1	2	3	4	5	
BNP Paribas BDDI-Participations	1, Bd. Haussmann 75009 - Paris, France	8 862 017	8 862 017	66,74%	
AXA Assurance Maroc	122, Avenue Hassan II - Casablanca	1 178 803	1 181 616	8,90%	
ATLANTA	181, Bd. d'Anfa - Casablanca	638 199	638 199	4,81%	
SANAD	181, Bd. d'Anfa - Casablanca	477 487	477 487	3,60%	
Divers actionnaires		2 122 780	2 119 967	15,96%	
TOTAL		13 279 286	13 279 286	100,00%	

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE AU 31/12/2018				En milliers de DH
MONTANT		MONTANT		
A- ORIGINE DES RÉSULTATS AFFECTÉS (AGO du 27 mai 20168)				
Report à nouveau	2 795 044	B- AFFECTATION DES RÉSULTATS		
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve légale		0
Résultat net de l'exercice	487 030	Dividendes		1 288 091
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations		1 900 000
Autres prélèvements	0	Report à nouveau		93 983
TOTAL A	3 282 074	TOTAL B		3 282 074

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS AU 31/12/2018					En milliers de DH
TITRES	NOMBRE DE TITRES		MONTANTS		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	
Titres dont l'établissement est dépositaire	114 496 679		66 182 967	67 443 724	
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Titres d'OPCVM domiciliés dont l'établissement est dépositaire	9 955 138		10 293 635	11 742 335	
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire					
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion					

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2018	
I. DATATION	
Date de clôture ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	22 mars 2019
II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{RE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	
DATES	INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS
Favorables	
Défavorables	NÉANT

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2018

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt		Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale	___ Dont entreprises liées ___		___ Dont autres apparentés ___	
	Montant	Cours						Montant 31/12/2018	Montant 31/12/2017	Montant 31/12/2018	Montant 31/12/2017
MAD	270 000	100	6,04%	10	Subordination classique	270 000					
MAD	255 000	100	6,04%	10	Subordination classique - Coté sur la Bourse de Casablanca	255 000					
MAD	225 000	100	3,54%	10	Subordination classique	225 000					
MAD	1 000 000	100	3,07%	10	Subordination classique	1 000 000					
TOTAL	1 750 000					1 750 000					

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31/12/2018

En milliers de DH

INTITULÉS	Montant	Montant
RÉSULTAT NET COMPTABLE	463 592	
Bénéfice net	463 592	
Perte nette		
RÉINTEGRATIONS FISCALES	270 469	
1. COURANTES	10 641	
■ Cadeaux à la clientèle	2 130	
■ Redevances et locations non déductibles	270	
■ Pénalités et amendes	0	
■ Dons, subventions et cotisations	517	
■ Sponsoring & Mécénat culturel	7 723	
2. NON COURANTES	259 828	
■ IS	219 746	
■ Pertes sur créances et comptes soldés (non couvertes par des provisions)	5 525	
■ Charges non courantes	12 071	
■ Provisions pour risques généraux	19 829	
■ Charges sur exercices antérieurs	2 658	
DÉDUCTIONS FISCALES	0	140 153
1. COURANTES	0	86 020
■ Dividendes		86 020
2. NON COURANTES	0	54 133
■ Reprise de provision pour investissement		0
■ Reprise de provisions pour autres risques et charges		54 133
TOTAL	734 060	140 153
RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		593 907
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTES (C) ⁽¹⁾		0
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		
RÉSULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A - C) ou déficit net fiscal (B)		593 907
CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		0
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31/12/2018

En milliers de DH

Indications de dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NÉANT
Dérogations aux méthodes d'évaluation		
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2018

En nombre

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants	37 026	50 700,00
Comptes chèques des Marocains résidant à l'étranger	84 702	107 844,00
Autres comptes chèques	6 335	6 375,00
Comptes d'affacturage	285	477,00
Comptes dépôts d'investissement	0	0,00
Comptes d'épargne	403 025	445 499,00
Comptes à terme	9 175	9 909,00
Bons de caisse	534	619,00
Autres comptes de dépôts	55 122	62 946,00

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31/12/2018

En milliers de DH

	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	741 310
Reintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	10 641
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	86 020
Résultat courant théoriquement imposable (-)	665 930
Impôt théorique sur le résultat courant (-)	246 394
Résultat courant après impôts (-)	494 916

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS
PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

NÉANT

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE AU 31/12/2018

En milliers de DH

NATURE	En milliers de DH			
	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice 4
A. T.V.A. COLLECTÉE	43 922	405 600	404 473	45 050
TVA collectée	43 922	405 600	404 473	45 050
B. T.V.A. RÉCUPÉRABLE	43 193	257 961	254 080	47 074
Sur charges	18 846	107 642	100 718	25 770
Sur immobilisations	24 347	149 555	153 363	20 540
C. T.V.A. DUE OU CRÉDIT DE T.V.A. = (A - B)	729	140 786	143 539	-2 024

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2018

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	595	0
1. Rémunération et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
2. Rémunération et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	24	
3. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukus	568	
4. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
5. Produits sur immobilisations données en Ijara		
6. Commissions sur prestations de service	3	
7. Autres produits bancaires		
8. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
9. Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	0	0
10. Charges sur opérations avec la clientèle	0	0
11. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
12. Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
13. Charges sur immobilisations	0	0
14. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	595	0
15. Produits d'exploitation non bancaire	0	0
16. Charges d'exploitation non bancaire	0	0
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5 054	
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		
VII. RÉSULTAT COURANT	-4 459	
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-4 459	
17. Impôts théoriques		
IX. RÉSULTAT APRES IMPÔT	-4 459	0

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES AU 31/12/2018

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	8 832 767	8 648 774	8 825 703
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	2 723 597	2 708 058	2 841 131
2- Résultat avant impôts	683 337	670 130	409 485
3- Impôts sur les résultats	219 746	183 100	141 674
4- Bénéfices distribués	1 288 091	663 964	398 379
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	0	0	14 182
RÉSULTAT PAR TITRE (EN DIRHAMS)			
Résultat net par action ou part sociale	34,91	36,68	20,17
Bénéfice distribué par action ou part sociale	30	60	50
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	818 110	813 903	809 331
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 035	3 095	3 171

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2018 et 2017. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe (I) au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2016 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2018 sous le numéro D.18-0104. Les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 et offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

Des changements de présentation ont cependant été opérés sur ces comparatifs pour présenter séparément les actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance et harmoniser les intitulés de rubriques avec ceux prévus par IFRS 9. Ils sont détaillés dans la note 2.a. De plus, l'état de synthèse relatif au bilan présente une référence comparative au 1^{er} janvier 2018 prenant en compte les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 (note 2.b). Les données comparatives présentées dans les notes annexes 5 sur le bilan ont été établies sur cette référence.

BILAN AU 31/12/2018	En millions d'€uros		
	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾ IFRS 9 et IFRS 15	31 décembre 2017 ⁽²⁾ IAS 39
ACTIF			
Caisse, banques centrales	185 119	178 433	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
■ Portefeuille de titres	121 954	130 326	122 964
■ Prêts et opérations de pension	183 716	144 948	143 988
■ Instruments financiers dérivés	232 895	229 896	229 897
Instruments financiers dérivés de couverture	9 810	13 721	13 723
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
■ Titres de dette	53 838	53 942	110 881
■ Instruments de capitaux propres	2 151	2 330	6 928
Actifs financiers au coût amorti			
■ Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 556	20 356	20 405
■ Prêts et créances sur la clientèle	765 871	731 176	735 013
■ Titres de dette	75 073	69 426	15 378
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 787	3 064	3 064
Placements des activités d'assurance	232 308	227 712	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	7 220	7 368	6 588
Comptes de régularisation et actifs divers	103 346	92 961	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 772	6 221	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	26 652	25 000	25 000
Immobilisations incorporelles	3 783	3 327	3 327
Écarts d'acquisition	8 487	9 571	9 571
Actifs non courants destinés à être cédés	498		
TOTAL ACTIF	2 040 836	1 949 778	1 952 166
DETTES			
Banques centrales	1 354	1 471	1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
■ Portefeuille de titres	75 189	67 087	67 087
■ Dépôts et opérations de pensions	204 039	174 645	174 645
■ Dettes représentées par un titre	54 908	50 490	50 490
■ Instruments financiers dérivés	225 804	227 644	227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	11 677	15 682	15 682
Passifs financiers au coût amorti			
■ Dettes envers les établissements de crédit	78 915	76 503	76 503
■ Dettes envers la clientèle	796 548	760 941	760 941
■ Dettes représentées par un titre	151 451	148 156	148 156
■ Dettes subordonnées	17 627	15 951	15 951
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 470	2 372	2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 255	2 234	2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	89 562	80 472	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	213 691	210 494	210 494
Provisions pour risques et charges	9 620	11 061	11 061
TOTAL DETTES	1 935 110	1 845 226	1 844 957
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves	93 431	89 880	91 026
Résultat de la période, part du Groupe	7 526	7 759	7 759
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	100 957	97 639	98 785
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	510	1 787	3 198
TOTAL PART DU GROUPE	101 467	99 426	101 983
INTÉRÊTS MINORITAIRES	4 259	5 126	5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES	105 726	104 552	107 209
TOTAL PASSIF	2 040 836	1 949 778	1 952 166

(1) Données au 1^{er} janvier 2018 après effets de l'application des normes IFRS 9 et 15, tels que décrits dans la note 2.b.

(2) Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et retraitements détaillés en note 2.a, principalement la redénomination des rubriques d'instruments financiers, le reclassement des instruments financiers des activités d'assurance au sein des "Placements des activités d'assurance" et les effets de la comptabilisation des titres en date de règlement.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

En millions d'Euros

	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 ⁽¹⁾ IAS 39
Intérêts et produits assimilés	35 723	33 566
Intérêts et charges assimilées	(4 661)	(12 375)
Commissions (produits)	12 925	12 943
Commissions (charges)	(3 718)	(3 513)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	5 808	5 346
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	315	1 711
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(5)	55
Produits nets des activités d'assurance	4 064	3 813
Produits des autres activités	12 324	11 697
Charges des autres activités	(10 259)	(10 082)
PRODUIT NET BANCAIRE	42 516	43 161
Frais de personnel	(16 617)	(16 496)
Autres charges générales d'exploitation	(12 290)	(11 729)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 676)	(1 719)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 933	13 217
Coût du risque	(2 764)	(2 907)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 169	10 310
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	628	713
Gains nets sur autres actifs immobilisés	358	488
Écarts d'acquisition	53	(201)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	10 208	11 310
Impôt sur les bénéfices	(2 203)	(3 103)
RÉSULTAT NET	8 005	8 207
Dont intérêts minoritaires	479	448
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	7 526	7 759
Résultat par action	5,73	6,05
Résultat dilué par action	5,73	6,05

(1) Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et redénominations au sein du produit net bancaire décrits dans la note 2.a : redénomination des "gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la valeur de marché" en "gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres" et reclassement des gains nets sur prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance en "gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti", reclassement des éléments relatifs aux activités d'assurance au sein du « Produit net des activités d'assurance » et reclassement des intérêts sur instruments détenus à des fins de transaction au sein des « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2018

En millions d'Euros

	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	10 208	11 310
ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET AUTRES AJUSTEMENTS HORS RÉSULTAT	9 713	19 811
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 144	4 550
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition	(133)	190
Dotations nettes aux provisions	10 210	10 021
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(628)	(713)
(Produits) nets des activités d'investissement	(660)	(453)
Charges (produits) nets des activités de financement	(501)	355
Autres mouvements	(3 719)	5 861
DIMINUTION NETTE LIÉE AUX ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(20 439)	(2 154)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 104)	5 771
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(13 276)	16 079
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(4 823)	(6 107)
Impôts versés	(1 236)	(1 873)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(518)	28 967
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	3 152	527
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 827)	(1 347)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	1 325	(820)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(4 039)	(3 457)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	9 865	308
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	5 826	(3 149)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	1 529	(5 900)
IMPACTS NON MONÉTAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	(700)	
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	7 462	19 098
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	175 061	155 963
Comptes actifs de caisse, banques centrales	178 446	160 400
Comptes passifs de banques centrales	(1 471)	(233)
Prêts à vue aux établissements de crédit	8 063	6 513
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(9 906)	(10 775)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(71)	58
SOLDE DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	182 523	175 061
Comptes actifs de caisse, banques centrales	185 134	178 446
Comptes passifs de banques centrales	(1 354)	(1 471)
Prêts à vue aux établissements de crédit	8 813	8 063
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(10 431)	(9 906)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	361	(71)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	7 462	19 098

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUX ACTIONNAIRES DE BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "BMCI"

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 et son décret d'application ainsi que la loi 78-12. Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil de surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

1.1. CONVENTION TRIPARTITE RATANET IT SERVICES MASTER AGREEMENT

Entités concernées

BNP Paribas Groupe Service Center S.A. (filiale de BGZ BNP Paribas) en sa qualité de prestataire de services informatiques, BNP Paribas Personal Finance en sa qualité de propriétaire de l'outil RATAMA et la BMCI bénéficiaire.

BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Groupe Service Center S.A. sont des filiales de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Contrat tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux nouveaux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

Conditions et modalités de rémunération

Au titre des prestations de développement, suivant un devis arrêté sur la base du nombre de jour-homme calculé sur la base d'un coût jour-homme de 325 EUR HT (majoré de 50% pendant les jours/heures d'astreinte).

Au titre de la maintenance :

- Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53.000,00 EUR HT, qui représente 15% du coût de licence acquise et développements initiaux ;
- Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût de chaque nouveau lot développé ;
- Les développements inférieurs à un jour-homme sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
- La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91.000,00 EUR, couvrant une enveloppe de 60 jour-homme.

Date de conclusion

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 2 mars 2018 et est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **600.443,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **600.443,00 MAD**.

1.2. CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES RENDUES PAR BDSI AU PROFIT DE LA BMCI ET SES FILIALES

Entités concernées

BDSI est filiale du Groupe BNP Paribas et est détenue à hauteur de 11% par la BMCI, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les prestations de services informatiques en faveur de la BMCI et de ses filiales et les contrats d'application portant sur les domaines suivants :

- Services d'Exploitation Informatique : relatives à la production informatique des serveurs et applications locales de BMCI, couvrant sur ce périmètre les activités suivantes : Services Exploitation Informatique, Supervision et réalisation des traitements des données applicatives, Supervision et administration des systèmes applicatifs et des bases de données locales, Administration et suivi des flux CFT ;
- Infrastructure et Télécom : relatives à l'Infrastructure des services de production informatique, sur la Plateforme régionale mutualisée et centralisée au Maroc au sein de la BDSI à destination des filiales du groupe BNP Paribas situées sur le continent africain ;
- Domaine Applicatif standard et spécifique : Intervention pour le compte de la BMCI et de ses filiales dans les domaines de gestion suivants : Gestion des demandes d'action, Gestion des incidents, Gestion des demandes d'assistance, Gestion des demandes de formation, Gestion des tables de production, Suivi de la production informatique.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération du prestataire sera calculée sur la base du temps passé ou défini dans la réalisation de ces prestations selon la formule suivante : Montant à facturer = Temps passé ou défini multiplié par le taux journalier de facturation.

- Temps passé, respectivement défini représente la durée en jour homme consacrée effectivement, respectivement définie, à la réalisation de la prestation concernée.
- Taux journalier de facturation représente le coût jour homme de la prestation (opérationnel, management ou expert).
- Le coût de la journée homme est fixée par profil dans le contrat d'application.

Le taux journalier de facturation fixé en 2018 est un montant révisé de plein droit et sans formalité en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 1^{er} février 2012 et modifiée par l'avenant autorisé par le conseil de surveillance réuni le 17 mai 2018.

L'avenant conclu entre les deux parties prend effet à partir du 1^{er} janvier 2018.

Durée

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018, s'élève à **34.937.468,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **41.924.961,00 MAD**.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET BNP PARIBAS S.A.

2.1.1. Contrats d'application au contrat cadre d'assistance technique et informatique en faveur de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS S.A. détient 66,74% du capital de la BMCI, à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet des conventions

2.1.1.1. Contrat de mise à disposition de l'application ATLAS 2

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition et de fourniture de prestations de maintenance, de production informatique centralisée ainsi que des prestations complémentaires de l'application ATLAS 2. Il s'agit d'un core banking system remplissant les fonctions bancaires, comptables et extracomptables des métiers de la banque, notamment la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

Conditions et modalités de rémunération

- a. En contrepartie de la maintenance applicative, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire sur la base des montants en année pleine. Ce prix se décompose en :
- Maintenance technique (pour 20% de la maintenance applicative) ;
 - Maintenance évolutive (pour 80% de la maintenance applicative).
- En année N, le prix pour le droit d'utilisation et les prestations de maintenance applicative pourra varier en fonction du nombre de comptes à vue ouverts en année N-1. Ce montant forfaitaire fixe est révisé chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

- b. Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :
- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
 - Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2 mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.
- Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux. Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.2. Contrat de mise à disposition de l'application BNPINET

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application BNPINET et de fourniture de prestations de maintenance, de production informatique centralisée ainsi que des prestations complémentaires. Il s'agit d'une application que la banque met à la disposition de sa clientèle (particuliers, professionnels et entreprises) pour la consultation et la réalisation d'opérations via Internet.

Conditions et modalités de rémunération

- a. En contrepartie de la maintenance applicative, la banque verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée chaque année, en janvier, selon la variation l'indice SYNTEC.
- b. Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon deux critères : le nombre total des clients BNPINET déclarés au 31 décembre de l'année N-1, ainsi que la moyenne du nombre de connexions mensuelles au service BNPINET calculée au 31 décembre de l'année N-1, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, le nombre de clients BNPINET et le nombre de connexions au service. En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.3. Contrat de mise à disposition de l'application APCE/APCP

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application APCE/APCP et de fourniture de prestations support. Cette application permet l'automatisation de la gestion des dossiers de crédit pour la clientèle « Entreprises » et « Professionnels » de la banque.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la fourniture des prestations et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée de plein droit chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 30 avril 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.4. Contrat de mise à disposition de l'application CHORUS FLOWS

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CHORUS FLOWS et la fourniture des prestations d'accès à l'application. Celle-ci est un outil standard pour le pilotage de l'activité commerciale Corporate Banking.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base, est fonction de la complexité opérationnelle de la mise en œuvre de la solution pour l'ensemble des filiales concernées, et d'une partie variable dépendant du « nombre de clients WEBDOC » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1. Ce prix est calculé selon la formule suivante :

Prix annuel = socle + [prix client WEBDOC * Nb clients WEBDOC (N-1)]

Les montants facturés en 2013 pour le socle de base et le prix par client WEBDOC sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

En cas d'évolution majeure de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.5. Contrat de mise à disposition de l'application CLIENT FIRST

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CLIENT FIRST et la fourniture du support. Il s'agit d'un outil Corporate Banking ayant pour visée de favoriser l'intensité relationnelle et développer le Cross Selling.

L'application est destinée à supporter les interactions entre l'équipe commerciale de la banque et ses clients. Elle permet aux chargés de clientèle de documenter un certain nombre d'informations pertinentes relatives à leurs clients comme notamment les contacts et les rapports d'entretien.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe. En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 25 juillet 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.6. Contrat de mise à disposition de l'application CONFIRMING

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CONFIRMING. Il s'agit d'une application qui permet de gérer le règlement des fournisseurs à échéances, avec la possibilité d'offrir aux fournisseurs des clients, le paiement anticipé de leurs créances. Il permet de rationaliser la gestion des règlements fournisseurs et de combiner les avantages du virement et de l'effet de commerce.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé chaque année, en janvier, selon l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement pourra être facturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

2.1.1.7. Contrat de mise à disposition de l'application CONNEXIS CASH

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CONNEXIS CASH et la fourniture des prestations d'accès à l'application. Il s'agit d'une des solutions de cash management de BNP Paribas qui permet à un client Connexis Cash d'avoir une vue et un contrôle exhaustifs sur ses comptes dans le monde entier. Elle offre une gamme de services qui permettent d'initier des paiements domestiques et internationaux en toute sécurité.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N d'un socle de base ou redevance est fonction d'une partie variable dépendante du « nombre de clients CONNEXIS CASH » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1.

Les montants facturés en 2012 pour le socle de base et le prix par client CONNEXIS CASH sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 31 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.8. Contrat de mise à disposition de l'application CONNEXIS TRADE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application CONNEXIS TRADE et la fourniture des prestations support (gestion des incidents et traitement des demandes de changements). Il s'agit d'un portail internet sécurisé permettant d'initier en ligne des opérations courantes d'import - export et de les suivre en temps réel. Cet outil transactionnel et d'échange d'informations permet d'optimiser la gestion des opérations internationales via internet. Il permet d'accéder à différents modules nécessaires à la gestion d'opérations de commerce international.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon le nombre total des clients CONNEXIS TRADE mesurés au 31 décembre de l'année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.9. Contrat de mise à disposition de l'application INFOCENTRE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application INFOCENTRE et fourniture de prestations de production informatique centralisée et de prestations complémentaires. L'outil fait partie intégrante de l'architecture ATLAS 2 et supporte différents services de back office bancaire. Il centralise les données provenant de différentes applications bancaires, dont ATLAS 2 et OMR et met à disposition des utilisateurs des rapports d'analyse ou de contrôle.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.10. Contrat de mise à disposition de l'application IVISION

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application IVISION. Il s'agit d'un outil intranet du Groupe BNP Paribas utilisé par le back office du commerce international pour assurer la production des lettres de crédit, des remises documentaires et des garanties internationales. IVISION permet dans un même outil de saisir, contrôler et mettre à jour les engagements, envoyer des flux vers ATLAS 2 pour générer la comptabilité, émettre et recevoir des messages SWIFT de type MT700, générer les avis clients et correspondants, gérer les commissions, taxes et intérêts liés aux engagements, et mettre à disposition les échéanciers de paiement rattachés aux traitements des opérations de commerce international.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

BNP Paribas se réserve la possibilité de facturer en sus des montants sus-indiqués le déploiement de tout nouveau module ou interface.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.11. Contrat de mise à disposition de l'application KONDOR

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application KONDOR et la fourniture du support applicatif. Il s'agit d'une application du back office de la salle de marché construite sur la base du produit de "Straight Through Processing". KONDOR prend en charge toute la palette (à l'exception des matières premières) des instruments financiers traités sur les marchés financiers. Il permet également de gérer des prêts et swaps de taux amortissables.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix annuel des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Le prix pour l'année N est calculé en fonction du nombre de licences KONDOR utilisé par le bénéficiaire en année N-1 ;
- Le prix unitaire de la licence KONDOR est révisé annuellement en fonction de l'indice Syntec.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.12. Contrat de mise à disposition de l'application MIB

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application Asset MIB. Un avenant a été signé et est entré en vigueur en date du 1^{er} janvier 2014, ayant pour objet d'étendre le domaine couvert par le Contrat d'Application à d'autres Assets. L'application est constituée de l'ensemble des Briques (Assets) MIB. L'Asset CRM Loop s'inscrit dans le cadre du programme international "Multicanal International Banking" et répond aux besoins de la BMCI d'améliorer la connaissance de son client et des relations de proximité grâce à une approche multicanale. CRM Loop se compose de plusieurs outils marketing qui permettent d'améliorer et d'enrichir la relation de la Banque avec ses clients et prospects.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la concession du droit d'utilisation, de la mise à disposition et de la maintenance applicative des Assets, la BMCI verse une somme annuelle, révisable année par année.

Tout développement ou rajout/ modification de fonctionnalités, non couvert par le contrat, fait l'objet d'un devis reprenant l'expression du besoin, la prestation envisagée, le planning de réalisation ainsi que les prix. Ce devis devra être expressément accepté par écrit par la BMCI.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 22 septembre 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.13. Contrat de mise à disposition de l'application RAPIDO

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application RAPIDO. Cette application est destinée aux agences et au Back Office. Elle permet de faciliter la transmission de documents clients par la numérisation ainsi que le traitement de tous types de documents client indépendamment du processus de traitement et du système d'information utilisé.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé par palier, en fonction des effectifs (équivalent temps plein) de la Banque au 31 décembre de l'année précédente.

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.14. Contrat de mise à disposition de l'application SEARCHSPACE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SEARCHSPACE, la fourniture de production informatique centralisée et de prestations complémentaires. Il s'agit d'un outil d'analyse comportementale au travers des mouvements enregistrés sur les comptes d'un client ou sur certains événements extra comptables. Il permet de mettre en exergue des comportements sensibles par rapport aux techniques de blanchiment connues et fournit des outils de reporting et un outil de workflow permettant de faciliter le travail d'investigation inhérent aux alertes.

Cet outil s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent conformément aux exigences légales imposées aux établissements financiers.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur deux critères : le nombre total des comptes à vue ouverts ATLAS 2, ainsi que le nombre de mouvements cumulés ATLAS 2, mesurés au 31 décembre de l'année N-1 pour une instance de production.

Le montant ainsi défini peut varier selon les évolutions de l'assiette des coûts, les volumes de comptes et de mouvements mesurés et la quote-part portée par le bénéficiaire dans la répartition des coûts totaux.

Afin de limiter les hausses pouvant être induites par les variations de volume, le montant facturé pour l'année N ne peut pas augmenter de plus de 30% par rapport au montant facturé en année N-1.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

2.1.1.15. Contrat de mise à disposition de l'application SHINE

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SHINE et la fourniture de prestations d'accès, traitement des alertes, gestion des incidents techniques, gestion des demandes d'assistance ou d'évolution, mise à jour des listes de contrôle.

Il s'agit d'un outil de contrôle des flux de messages SWIFT du Groupe BNP Paribas par rapport à des listes de contrôle. L'application réalise un filtrage en temps réel des flux entrants et sortants de la plateforme SWIFT de BNP Paribas ainsi qu'un filtrage a posteriori pour certains types de messages.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé en fonction des volumes de messages SWIFT échangés au cours de l'année précédente, selon une grille par pallier.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 16 octobre 2012 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.16. Contrat de mise à disposition de l'application SONAR

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SONAR. De manière automatique, l'application score et pilote l'activité de révision des relations d'affaires du bénéficiaire à partir de critères de risques de blanchiment définis par la Conformité. Le scoring est centralisé et s'appuie sur des données issues des systèmes d'information BNP Paribas. L'information de scoring est restituée vers les systèmes d'information sources afin de permettre le pilotage de l'activité en central et dans les agences de la banque.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse une somme forfaitaire annuelle calculée selon la formule comme suit :

Redevance annuelle = partie fixe (dev.) + (run annuel total / nombre de clients total n-1) * nombre de clients n-1 du site

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2015.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans.

2.1.1.17. Contrat de mise à disposition de l'application SUN

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SUN et la fourniture de prestations d'accès, traitement des alertes, gestion des incidents techniques, gestion des demandes d'assistance ou d'évolution, mise à jour des listes de contrôle. Il s'agit d'un outil qui contribue à permettre à la banque la mise en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment.

SUN est l'outil du Groupe BNP Paribas dédié au contrôle des banques par rapport à des listes de contrôle. L'application utilise des listes de contrôle provenant de deux sources : les listes de contrôle de BNP Paribas et les listes réglementaires de la Banque.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix pour l'année en cours est déterminé en fonction du nombre de clients mesurés au 31 décembre de l'année précédente selon une grille par pallier. La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 16/10/2012.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

2.1.1.18. Contrat de mise à disposition de l'application SWIFT SIBES

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application SWIFT SIBES.

SWIFT est un réseau sécurisé utilisé pour la transmission de messages financiers et opéré par la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Il permet aux institutions financières qui sont des clients de SWIFT d'échanger des messages via ce réseau. L'application est une solution centralisée de messagerie du Groupe BNP Paribas qui gère les flux SWIFT et concentre et transmet les messages de transferts internationaux vers le réseau SWIFT. Son rôle est de permettre l'échange de tout type de messages SWIFT avec le réseau SWIFT.

Conditions et modalités de rémunération

Le prix des prestations pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
 - Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur le nombre de messages SWIFT entrants et sortants de la plateforme SIBES. Les volumes de référence pour l'année N sont les volumes cumulés en date de clôture de l'année précédente (volumes au 31 décembre de l'année N-1) ;
- Ce prix n'inclut pas le coût des messages SWIFT du bénéficiaire. Ceux-ci sont directement facturés par la société SWIFT (en accord avec les prix négociés par le Groupe BNP Paribas).

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 14 mai 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

2.1.1.19. Contrat de mise à disposition de l'application VINCI

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application VINCI et la fourniture de prestations de maintenance applicative, de production informatique centralisée et des prestations complémentaires. VINCI est un outil standard utilisé par le Groupe BNP Paribas pour la gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique des achats. L'application est construite sur la base du logiciel SAP et est interfacée avec d'autres applications: ATLAS 2, ORION, Infocentre.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la maintenance applicative et de la concession du droit d'utilisation, la BMCI verse une somme annuelle et forfaitaire fixe révisée chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

Le prix de la production informatique centralisée pour l'année N est calculé selon les principes suivants :

- Détermination des coûts centraux dépensés en N-1 pour la production informatique centralisée de l'application, pour l'ensemble des environnements centraux des filiales de BNP Paribas dans le périmètre « Europe Méditerranée » bénéficiant desdites prestations ;
- Répartition d'une partie de ces coûts centraux sur l'ensemble de ces filiales selon une règle basée sur les frais de gestion. Les frais de gestion retenus pour l'année N sont les frais constatés à la date de clôture de l'année précédente (au 31 décembre de l'année N-1).

En cas de changement majeur de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en mars 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2010.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

2.1.1.20. Contrat de mise à disposition de l'application WEBDOC

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application WEBDOC et fourniture des prestations d'accès à l'application. WEBDOC est un service destiné à la clientèle Entreprise de la banque. Il met à la disposition du client WEBDOC l'ensemble des documents relatifs à ses opérations bancaires : avis d'opérations, extraits de comptes, synthèses monétiques, bordereaux de remise de chèque, décomptes de portefeuilles d'effets, etc... Le client accède à l'application au moyen d'une authentification BNPINET, service auquel le client doit avoir préalablement souscrit.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la mise à disposition de l'application, le prix pour l'année N correspond au socle de base, fonction de la complexité opérationnelle de la mise en œuvre de la solution pour l'ensemble des filiales concernées, et d'une partie variable dépendant du « nombre de clients WEBDOC » des filiales, mesurés au 31 décembre de l'année N-1. Ce prix est calculé selon la formule suivante :
Prix annuel = socle + [prix client WEBDOC * Nb clients WEBDOC (N-1)].

Les montants facturés en 2013 pour le socle de base et le prix par client WEBDOC sont des montants forfaitaires fixes révisés chaque année selon l'indice SYNTEC.

En cas d'évolution majeure de la version de l'application, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a pris effet en date du 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

2.1.1.21. Contrat de mise à disposition de l'application WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL PORTFOLIO TOOL

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de l'application WEALTH MANAGEMENT FINANCIAL PORTFOLIO Tool et la fourniture des prestations de maintenance applicative, évolution de l'application, la production informatique centralisée, l'assistance et le support. Il s'agit d'un outil du marché capable de couvrir les besoins de la banque en matière de gestion de portefeuilles financiers, mis à la disposition des utilisateurs Front Office et Middle Office de la Banque Privée, et adossés aux systèmes back-offices de la banque et de son dépositaire. Elle consiste en une version packagée du progiciel SOLIAM, incluant les paramétrages, les processus BNP Paribas Wealth Management, et une documentation tant pour l'installation que pour son utilisation. L'application gère en particulier les activités de gestion conseillée et la production de reporting clients à haute valeur ajoutée y incluant la mesure de performance.

Conditions et modalités de rémunération

En contrepartie de la concession du droit d'utilisation et de la mise à disposition de l'application, la BMCI verse un montant annuel et forfaitaire basé sur les éléments suivants :

- Le nombre minimum théorique d'utilisateurs de l'application convenu entre les parties ;
- Le montant annuel facturé et calculé sur la base de ce nombre d'utilisateurs de l'application ;
- Le principe d'un réajustement mettant à profit la dégressivité du prix en fonction du nombre total des utilisateurs de l'application ainsi que le nombre de pays où l'application est déployée et appliquée. Le réajustement est pris en compte dans la facturation annuelle.

Au titre de la facturation des coûts récurrents, la BMCI verse un montant forfaitaire fixe révisé chaque année, en janvier, selon la variation de l'indice SYNTEC.

En cas de changement majeur de la version de l'application installée, la BNP Paribas se réserve la possibilité de faire évoluer les prix. Le déploiement de ladite version pourra être refacturé en sus.

La révision du prix induite par un changement majeur de la version de l'application ou par toute opération de rachat ou reprise d'activité fera l'objet d'un avenant.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 25 juillet 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice relatif aux conventions 2.1.1.1 à 2.1.1.21

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **2.523.047,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice relatif aux conventions 2.1.1.1 à 2.1.1.21

Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

2.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE BNP PARIBAS S.A.

2.2.1. Convention de services auprès de la BMCI

Entités concernées

Banque Internationale pour le Commerce l'Industrie et l'Agriculture (BIC/IAB) est filiale de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Prestations de services réalisées par le « Centre de Services Partagés (CSP) Monétique » du Prestataire pour le compte de la BMCI et portant sur le suivi quotidien des activités monétiques frauduleuses et la gestion de la survenance des fraudes monétiques, notamment par l'analyse et la remontée de l'alerte, la mise en place immédiate d'une solution préventive ainsi que l'initiation d'une cellule de crise pour action et résolution rapide.

Conditions et modalités de rémunération

Les charges de fonctionnement sont réparties entre les sites bénéficiant des services du CSP Monétiques selon une clé de répartition basée sur le volume numérique de chaque site (transactions, cartes en portefeuille, système d'acceptation).

Le coût des prestations de services est déterminé par la somme des rubriques suivantes :

- Les frais de personnel et d'hébergement à Ouagadougou ;
- Les dépenses de transport et d'hébergement engagés par le CSP à l'occasion de ses missions ;
- Les dépenses de fonctionnement autres que le transport et hébergement engagés par le CSP.

La BIC/IAB transmet trimestriellement une facture correspondant à la quote-part de la BMCI indexée sur la base de la clé de répartition calculée pour l'année N-1, nette de tout impôts et taxes.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 24 avril 2014.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **874.188,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

2.2.2. Convention de mise à disposition d'un Logiciel de gestion Informatique

Entités concernées

BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) est filiale de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention décrit les modalités de mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique, de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS. Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services seront facturés à la BMCI augmentés de 8%.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2013 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **2.213.226,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **1.104.608,00 MAD**.

2.2.3. Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance au profit de la BMCI

Entités concernées

LEVAL DEVELOPPEMENT est filiale de BNP Paribas Personal Finance, elle-même filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités des prestations d'hébergement et d'infogérance du Logiciel Système (SICLID), intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des Batch de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Conditions et modalités de rémunération

- Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :
 - Mise à disposition et maintenance des environnements ;
 - Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;
 - Procédures de back-up ;
 - Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).
- Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - À l'espace de stockage ;
 - À la puissance des processeurs ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines LEVAL DEVELOPPEMENT.
- Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines LEVAL DEVELOPPEMENT.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par avenants, successivement le 1^{er} décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée de dix ans renouvelables par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **3.078.199,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **2.272.207,00 MAD**.

2.2.4. Convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS NET LIMITED est filiale de BNP Paribas IRB Participations qui détient 66,74% dans le capital de BMCI, laquelle est membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Les services fournis à la BMCI par BNP PARIBAS NET LIMITED se présentent comme suit :

- Services DATA : mise à disposition de la BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;
- Services à valeur ajoutée sur le réseau international : en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc.) Les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.

Conditions et modalités de rémunération

Les frais au titre des services sont facturés comme suit :

- Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire ;
- Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable ;
- Autres services : tarif forfaitaire.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 7 juillet 2011.

Durée

La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **7.930.751,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **5.445.700,00 MAD**.

2.2.5. Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

Fourniture des Prestations de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de SICLID, l'outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation et de ses composantes à savoir :

- STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales et
- TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération au titre de cette convention se détaille comme suit :

- Coût HT (de départ en 2001) annuel pour 1000 dossiers gérés de 50 EUR. La facture est calculée au prorata sur la base de 50 EUR pour 1000 dossiers. Cette rémunération est payable trimestriellement à terme échu. Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement après accord entre les parties.

- b Les coûts de base par dossier de chaque année seront indexés le 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice SYNTEC. Les réajustements des coûts de base selon cette indexation s'effectuent sans formalité.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} décembre 2001 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2001.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **978.438,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **190.059,00 MAD**.

2.2.6. Convention portant sur la concession de licence RATANET au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP Paribas Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la concession d'une licence d'utilisation du Progiciel RATANET et de fourniture de prestations d'adaptations aux besoins et aux pratiques de la Banque. Il s'agit d'un nouvel outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation.

Conditions et modalités de rémunération

Montant forfaitaire de 350 000 EUR dont 50 000 EUR au titre de la licence d'utilisation et 300 000 EUR au titre des développements.

Cette rémunération ne comprend pas le coût des éventuels progiciels ou logiciels nécessaires pour l'utilisation du progiciel objet de la convention, et qui ne seraient pas des progiciels standards développés par BNP PARIBAS Personal Finance.

Règlement du montant susvisé comme suit :

- Avance de 70 000 EUR HT payée dès signature du contrat ;
- Livraison Lot 1 de 130 000 EUR HT ;
- Livraison Lot 2 de 50 000 EUR HT ;
- Livraison Lot 3 de 50 000 EUR HT ;
- Livraison Lot 4 de 50 000 EUR HT.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 12 mai 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 15 octobre 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **597.646,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **597.646,00 MAD**.

2.2.7. Convention portant sur la télématique au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU Crédit Conso.

Conditions et modalités de rémunération

- Services télématiques : La rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) est de

0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques sera calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation telle que définie ci-après ; Développements télématiques : La redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 EUR par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support, dans les limites suivantes :

- 10 mois/homme/année pour les développements corporate ;
- 3 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
- 3 mois/homme/année pour le support.

Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice Syntec.

La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (en 2008) à 686 EUR HT jour-homme. Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue en date du 16 septembre 2008 avec date de prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2002.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **55.161,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève **40.243,00 MAD**.

2.2.8. Convention portant sur les prestations de maintenance des outils et applications informatiques au profit de la BMCI

Entités concernées

BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH est filiale de BNP Paribas, détenant 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention

La présente convention fixe les modalités de la fourniture de prestations de maintenance sur les outils et application suivants :

- SOLIAM est un outil de gestion de portefeuilles de la Banque Privée Oracle SIBES CLIENT First est un outil CRM du Corporate Banking, permettant le suivi commercial de chacun des clients Corpo ;
- ORACLE est un outil de gestion des bases de données des applications locales de la Banque.
- SAP VINCI est un outil standard utilisé par le Groupe BNP Paribas pour la gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique des achats ;
- SAP BUSINESS OBJECT est un outil de reporting Finances, Risques et Marketing, utilisé par la Banque et connecté à ATLAS 2 ;
- MICROSOFT : Pour tous les logiciels poste de travail (Word, Excel, ...) y compris les licences sur les serveurs applicatifs ;
- MICROFOCUS COBOL est un logiciel système qui permet à ATLAS 2 de s'exécuter.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à **7.260.094,00 MAD**.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé par BMCI s'élève à **6.110.824,00 MAD**.

2.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET LES FILIALES MAROCAINES DE BNP PARIBAS S.A.

2.3.1. Convention instituant une commission d'apport et une prime de risque conclue entre BMCI et Arval Maroc

Entités concernées

BMCI détient 33,34% du capital d'Arval Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de collaboration qui consistent pour la BMCI, d'une part, à présenter des produits et services d'Arval Maroc susceptibles d'intéresser ses propres clients et d'autre part, à accompagner Arval Maroc dans ses différentes démarches de conclusion de marchés et d'affaires avec cette clientèle.

Conditions et modalités de rémunération

La convention prévoit :

- Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement qui sera versée flat à la mise en route du véhicule et ne portera que sur les contrats concrétisés ;
- Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, que ce soit un client ou un prospect, qui sera calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 23 janvier 2013.

Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable. Au-delà de ces trois années, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée au titre de l'exercice 2018 s'élève à **1.567.403,00 MAD** qui se décompose en une commission d'apport **1.522.510,00 MAD** et une commission de partage de risque de **44.893,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice.

2.3.2. Conventions d'assistance technique au profit d'ARVAL MAROC

Entités concernées

BMCI détient 33,34% du capital d'Arval Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance d'ARVAL MAROC dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Informatique ;
- Assistance juridique ;
- Mobilier et matériel de bureau ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2006.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de cette convention en 2018 s'élève à **490.000,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice.

2.3.3. Conventions d'assistance technique au profit de MED BP

Entités concernées

MED BP est filiale de BNP Paribas et est détenue par la BMCI à hauteur de 11%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration de MED BP.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance de MED BP dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Assistance juridique ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le

nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 25 octobre 2013.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI en 2018 s'élève à **908.000,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI s'élève à **1.616.872,00 MAD**.

2.3.4. Conventions d'assistance technique au profit de BDSI

Entités concernées

BDSI est filiale du Groupe BNP Paribas et est détenue à hauteur de 11% par la BMCI, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention

Cette convention prévoit l'assistance de BDSI dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Gestion comptable ;
- Assistance juridique ;
- Autres.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par la BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2006.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI en 2018 s'élève à **1.940.557,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **4.332.000,00 MAD**.

2.4. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA BMCI ET BMCI LEASING

2.4.1. Conventions d'assistance technique en faveur de BMCI LEASING

Entités concernées

BMCI détient 86,91% du capital de la BMCI Leasing.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités des prestations d'assistance fournies par la BMCI en faveur de BMCI LEASING dans des domaines diversifiés, notamment les ressources humaines, la gestion comptable, gestion des risques, l'informatique, l'assistance juridique, l'inspection générale, l'immobilier et travaux, mobilier et matériel de bureau, communication externe, archivage, éconamat et achats.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis.

Le montant de cette rémunération sera ajusté d'un commun accord entre les parties une fois par an à la date anniversaire du contrat.

La rémunération du personnel détaché par le prestataire est prise en charge et placée sous la responsabilité de LEASING.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 15 octobre 2002.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **3.876.000 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2018 s'élève à **5.810.400 MAD**.

2.4.2. Convention d'apporteur d'affaires conclue entre BMCI et BMCI Leasing

Entités concernées

BMCI détient 86,91% du capital de la BMCI Leasing.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

BMCI Leasing verse trimestriellement une commission de 0,35% HT pour tout dossier de crédit-bail mis en place en faveur d'un client du réseau BMCI.

Date de conclusion

Cette convention a été conclue le 17 décembre 1999 et révisée le 22 décembre 2000.

Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

La rémunération constatée par BMCI au titre de l'exercice 2018 s'élève à **12.866.938,00 MAD**.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par BMCI s'élève à **18.080.558,00 MAD**.

Casablanca, le 25 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Abd. Belkhal, Mazart 20330 - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 90 00 - Fax: +212 (0) 522 23 68 70
ES 160147 TP 35772761
IF 01106706 - ENSS 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

Rapport d'Audit sur les États Financiers Consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) et ses filiales (Groupe BMCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **7.263.539 KMAD**, dont un bénéfice net consolidé de **561.698 KMAD**.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets de la première application d'IFRS 9 relative aux Instruments Financiers.

Casablanca, le 29 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Abd Belhal, Maarif 20330 - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 98 00 - Fax : +212 (0) 522 23 88 70
RS 165147 TP: 35772761
IF: 01106706 CNSS: 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Rapport du Directoire à L'Assemblée Générale Mixte

Du 1^{er} août 2019

Mesdames et Messieurs,

Le Directoire réuni le 24 juin 2019, à la suite d'un Comité Capital de la Banque, a décidé de convoquer une assemblée générale afin de soumettre à l'autorisation des actionnaires de la banque (1) un programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s), (2) la proposition de complément de l'article 16 des statuts de la Banque par les dispositions relatives aux conventions libres (3) la proposition d'harmonisation des articles 14.7 et 27.1 des statuts de la Banque conformément aux dispositions de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et (4) la rectification de l'article 15,1 des statuts de la Banque.

1. PROGRAMME D'ÉMISSION(S) D'EMPRUNT(S) OBLIGATAIRE(S) SUBORDONNÉ(S)

En effet, conformément aux recommandations du Comité Capital, en charge de la gestion et de l'optimisation des fonds propres de la Banque, il a été proposé de fixer un programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) d'un montant global d'un milliard de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs émissions, sur une période de cinq ans, à compter de la date de l'assemblée générale.

Le programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) susvisé, objet du présent document, a pour principal objectif de renforcer les fonds propres de la Banque, et par conséquent, d'améliorer davantage son ratio (le solvabilité de consolider le développement de son activité).

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib, relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres de catégorie 2.

Dans le cadre de ce programme et après accord des autorités de marché, une première émission d'emprunt obligataire de 500 millions de dirhams a été fixée pour l'exercice 2019, et sera assortie des caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : MAD 100 000
- Maturité : 10 ans
- Souscription : émission réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain
- Modalités de remboursement : in fine

Les caractéristiques relatives à chaque émission future découlant dudit programme seront arrêtées ultérieurement par le Directoire.

Les caractéristiques de ces émissions ultérieures seront portées à la connaissance des actionnaires lors de l'assemblée générale de l'exercice concerné par l'émission.

Cet emprunt obligataire s'inscrit dans un marché de la dette où les levées du Trésor se sont établies à 4,6 Mds MAD en mai 2019, après une moyenne de 6 Mds MAD sur les quatre premiers mois de l'année. Les souscriptions ont porté principalement sur les maturités moyennes⁽¹⁾ et ont été effectuées à des taux en baisse par rapport à ceux observés sur fin d'année 2018.

En parallèle, les émissions sur le marché de la dette privée se sont élevées à 3 Mds MAD en mai 2019, après 7,7 Mds MAD en moyenne sur les quatre premiers mois de l'année 2019. Par catégorie de titres, les émissions des certificats de dépôts se sont chiffrées à 2,4 Mds MAD contre 550 MMAD pour les billets de trésorerie et 66 MMAD pour les bons de sociétés de financement.

Tenant compte des remboursements, l'encours total de la dette privée s'est établi à 225,4 milliards en mai 2019, en baisse de 9 % depuis le début de l'année.

Au second semestre 2018, les banques, dans un contexte de taux relativement bas, ont émis 4,75 Mds MAD d'emprunts obligataires subordonnés (contre 4,65 Mds MAD au cours de la même période de l'année 2017), et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Banque Centrale Populaire : MAD 2 Mds remboursables in fine sur 7 et 10 ans

- Attijari Wafa Bank : émission d'obligations subordonnées perpétuelles de 500 millions de MAD
- Crédit du Maroc : MAD 750 Millions remboursable in fine sur 10 ans
- Crédit Agricole du Maroc : MAD 500 Millions remboursables in fine sur 7 et 10 ans
- BMCI : MAD 1 Md remboursable in fine sur 10 ans

Sur les cinq premiers mois de l'année 2019, les banques n'ont procédé à aucune émission obligataire subordonnée. En juin 2019, Attijariwafa Bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'1 Milliard de MAD avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

Ainsi, dans ce contexte de baisse des taux et afin de renforcer les fonds propres de la Banque, l'effet de consolider le développement de son activité, le Directoire soumettra à votre autorisation un programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s), d'un milliard de Dirhams, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, à compter de la date de la présente assemblée.

Par ailleurs, il proposera aux actionnaires de lui accorder leur délégation de compétence, avec la faculté de subdéléguer, à l'effet de permettre la réalisation du programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s). Le Directoire aurait ainsi entre autres pouvoirs, la possibilité de déterminer la (les) date(s) d'émission des obligations subordonnées dans la limite du montant autorisé par l'assemblée, arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations subordonnées, limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues, et fixer la nature et le taux d'intérêts des obligations subordonnées ainsi que les modalités de paiement des intérêts.

2. PROPOSITION D'HARMONISATION DES STATUTS DE LA BANQUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI 20-19 MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA LOI 17-95 RELATIVE AUX SOCIÉTÉS ANONYMES

Suite à la promulgation de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, la Banque est tenue de procéder à l'harmonisation de ses Statuts conformément aux dispositions de ladite loi.

Nous vous soumettons à cet effet, pour approbation, la proposition d'amendements des articles 14.7 et 27.1 des Statuts relative à l'autorisation préalable désormais requise de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en cas de cession de plus de 50% des actifs (le la Société, durant une période de douze (12) mois).

3. PROPOSITION DE COMPLÉMENT DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA BANQUE PAR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS LIBRES

Afin de mettre en harmonie le dispositif statutaire de la Banque régissant les conventions libres, nous vous proposons de compléter l'article 16 des statuts par les dispositions légales traitant des conventions libres, étant rappelé que cette harmonisation vient compléter le dispositif statutaire déjà prévu par l'article 16 et traitant des conventions réglementées et des conventions interdites.

4. RECTIFICATION DE L'ARTICLE 15.1 DES STATUTS DE LA BANQUE

Nous vous proposons de supprimer la mention « pris parmi les actionnaires » terminant le premier paragraphe de l'article 15.1 des Statuts, maintenue par omission lors de la dernière mise à jour des Statuts de la Banque, décidée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2019 ayant pour but de se conformer à la réglementation bancaire, notamment au Dahir n°1-14-193 du 1^{er} Rabii I 14 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et article 35 annulant l'obligation de détention de l'action de garantie par les membres indépendants.

Le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires est annexé au présent rapport.

Fait à Casablanca, le 24 juin 2019

(1) 2 et 5 ans.

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "BMCI"

Rapport de Gestion du Directoire

au 31 décembre 2018

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire - Du 3 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois mai, à dix heures, les actionnaires de la société dite Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie par abréviation « BMCI », société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, au 26 Place des Nations Unies, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, à l'hôtel Sofitel Casablanca Tour Blanche, Rue Sidi Belyout, Casablanca, sur convocation qui leur en a été faite par le journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du 2 avril 2019. Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés, agissant en leur nom personnel et au nom des actionnaires empêchés ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

- **Monsieur Jaouad HAMRI**, préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil de surveillance ;
- **Monsieur Pierre Xavier FARELLA** représentant « BNP Paribas IRB Participations » ;
Et
- **Monsieur Nizar LAMRANI KHALIDI** représentant « AXA Assurances Maroc » ;

Les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les actionnaires leur ayant donné pouvoir, présents et acceptant, sont désignés comme Scrutateurs ;

- **Madame Malak BENABDELJALIL**, est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Président constate d'après la feuille de présence que des actionnaires représentant 10.050.948 actions, sont présents ou représentés, des 13.279.286 actions composant le capital, soit 75,69 % des actions formant le capital sont admises au vote des résolutions.

L'Assemblée réunissant ainsi le quorum requis tant pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire que de celles de l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait certifier la feuille de présence par le Bureau et met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du 2 Avril 2019 contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale Mixte ;
- un exemplaire du journal d'annonces légales « Le Matin » du 27 Mars 2019 et « Les Inspirations ECO » du 2 Avril 2019 portant publication des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale Mixte ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale Mixte ;
- les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire tel que publié dans l'avis de convocation :

1. **Approbation du rapport du Conseil de surveillance**
2. **Approbation du rapport de gestion du Directoire sui l'exercice clos le 31/12/2018**
3. **Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018**

4. **Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par la loi n° 17-95**

5. **Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018**

6. **Affectation des résultats**

7. **Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes au titre de l'exécution de leur mandat**

8. **Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018**

9. **Questions diverses**

Le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport du Conseil de surveillance.

Avec l'assentiment des actionnaires, Monsieur Rachid MARRAKCHI en sa qualité de membre du Directoire et Directeur Général, est dispensé de la lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes et les opérations de l'exercice 2018, celui-ci ayant été mis à leur disposition aussi bien au siège de la banque quinze jours avant la tenue de la présente Assemblée, que remis à l'entrée de la séance.

Par la suite, le Président invite les Commissaires aux comptes à lire leur rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et leur rapport spécial, au titre du même exercice, sur les conventions réglementées. La lecture du rapport général a été donnée par Monsieur Mohamed RQIBATE du Cabinet PwC Maroc, et celle du rapport spécial par Monsieur Hicham BELEMQADEM du Cabinet Deloitte Audit.

À l'issue de la lecture des différents rapports, le Président déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour tous renseignements complémentaires qui pourraient leur être nécessaires. Il déclare à cet effet, les discussions et débats ouverts.

Un premier actionnaire s'est interrogé sur les comptes de la banque arrêtés au 31 décembre 2018, notamment (i) l'impact de la nouvelle norme IFRS 9 sur les comptes et son lissage sur cinq ans, (ii) les capitaux propres, (iii) la variation du tableau des flux de trésorerie, (iv) l'augmentation des résultats des opérations de marché et (v) la promotion immobilière. Madame Ikram ERRYAH, Directeur Finance explique que la norme IFRS 9 n'a aucun impact sur les comptes sociaux mais constitue un élément essentiel pour la compréhension de l'activité de la banque. Elle souligne que les comptes consolidés du groupe BMCI, doivent être publiés également sous ce référentiel international. Elle ajoute par ailleurs, que l'étalement sur cinq ans de l'impact de l'IFRS 9 est réglementaire, préconisé par Bank Al Maghrib. Par ailleurs, la baisse des fonds propres s'explique par la distribution des dividendes exceptionnels au cours de l'exercice 2018. Les variations des rubriques sont dues à la constitution d'une réserve facultative. S'agissant du tableau des flux de trésorerie, celui-ci constitue la synthèse de l'activité de la banque. Monsieur Rachid MARRAKCHI ajoute à ces explications la bonne anticipation par la banque du changement normatif. Il explique par ailleurs, que les résultats des opérations de marché sont le résultat de la flexibilité du taux de change. Monsieur Idriss BENSMAIL, membre du Directoire et Directeur Général Adjoint en charge de la banque commerciale indique que les parts de marché de la banque en matière de financement à la promotion immobilière sont de 3%, avec une exposition stable sur les cinq dernières années et que le résultat des commissions sur les opérations immobilières est le reflet d'une bonne dynamique commerciale.

Un autre actionnaire revient sur certaines interrogations déjà abordées lors des précédentes assemblées générales, telles que les critères de fixation du montant des jetons de présence et leur répartition, le choix de la finance participative sous forme de « business unit » ou l'ouverture

d'une agence commerciale à Zagora. Ce même actionnaire s'est également interrogé sur les critères de nomination des membres du Conseil de surveillance et sur le montant du dividende proposé cette année.

Le Président du Conseil de surveillance et le Directeur Général répondent à ces diverses interrogations, en donnant toutes les explications nécessaires. Ils soulignent notamment que le montant total des jetons de présence distribués aux membres du Conseil de surveillance a été significativement diminué, comparé aux exercices antérieurs et que le montant du dividende correspond au montant ordinaire distribué les exercices antérieurs. S'agissant de la nomination des membres du conseil de surveillance, celle-ci est basée sur la représentativité de l'ensemble des actionnaires, étant entendu majoritaires et minoritaires. Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes soumises aux actionnaires :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Conseil de surveillance.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, approuve ledit rapport, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 463 591 678,54 Dirhams.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, s'élevant à la somme de 463 591 678,54 Dirhams, comme suit :

Intitulé	Montants en Dirhams
Résultat	463.591.678,54
Réserve légale (<i>minimum légal déjà atteint</i>)	0,00
Reste	463.591.678,54
Report à nouveau au 31/12/2017	93.983.514,66
Reste	557.575.193,20
Réserve facultative	1.900.000.000,00
Dividendes à distribuer (<i>soit 30,00 DH par action</i>)	398.378.580,00
Reste à reporter à nouveau	159.196.613,20

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 29 Mai 2019 au siège social de la BMCI.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2018, à un montant global brut de quatre millions trente-neuf mille soixante-deux Dirhams et cinquante centimes (4 039 062,50 DH.).

Le Conseil de surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour ayant été traité, les résolutions votées et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir remercié l'assistance de sa participation au débat.

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire et rappelle l'ordre du jour sur lequel elle est appelée à statuer :

1. **Changement du mode de fixation de la durée du mandat des membres du Directoire**
2. **Interdiction de possession d'actions par les membres indépendants du Conseil de surveillance**
3. **Modification corrélative des statuts**
4. **Pouvoirs à conférer**

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de surveillance sur les motifs des points à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire, dont notamment le mode de calcul de la durée du mandat des membres du Directoire et l'interdiction légale pour les membres indépendants du Conseil de surveillance de détenir des actions.

Il rappelle que le mandat des membres du Directoire expire concomitamment avec celui des membres du Conseil de surveillance. Afin d'éviter tout risque opérationnel qui serait lié à un retard de renouvellement du mandat des membres du Directoire, il indique qu'il est opportun de décorréler le terme du mandat des membres du Directoire de celui des membres du Conseil de surveillance. A cet effet, il est proposé de modifier le mode de calcul de la durée du mandat des membres du Directoire, celui-ci pouvant être librement arrêté par les statuts. Partant, la durée du mandat de trois ans des membres du Directoire commencera à courir désormais à

compter de la date de la réunion du Conseil de surveillance ayant décidé de nommer et/ou renouveler le mandat des membres du Directoire. Ce mandat expirant à l'issue de trois années, il sera renouvelé au plus tard à sa date d'expiration, le Conseil devant se tenir en conséquence au plus tard à cette date.

Par ailleurs, et afin de se conformer à la réglementation bancaire, notamment à l'article 35 du Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, il est proposé d'indiquer dans les statuts l'interdiction de détenir par les membres indépendants du Conseil de surveillance, aucune action avec ou sans droit de vote. Cet article 35 prévoit que : « par dérogation aux dispositions de l'article 44 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, les administrateurs ou membres indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de l'établissement avec ou sans droit de vote ».

À la suite de la lecture du rapport du Conseil de surveillance sur les décisions extraordinaires, le Président déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour tous renseignements complémentaires qui pourraient leur être nécessaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont soumises l'Assemblée Générale Extraordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, suite aux motifs exposés par le Président, approuve le nouveau mode de fixation de la durée du mandat des membres du Directoire.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉOLUTION

Afin de se conformer à la réglementation bancaire, notamment au Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et son article 36 suivant lequel les membres indépendants du Conseil de surveillance ne doivent détenir aucune action avec ou sans droit de vote, l'Assemblée Générale approuve en conséquence, la modification de l'article 15.4 des statuts relatif aux actions à détenir par les membres du Conseil de surveillance.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14.2.1 et l'article 15.4 comme suit :

« 14.2.1. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance.

Le mandat des membres du Directoire prend effet à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés, pour une durée de trois (3) ans. Il expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'assemblée

générale annuelle ayant statué sur les comptes du troisième exercice suivant la nomination et/ou renouvellement dudit Conseil de Surveillance, laquelle réunion doit intervenir au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire.

(le reste sans changement). »

« Article 15.4 - ACTIONS A DETENIR PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins CENT (100) actions pendant toute la durée de ses fonctions.

Elles sont obligatoirement nominatives et inaliénables [...] registre des transferts de la société.

[...]

Par dérogation aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes et aux présents statuts, les membres indépendants du Conseil de Surveillance, ne doivent détenir aucune action de la banque, avec ou sans droit de vote, et ce conformément à la réglementation bancaire (Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii 11436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés).

(le reste sans changement). »

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés 10.050.948 actions, représentant 75,69 % du capital social dont :

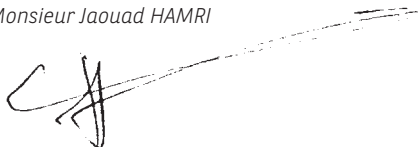
- pour : **10.050.845** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

La séance de l'Assemblée Générale est levée à onze heures et quart, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en huit (08) exemplaires originaux signés par les membres du Bureau.

LE PRESIDENT

Monsieur Jaouad HAMRI



LE SECRETAIRE

Madame Malak BENABDELIJALIL



LES SCRUTATEURS

BNP Paribas IRB Participations

Représentée par Monsieur Pierre Xavier FARELLA



AXA Assurances Maroc

Représentée par Monsieur Nizar LAMRANI KHALIDI



Rapport de Gestion du Directoire

au 31 décembre 2018

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte - Du 1^{er} août 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le premier août, à dix heures, les actionnaires de la société dite Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI », Société Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 26, Place des Nations Unies, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, à Casablanca, au siège social, sur convocation qui leur en a été faite par le journal d'annonce légale « Le Matin » en date du 1^{er} juillet 2019

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés, agissant en leur nom personnel et au nom des actionnaires empêchés ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

En l'absence de **Monsieur Jaouad HAMRI**, président généralement les réunions des Assemblées Générales d'actionnaires, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, les actionnaires présents élisent **Monsieur Rachid Marrakchi**, en qualité de Président de la présente assemblée

- **MADAME ZAKIA BARDAG**, représentant BNP Paribas IRB Participations ; Et
- **Monsieur Marouan ABOULOOUAFA** représentant AXA Assurances Maroc ; Les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les actionnaires leur ayant donné pouvoir, présents et acceptant, sont désignés comme Scrutateurs ;
- **Madame Zineb EL HASNAOUI**, est désignée comme Secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence que des actionnaires représentant 10.046.141 actions sur les 13.279.286 actions composant le capital social, sont présents ou représentés, soit 75,65% des actions.

L'Assemblée réunissant ainsi le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait certifier la feuille de présence par le Bureau et met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du juillet 2019, contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale ;
- un exemplaire du bulletin de la cote officielle de la bourse des valeurs de Casablanca ayant publié l'avis de convocation des actionnaires à la présente Assemblée ;
- le rapport du Directoire ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale Mixte et les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte qui est le suivant :

POUR LES DÉCISIONS ORDINAIRES

1. **Approbation du rapport du Directoire relatif au programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s)**
2. **Autorisation du programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) et détermination du montant**

3. **Délégation de pouvoirs au Directoire, à l'effet de la réalisation du programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) et d'en fixer modalités**

4. **Pouvoirs à conférer**

POUR LES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

1. **Harmonisation des articles 14.7 et 27.1 des statuts conformément à la loi no 20-19 modifiant et complétant la loi no 17-95 relative aux sociétés anonymes**
2. **Complément de l'article 16 des statuts par les dispositions relatives aux conventions libres**
3. **Rectification d'une erreur au niveau de l'article 151 des statuts**
4. **Pouvoirs à conférer**

Le Président a procédé ensuite à la lecture du rapport du Directoire devant l'Assemblée.

Le Président déclare que les membres du directoire se tiennent à la disposition de l'Assemblée pour tous renseignements complémentaire qui pourraient être nécessaires aux actionnaires.

À l'issue des échanges entre les actionnaires et les membres du directoire, le Président met aux voix les résolutions suivantes soumises aux actionnaires :

POUR LES DÉCISIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Directoire relatif au programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s).

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles 292 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée et constatant que remplit les conditions légales requises, approuve et autorise le programme la banque d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) d'un montant maximum d'un milliard de dirhams à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, à compter de la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale approuve et autorise également de limiter le montant de chaque émission liée à ce programme au montant effectivement souscrit, si l'émission concernée n'est pas souscrite en totalité.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en vertu des dispositions de l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, délègue au Directoire, avec la faculté de subdéléguer, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser le programme d'émission(s) d'emprunt(s) obligataire(s) subordonné(s) ci-dessus autorisé et notamment :

- établir le Prospectus requis et préalable à toute émission. et faire toute déclaration ;
- déterminer la (les) date(s) d'émission des obligations subordonnées ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations subordonnées (entre autre montant, nombre, caractéristiques des obligations subordonnées, prix d'émission) ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
- fixer la nature et le taux d'intérêts des obligations subordonnées et les modalités de paiement des intérêts.
- décider le remboursement anticipé, partiel ou total, de l'emprunt obligataire subordonné ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations subordonnées ;
- déterminer les modalités suivant lesquelles, les droits des obligataires seront assurés et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner un mandataire de la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition nécessaire et utile afin de parvenir à la bonne fin de l'émission et de la souscription des obligations subordonnées.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

POUR LES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'harmoniser les articles 14.7 et 27.1 conformément à la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi no 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les dispositions de l'article 14.7 sont ainsi complétées par l'autorisation préalable à requérir de l'Assemblée Générale Extraordinaire. en cas de cession de plus de 500/0 des actifs de la Société. et celles de l'article 27.1 sont complétées par la nouvelle attribution de l'Assemblée Générale Extraordinaire à décider de ladite autorisation.

L'article 14.7 est désormais complété comme suit :

« Article 14.7 : POUVOIRS

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, (le reste du paragraphe inchangé).

Dans les rapports avec les tiers, (le reste du paragraphe inchangé).

Conformément à la loi, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations (le reste du paragraphe inchangé).

Toutefois, tout projet de cession de plus de 50% des actifs de la Société, durant une période de 12 mois, doit être soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tel que visé à l'article 27.1 des Statuts.

En outre, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance (le reste du paragraphe inchangé). »

L'article 27.1. est complété comme suit :

« Article 27 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES 27.1 - ATTRIBUTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée, (le reste du paragraphe inchangé).

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société, (le reste du paragraphe inchangé).

Elle peut décider la transformation de la Société, (le reste du paragraphe inchangé).

Elle est seule habilitée à autoriser la ou les cessions de plus de 50% des actifs de la Société, conformément aux dispositions de l'article 104 de la Loi no 20-19, complétant et modifiant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier, (le reste du paragraphe inchangé). »

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de compléter l'article 16 des Statuts par les stipulations relatives aux conventions libres.

L'article 16 sera ainsi complété :

« Article 16 – CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1- CONVENTIONS SOUMISES A AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sauf si elles portent sur des opérations courantes et si elles sont (le reste du paragraphe inchangé)

16.2- CONVENTIONS INTERDITES

À peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du Directoire (le reste du paragraphe inchangé).

16.3 - CONVENTIONS LIBRES

Les conventions libres sont celles qui portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Elles ne sont significatives pour aucune des parties en raison de leur Objet ou de leurs implications financières. Dans ce cas, elles sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste, comprenant l'objet et les conditions desdites conventions est communiquée par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et ou au commissaire aux comptes. »

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant du capital social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer la mention « pris parmi les actionnaires » terminant le premier paragraphe de l'article 15.1 des Statuts, maintenue par omission lors de la dernière mise à jour des Statuts de la Banque.

LE PRESIDENT DE SEANCE
M. Rachid MARRAKCHI

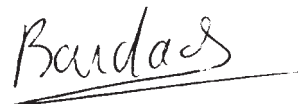


LE SECRETAIRE
Mme Zineb EL HASNAOUI



LES SCRUTATEURS

BNP Paribas IRB Participations
Représentée par Mme Zakia BARDAG



AXA Assurances Maroc
Représentée par M Marouan ABOULOUAFA



L'article 15 est désormais modifié comme suit :

« ARTICLE 15 - LE CONSEIL DE SURVEILLANCE 15 1 - COMPOSITION

Ce Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus.

En cas de fusion, le nombre, (le reste du paragraphe inchangé)

Le reste de l'article demeure inchangé. »

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital/ social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés sur les 10.046.141 actions, représentant 75,65% du capital/ social dont :

- pour : **10.046.038** voix
- contre : **103** voix
- abstention : **0** voix

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour ayant été traité, les résolutions votées et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close la réunion de "Assemblée Générale Mixte, après avoir remercié l'assistance de sa participation au débat.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 11h05 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en huit exemplaires originaux, qui est signé, après lecture par les membres du bureau.

CONTACT

Nous restons à votre écoute concernant notre rapport annuel 2018.
Merci d'adresser vos questions, remarques et suggestions à :

CONTACT COM / Karima Benabderrazik - karima.benabderrazik@bnpparibas.com



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 327 928 600 Dirhams
Siège Social : 26, place des Nations Unies - Casablanca - Maroc - Tél : +212 (0) 5 22 46 10 00



www.bmci.ma



Centre de Relations Clients
2828



Service Assistance Entreprises
05 29 07 07 07



[bmcigroupebnpparibas](https://www.facebook.com/bmcigroupebnpparibas)



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change